

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

LA HOUSSAYE -EN -BRIE

| ELABORATION | 1 ère REVISION |
|------------------------------------|--------------------------|
| prescrite le : 19 décembre 2012 | prescrite le : |
| arrêtée le : 2014 | arrêtée le : |
| approuvée le : | approuvée le : |
| modifiée le : | modifiée les : |
| révision simplifiée le : | révision simplifiée le : |
| mise à jour le : | mise à jour le : |



La Houssaye en Brie

édition du
22 janvier 2014

PIECE N° 2.2

RAPPORT
DE
PRESENTATION

VU pour être annexé à la délibération du :
2014

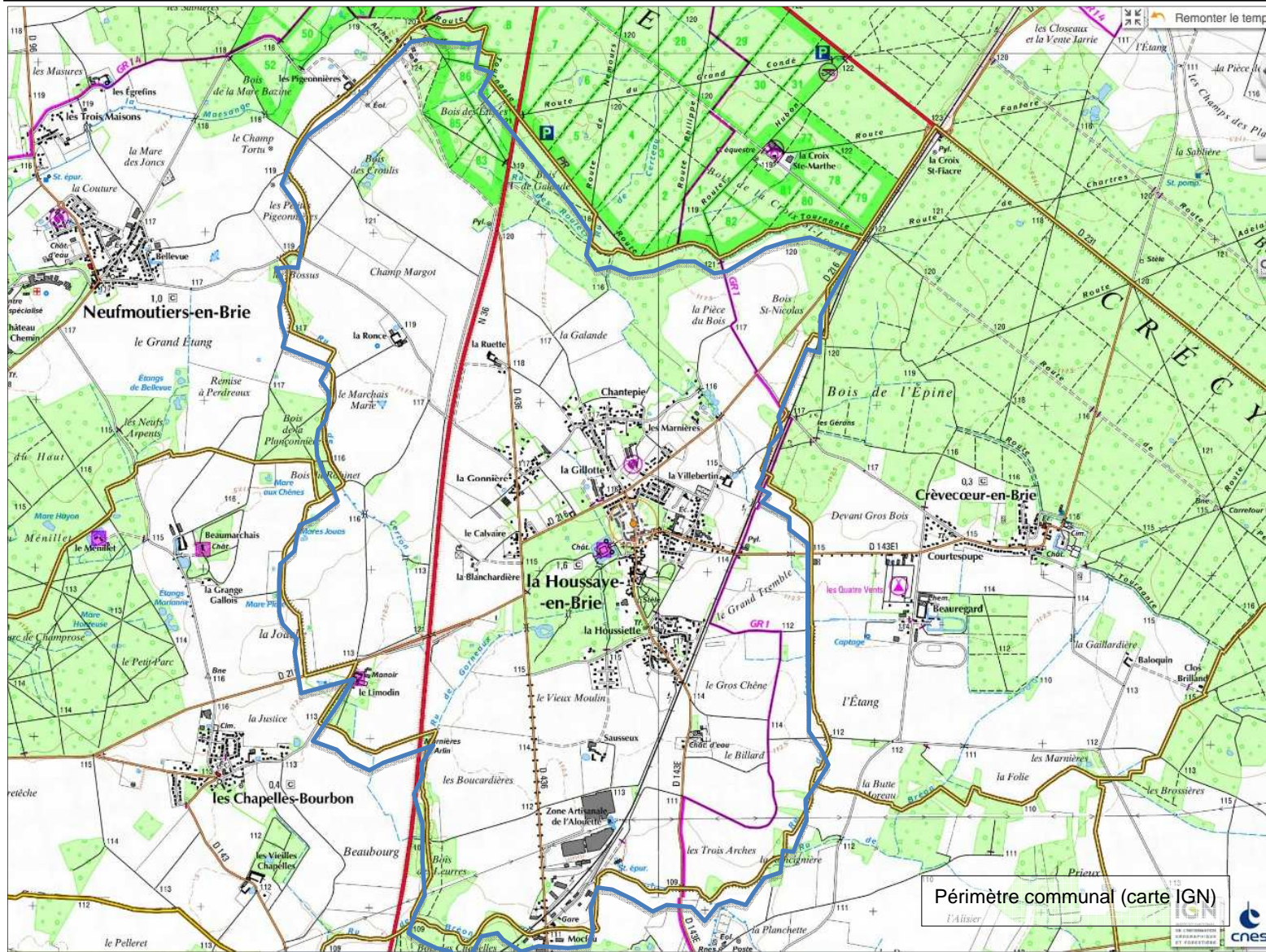
agence d'aménagement et d'urbanisme



104d crutiss, ne, Monthavert 77500 BUCQUELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

RAPPORT DE PRESENTATION – PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC



| | |
|--|-------------|
| SOMMAIRE | Page |
| INTRODUCTION : gestion du P.L.U et exposé des motifs de l'élaboration..... | 5 |
| CHAPITRE I - LES DONNÉES DE CADRAGE – ANALYSE MULTICRITÈRE | |
| A - SITE ET SITUATION | |
| 1 : Situation géographique | 6 |
| 2 : Site naturel et site bâti | |
| 2.1 Relief | 12 |
| 2.2 Géologie | 13 |
| 2.3 Risques naturels et technologiques | 14 |
| 2.4 Climatologie..... | 17 |
| 2.5 Hydrographie, hydrogéologie | 18 |
| 2.6 Le site naturel..... | 23 |
| 2.7 Le site construit | 29 |
| 2.8 La sensibilité des milieux naturels..... | 32 |
| 2.9 Les types de paysages | 39 |
| B - LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN | |
| 1 : Les lignes du paysage naturel..... | 43 |
| 2 : Les caractéristiques du paysage construit | 44 |
| 2.1 Historique de l'occupation humaine récente | 44 |
| 2.2 Les caractéristiques du tissu construit | 46 |
| 2.3 Les entrées de village | 50 |
| C - CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION | |
| 1 : Structure démographique et évolution | 51 |
| 2 : Activités et emploi..... | 54 |
| D - LE LOGEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS | |
| 1 : Structure et évolution du logement..... | 57 |
| 2 : Les équipements : facteurs du développement | 60 |

E - UNE POLITIQUE LOCALE ET SOUTENABLE DES TRANSPORTS

1 : La question des transports dans la planification locale 64
 2 : Le diagnostic à partir des moyens de transport 65

F - CONTRAINTES PHYSIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

1 : Contraintes liées au site 67
 2 : Contraintes diverses 68

G - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS, ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE REFERENCE 70

CHAPITRE II - LES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT

A - LES PRESCRIPTIONS SUPRA COMMUNALES

1 : Les articles L.110 et L.121-10 du Code de l'Urbanisme
 2 : Le schéma directeur régional, approuvé le 26 avril 1994
 3 : Autres contraintes réglementaires.....

B - LES OBJECTIFS COMMUNAUX

1 : Démographie, logements, activités
 2 : Équipements et transports
 3 : Environnement et espaces naturels

CHAPITRE III - JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU P.L.U.

A - PARTI D'AMÉNAGEMENT

1 : Principes de zonage.....
 2 : Choix retenus pour le projet d'aménagement et de développement durable

B - PRÉSENTATION ET DÉFINITION DES ZONES

1 : Les zones urbaines : exposés des motifs et principales dispositions.....
 2 : Les zones urbanisables, agricoles et naturelles : exposés des motifs et principales dispositions

C - TABLEAUX DES SUPERFICIES ET RÉCEPTIVITÉS.....

D - COMPATIBILITÉ DE L'ELABORATION DU PLU

1 : Avec les lois d'Aménagement et d'urbanisme
 2 : Avec les schémas directeurs.....

CHAPITRE IV - MISE EN ŒUVRE DU P.L.U.

A - L'IMPACT DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

- 1 : Prise en compte de l'environnement : incidences prévisibles et mesures correctrices.....
- 2 : Aménagements programmés ou envisagés concernant les transports.....

B - LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- 1 : Amélioration du cadre bâti et des espaces publics.....
- 2 : Maîtrise de la croissance et mise en œuvre des opérations.....
- 3 : La maîtrise du foncier.....
- 4 : Les équipements publics et les emplacements réservés.....

ANNEXE 1 : LES SECTEURS ARCHÉOLOGIQUES.....

La Houssaye-en-Brie :

de l'ancien haut allemand huls, le « houx ».

Située à 118 mètres d'altitude sur le plateau de la Brie, en bordure de la forêt de Crécy, La Houssaye-en-Brie est officiellement créée au V^e siècle. Au XII^e siècle, le village est appelé « Hosseia ». Il dépend alors en partie du roi de France, et en partie du comte de Champagne. L'un de ses habitants, Étienne Jodelle, sieur du Limodin de 1532 à 1573, se rend célèbre par ses poésies. À la fin du XVIII^e siècle, le maréchal Augereau acquiert le château. Il y reçoit l'empereur Napoléon en 1807, puis y meurt le 12 juin 1816. La place du Maréchal-Augereau est entourée de l'église, de la poste, de la mairie et d'un parc boisé d'une soixantaine d'hectares avec un château Renaissance.

Source : site Internet topic-topos



La Houssaye-en-Brie, à la fin du XVIII^{ème} siècle : carte de Cassini

INTRODUCTION : gestion du P.L.U et exposé des motifs de l'élaboration

- La délibération du 19 décembre 2012 précise que l'élaboration du P.L.U. répond aux objectifs suivants :
 - o Protéger les espaces naturels et construits, sans compromettre leur valorisation.
 - o Améliorer l'équilibre en termes de démographie, de logements et d'équipements.
 - o Favoriser le développement du centre-village et les liaisons avec tous les quartiers.
 - o Diversifier l'offre de logement.
 - o Améliorer le bâti ancien.
 - o Poser les bases d'un plan de déplacement.

- *Le cahier des charges de la consultation relative à l'étude du P.L.U apporte des précisions quant à ces objectifs :*
 - *Maîtriser la consommation d'espaces agricole et l'étalement urbain.*
 - *Conforter et favoriser le développement du centre-village et son développement économique.*
 - *Maîtriser quantitativement et qualitativement les formes de son développement urbain.*
 - *Encourager la diversité de l'habitat.*
 - *Prévenir les risques naturels prévisibles, les risques technologiques ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures.*
 - *Répondre aux orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau telles que définies par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.).*

- *Le projet d'aménagement et de développement durable devra préciser les objectifs ci-après (article L123-1-3) :*
 - *Protéger et valoriser les espaces naturels les plus sensibles.*
 - *Préserver l'activité agricole.*
 - *Préserver la ressource en eau.*
 - *Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie.*
 - *Respecter les objectifs du Développement Durable.*
 - *Préserver et favoriser la réhabilitation des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturels.*
 - *Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers.*
 - *Préserver ou créer des continuités écologiques.*
 - *Améliorer l'organisation des différentes formes de déplacement.*
 - *Améliorer l'accessibilité pour tous.*
 - *Favoriser le développement des communications numériques.*

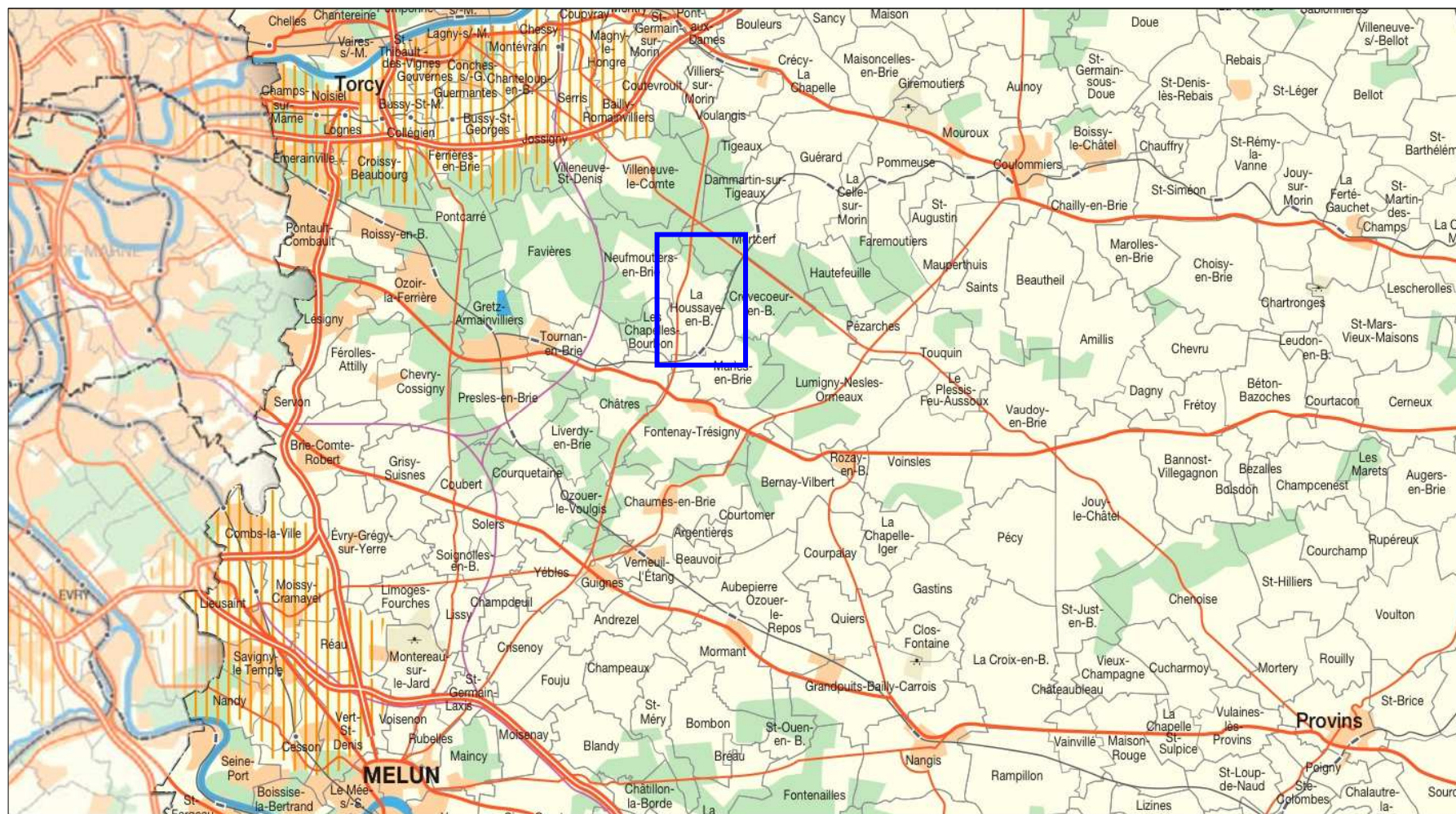
*

* *

CHAPITRE I : LES DONNEES DE CADRAGE – ANALYSE MULTICRITERE

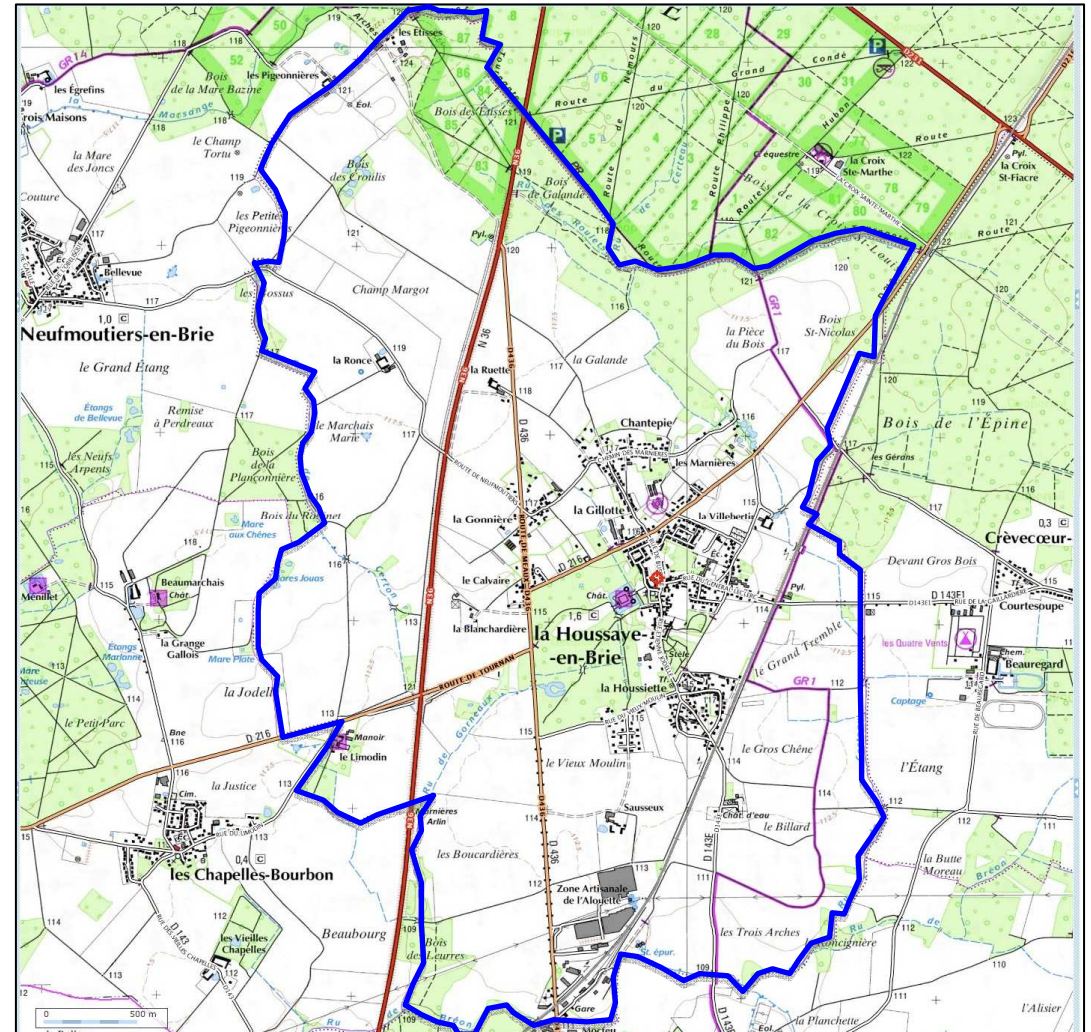
A – SITE ET SITUATION :

1 : Situation géographique :



Située dans le département de Seine et Marne, la commune de La Houssaye-en-Brie appartient à l'arrondissement de Provins et au canton de Rozay-en-Brie. Le territoire communal, d'une superficie d'environ 1 243 hectares pour une population de 1 600 habitants (recensement 2009), s'étend sur le plateau de Brie, en lisière sud de la forêt domaniale de Crécy. La Houssaye-en-Brie est proche du projet de parc naturel régional.

- La plaine est entaillée par un réseau hydrographique constitué d'une multitude de petits rus aux débits souvent intermittents : Le ru de Bréon, au Sud et ses affluents : le ru de Certon qui longe une partie de la limite communale Ouest et le ru de Certeaux, qui borde le territoire communal à l'Est, le ru de Gorneaux, le ru de la Jovelle, le ru des Roulets, le ru du Poirier Espagnol...
 - Les principaux grands centres de proximité sont : Coulommiers, à 20 km au Nord-Est, accessible par la RD 216, Meaux (26 km au Nord), accessible par la RD 436, Chessy (Disneyland Paris), à 20 km au Nord-Ouest, accessible par la RD 436, Melun (31 Km au Sud-Ouest), accessible par la RD 636, Provins, au Sud-Est, accessible par la RD 231, et Paris (45 Km au Nord-Ouest), accessible la RN 4.
 - Entouré par les communes de [Marles-en-Brie](#), [Les Chapelles-Bourbon](#), [Neufmoutiers-en-Brie](#), [Mortcerf](#) et [Crèvecœur-en-Brie](#), le village est situé à 15 km au Sud-Est d'[Ozoir-la-Ferrière](#) la plus grande ville aux alentours.
 - Le territoire communal est traversé par :
 - la **RN 36**, axe Nord-Sud qui permet l'accès à l'A4 au Nord et l'accès à la **RN 4** au Sud ;
 - la RD 436 (déviation RN 36), en direction de Fontenay-Trésigny, qui rejoint la RD 402 à Chaumes-en-Brie ;
 - la RD 216 qui relie au Nord-Est Faremoutiers via Mortcerf à Brie-Comte-Robert au Sud-Ouest, via les Chapelles-Bourbon ;
 - la RD 143 E vers Crèvecœur-en-Brie et Marles-en-Brie.
- La RD 231, axe Nord-Ouest / Sud-Est structurant à l'échelle du département, tangente le Nord du territoire.



• En matière de transport en commun, la commune est desservie par les lignes de bus suivantes :

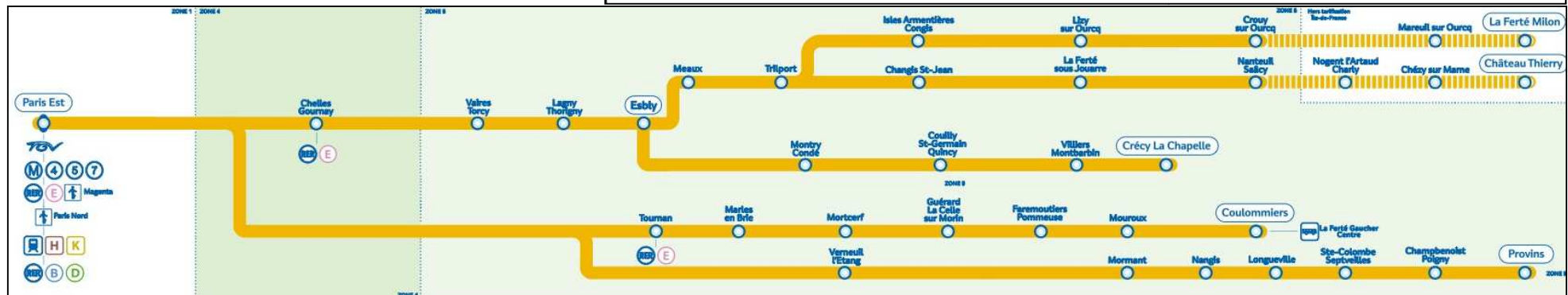
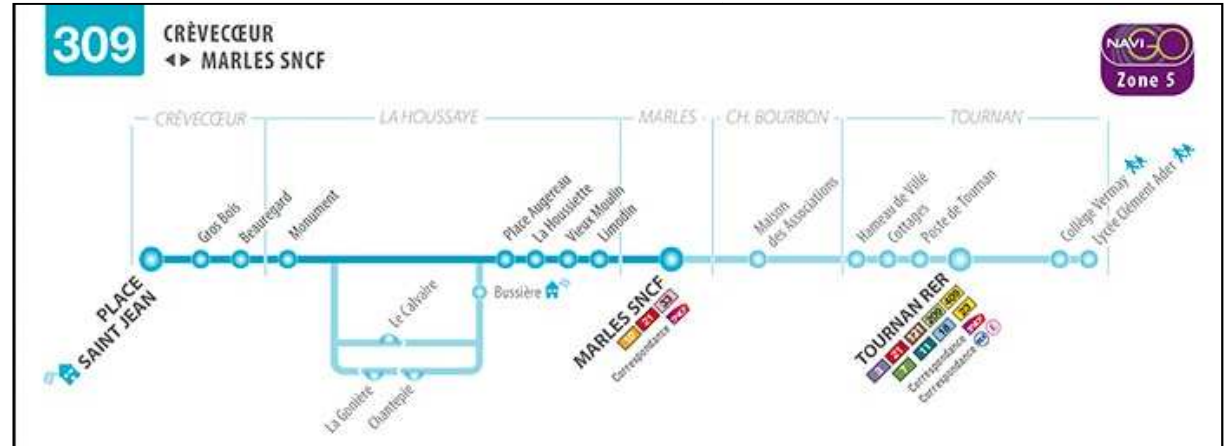
- Le réseau Darches Gros : ligne 28 Coulommiers-Fontenay-Rozay en Brie, ligne n° 33 reliant Lumigny-Nesles-Ormeaux à Marles-en-Brie SNCF, la ligne 39 (La Houssaye-en-Brie/Rozay-en-Brie : lycée la Tour des Dames).

- Le réseau Sol'R (VEOLIA), ligne 309 reliant Les Chapelles Bourbon, Tournan-en-Brie (notamment le collège Vernay ainsi que le lycée Clément Ader), La Houssaye-en-Brie, Crèvecoeur.

- La ligne 10 (VEOLIA), Courpalay-Marles SNCF.

La commune dispose d'une gare ferroviaire dite de Marles-en-Brie, desservie par la **ligne P du Transilien** (Est de l'Île-de-France).

Cette dernière relie Paris-Est à Coulommiers.



*

* *

- La commune de La Houssaye-en-Brie est inscrite administrativement et politiquement dans une dynamique intercommunale.
- Elle adhère à la Communauté de Communes du Val Bréon (CCVB), créée en janvier 1995 (source : site de la CCVB).

La CCVB regroupe dix communes (sept appartenant au canton de Rozay-en-Brie et trois au canton de Tournan-en-Brie) : Châtres, Crèvecœur-en-Brie, Fontenay-Trésigny, La Houssaye-en-Brie, Les Chapelles Bourbon, Liverdy-en-Brie, Marles-en-Brie, Mortcerf, Neufmoutiers-en-Brie et Presles-en-Brie.

| <u>Communes</u> | <u>Population</u> | <u>Superficie</u> |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| CHAPELLES BOURBON (LES) | 431 | 642 |
| CHATRES | 586 | 1 516 |
| CREVECOEUR EN BRIE | 304 | 919 |
| FONTENAY TRESIGNY | 5 184 | 2 212 |
| HOUSSAYE EN BRIE (LA) | 1 623 | 1 243 |
| LIVERDY EN BRIE | 1 291 | 912 |
| MARLES EN BRIE | 1 456 | 1 279 |
| MORTCERF | 1 484 | 1 784 |
| NEUFMOUTIERS EN BRIE | 1 082 | 1 590 |
| PRESLES EN BRIE | 2 284 | 1 739 |

La communauté de communes dispose des compétences obligatoires fixées par la loi :

1- Le développement économique :

Déploiement de la zone d'activité intercommunale

- Etudes, conduite et suivi.
- Négociations et recherches de partenariats avec les organismes privés ou publics intéressés par le projet ou susceptibles d'y apporter une contribution.
- Capacité à réaliser tout ou partie des opérations ou des constructions.

Suivi de la zone d'activité intercommunale

- Initiative et contrôle de démarches promotionnelles.
- Intégration en son domaine public ou privé des espaces collectifs autres que la voirie.



2 - L'aménagement du territoire

Réalisation de documents d'urbanisme de portée intercommunale

- Suivi et études ainsi que les démarches nécessaires à la participation, à l'élaboration ou à modification du schéma directeur d'Ile de France (SDRIF).
- Suivi, études et démarches nécessaires à l'élaboration ou la modification de schémas directeurs locaux (SCOT, PLU,...).

Création et réalisation de ZAC

- Initiative de lancer, de conduire la procédure de concertation, en accord avec la ou les communes concernées.
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté.
- Choix d'opérateurs et signature de conventions ou de concessions de réalisation.

La communauté de communes dispose également de compétences optionnelles : **création, aménagement et entretien de la voirie** (assurer et financer l'entretien et la gestion des voiries de la ZAC), **création, aménagement d'itinéraires de randonnées** (créer, maintenir, entretenir et signaler des voies de circulation autres qu'automobiles, en particulier des chemins de randonnées, dans le cadre du schéma départemental et du schéma régional, à l'exception des voies piétonnes de centre ville), **action sociale d'intérêt communautaire** (création et gestion de relais d'assistantes maternelles (R.A.M), étude petite enfance, étude pour la mise en réseau des services jeunesse, sorties et voyages scolaires intercommunaux, portage de repas à domicile), **protection et mise en valeur de l'environnement** (création et entretien d'espaces verts de compensation).

En matière de **compétences facultatives**, la communauté de communes a en charge les actions suivantes : **lutte contre l'incendie et secours** (financement des participations au Service Départemental d'Incendie et de Secours), **transports** (organisation et financement des transports publics de voyageurs effectués par lignes régulières (*Réseau Sol'R*), études, mise en place et financement du transport à la demande), **équipements périscolaires** (construction, entretien et gestion des équipements sportifs liés aux établissements scolaires d'enseignement secondaire (*gymnases, terrains de sport, plateaux sportifs et espaces verts*)). **Ainsi que la compétence pour le développement numérique, la culture et les gens du voyage.**

La commune adhère également aux syndicats intercommunaux suivants :

- SI d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de la Houssaye en Brie ;
- SI d'aménagement du ru de Bréon ;
- SI d'élaboration et de gestion d'un centre de loisirs (piscine) ;
- SI d'électrification de Coulommiers ;
- SI de transport scolaire d'Ozoir la Ferrière ;

- Au plan touristique, les paysages champêtres, les boisements, les cours d'eau et les nombreuses mares renforcent également l'attractivité de la commune et ses possibilités de développement récréatives et de loisirs.
- Le territoire fait l'objet d'exploitations peu diversifiées.

L'activité agricole reste importante. Le recensement agricole 2010 fait état de sept exploitations agricoles en activité ayant leur siège dans la commune.

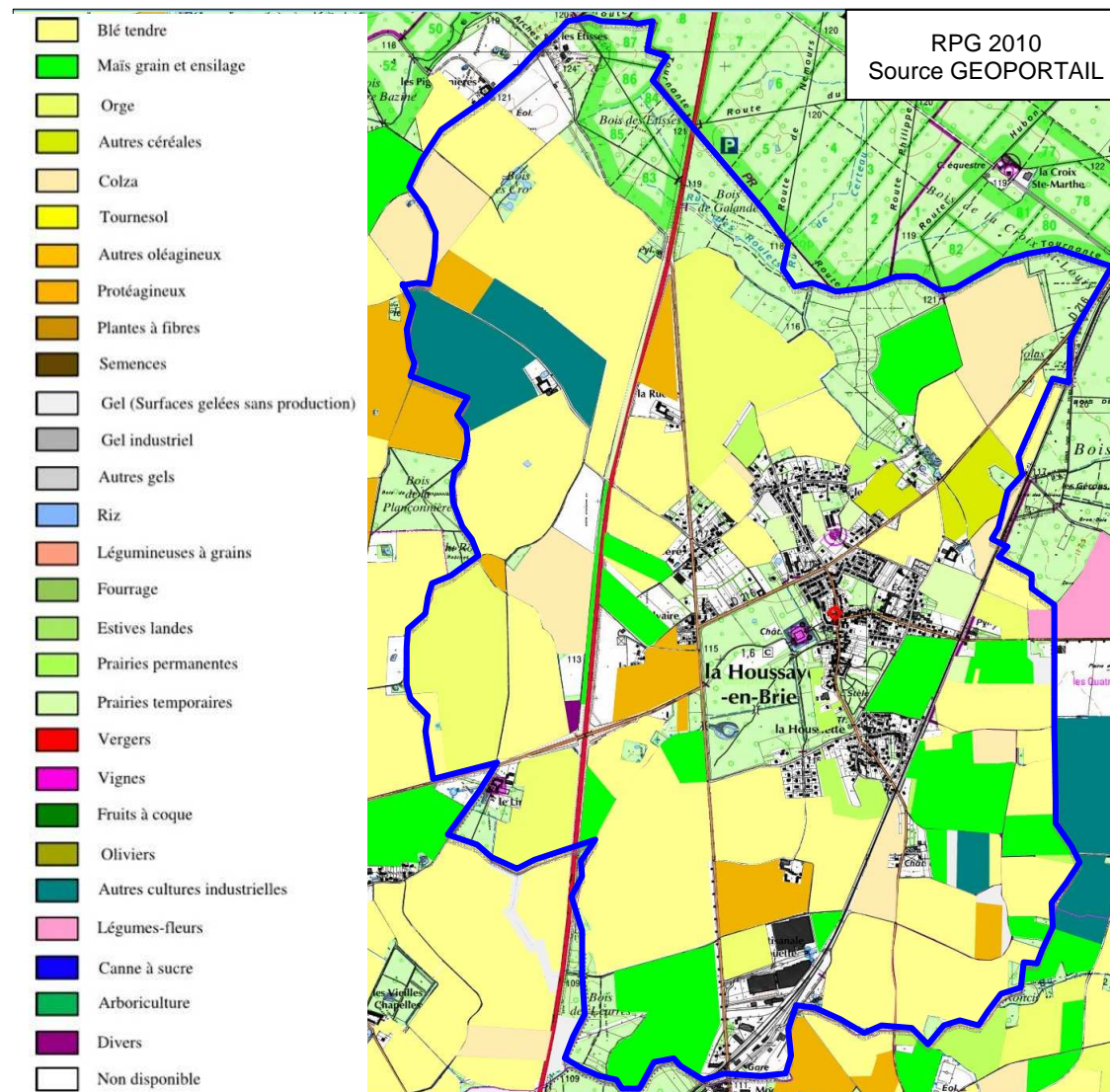
Source : AGRESTE

| Exploitations agricoles siège dans la commune | | Superficie agricole utilisée en hectare | | Cheptel en unité de gros bétail | |
|--|------|--|------|------------------------------------|------|
| 2010 | 2000 | 2010 | 2000 | 2010 | 2000 |
| 7 | 8 | 755 | 906 | 8 | 102 |

*

*

*



2 : Site naturel et site bâti

• 2.1 : Relief : (source : google maps).

Le territoire communal se situe sur le plateau agricole de la Brie.

Le site présente un relief peu marqué, les points les plus bas de la commune se situant à 108 m N.G.F., au Sud de la commune, et les plus hauts à 121 m, au Nord.

La commune est caractérisée par une **topographie** de plateau agricole resserré entre deux légères dépressions ; à l'Est celle du ru de Certeaux, affluent de l'Yerres par le ru de Bréon ; à l'Ouest celle du ru de Certon, affluent du ru de Bréon.

Le plateau est légèrement incliné vers le Sud.

Les espaces naturels, champs et prairies, occupent la majeure partie du territoire communal, le site bâti, village, hameaux et autres écarts, notamment quelques fermes, étant relativement dispersés.



*
* *
* *

• **2.2 : Géologie :**

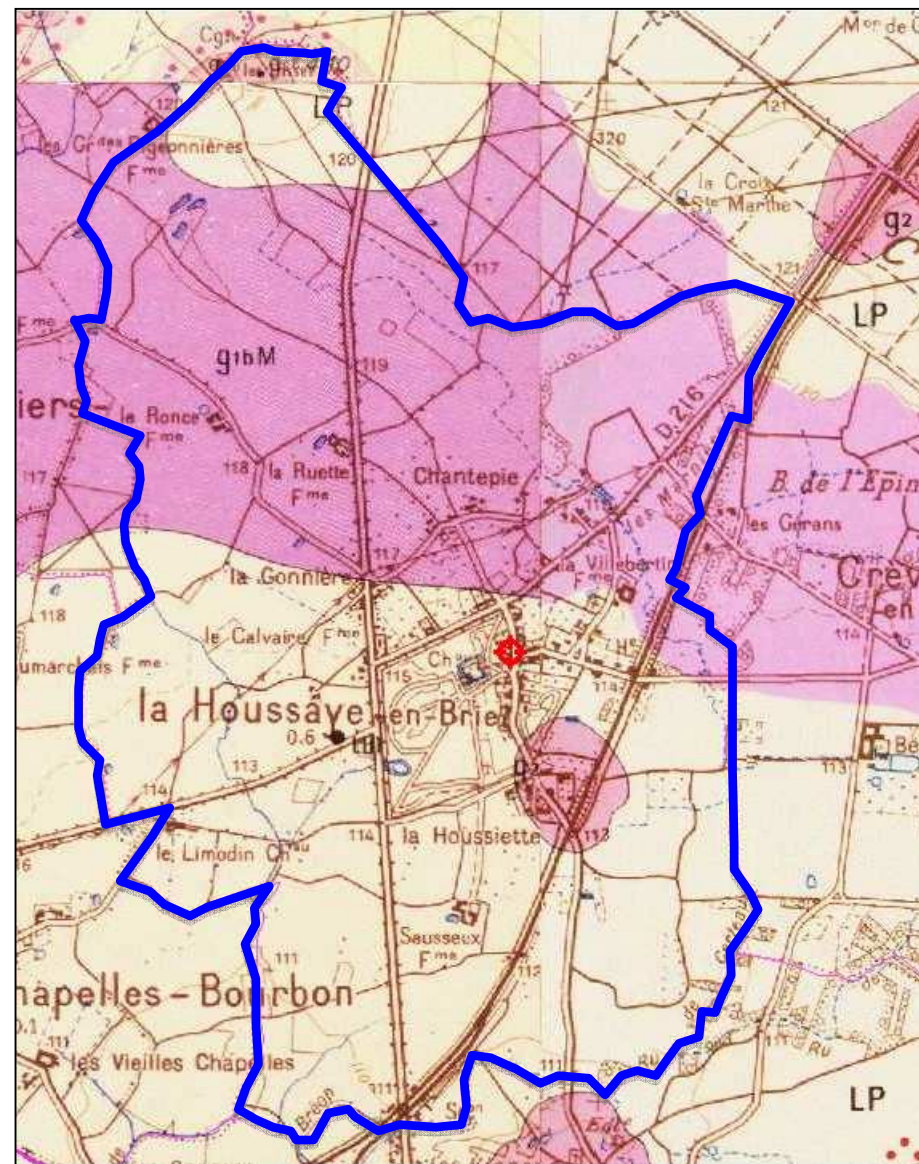
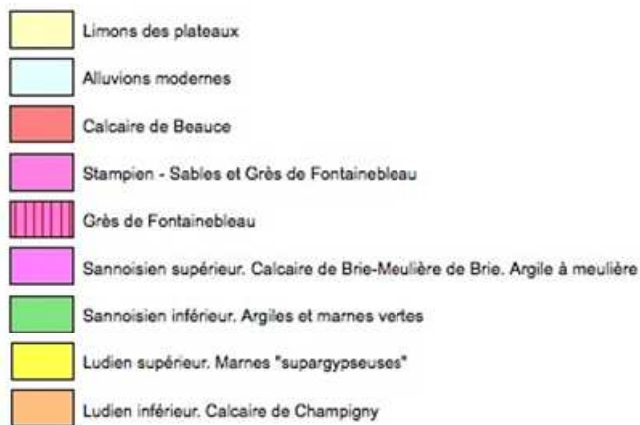
(Source : BRGM - carte au 1/50 000ème de Malesherbes)

La plateforme structurale supérieure de la Brie est constituée par **la couche de Meulière de Brie (datant du Sannoisien)**. Celle-ci recouvre la partie Nord du territoire communal de La Houssaye.

L'exploitation de ces pierres de Meulière a fourni un matériau de construction très utilisé dans la commune.

La couche de Meulière est surmontée par un manteau plus ou moins régulier de **Limons des plateaux** qui sont constitués par des dépôts argilo-sableux fins et compacts d'une fertilité importante.

Un dépôt de Sables de Fontainebleau (du Stampien) affleure au lieu-dit La Houssiette, formant une couche peu épaisse.

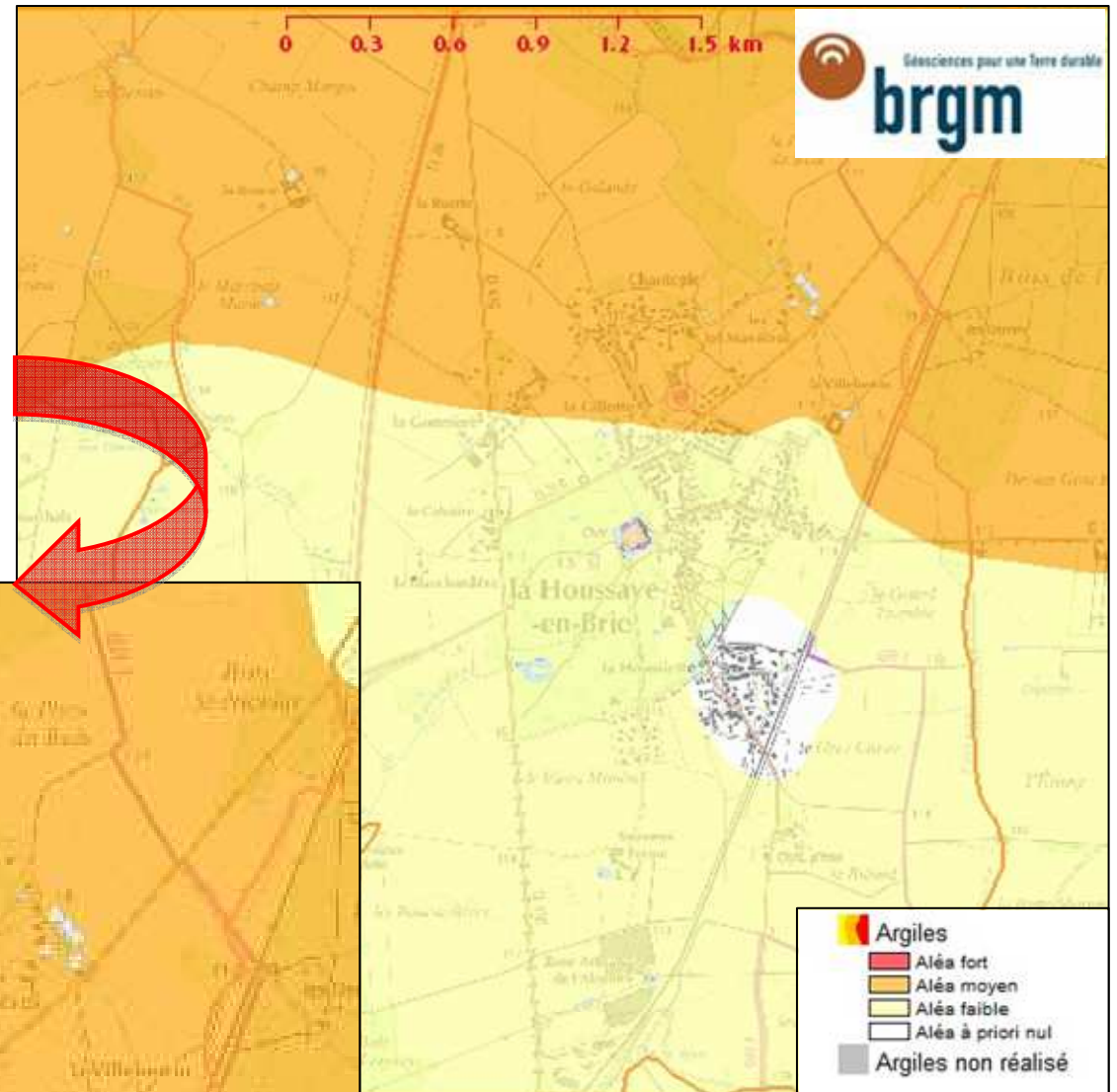
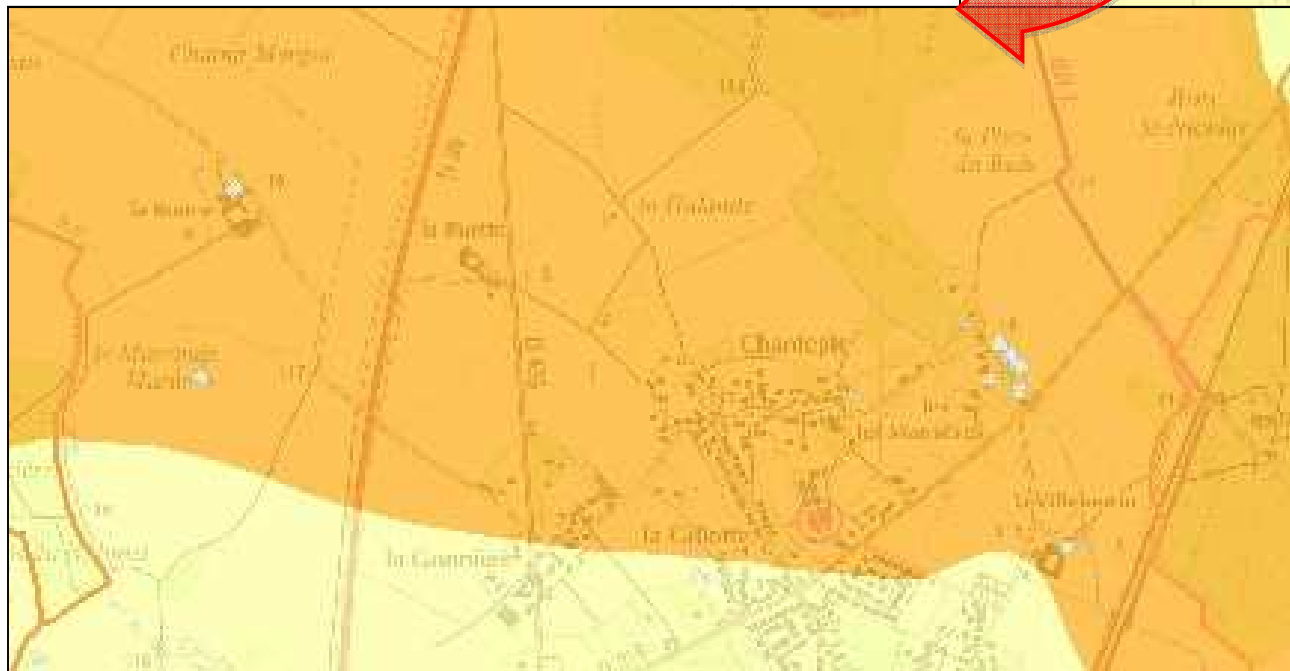


- **2.3 : Risques naturels et technologiques :**

- **Argiles :**

La commune de La Houssaye-en-Brie *présente un aléa faible ou nul*, au regard de la présence d'argile dans les sols, au Centre et au Sud de son territoire.

On peut toutefois observer une large bande d'aléa moyen, dans toute la partie Nord, qui s'étend jusqu'à des secteurs urbanisés (Chantepie, La Gillotte...).



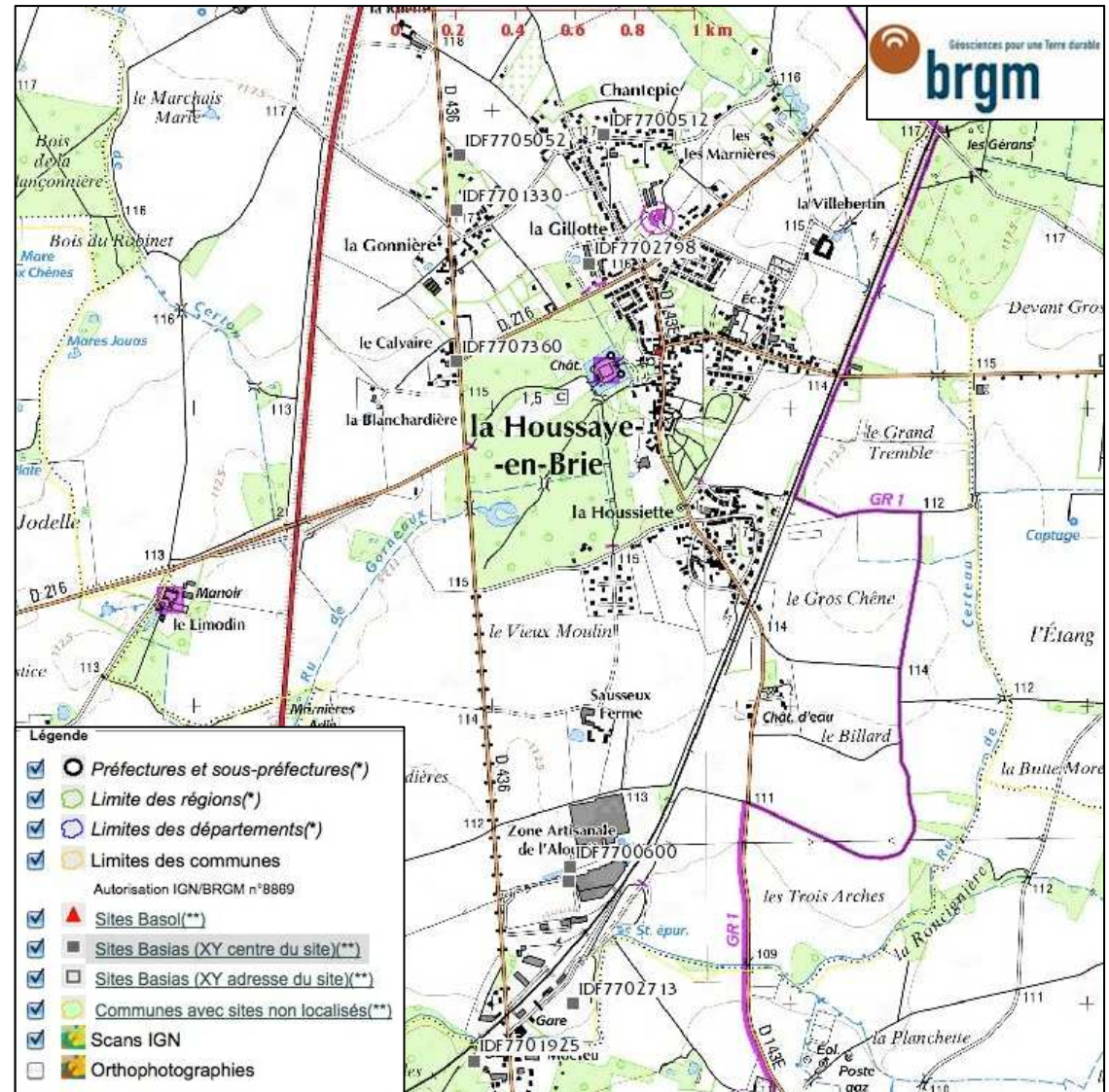
- **Risques technologiques :** (source : Basias.brgm.fr - base de donnée des anciens sites industriels et activités de services.)
- Sites industriels susceptibles d'engendrer des pollutions des sols :

Représentent les principales sources potentielles de pollutions dans la commune :

- Trois entreprises de fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, et d'enrobage de matériaux.
- Un dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).
- Une imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...).
- Une entreprise de fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...).
- Un garage - station service de toute capacité de stockage.
- Un garage, atelier mécanique et soudure.
- Une ancienne décharge d'ordures ménagères.
- Une société de transports routiers.
- Un dépôt de fumier.
- Une serrurerie.

* *
*

- Liste à laquelle il convient d'ajouter le Parc Départemental.



- Le site « Basias » (inventaire d'anciens sites industriels et activités de services) recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués), d'après les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de services.

| N° | Identifiant | Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) | Nom(s) usuel(s) | Dernière adresse | Code activité | Etat d'occupation du site | Etat de connaissance |
|----|----------------------------|--|--|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| 1 | IDF7702472 | Infrastructures Routières et Industrielles | | Avenue Atlantique (de l') | c20.18z, c23.51z, v89.03z | | Inventorié |
| 2 | IDF7700601 | Montel et Fils | | Lieu dit Champs des Alouettes (le) | v89.03z | | Inventorié |
| 3 | IDF7700600 | Roussey entreprise | | Lieu dit Champs des Alouettes (le) | c20.18z, c23.51z, v89.03z | | Inventorié |
| 4 | IDF7700512 | BOYER | | Lieu dit Chantepie | c18.1, c20.16z | | Inventorié |
| 5 | IDF7702798 | Société d'application de matériaux isolants | Application de matériaux isolants | 25 Route Coulommiers (de) | c20.16z | | Inventorié |
| 6 | IDF7707150 | TRIEPIER | Garage - Station-service | Lieu dit Gonière (la) | g45.21a, g47.30z, g47.30z | | Inventorié |
| 7 | IDF7705052 | Vallet (Ets) | Dépôt de gadoues | Hameau Gonnière (de la) | e38.42z | Activité terminée | Inventorié |
| 8 | IDF7702713 | INFRA | Infrastructures routières et industrielles | Lieu dit Houssiette | c20.18z, c23.51z | | Inventorié |
| 9 | IDF7701330 | Transports Internationaux Routiers | Société de transports | Route nationale N° 36 | g45.20, g45.21a, g47.30z | | Inventorié |
| 10 | IDF7707360 | TRIEPIER R. | Garage | Route nationale N° 36 | g45.21a | | Inventorié |
| 11 | IDF7701803 | Dépôt de fumier | Dépôt de fumier | | e38.45z | | Inventorié |
| 12 | IDF7707841 | PETRIKA E. Entreprise artisanale | Serrurerie | | c25.50a, c25.61z | | Inventorié |

• **2.4 : Climatologie :**

- Les données climatiques proviennent de la station de Melun - Villaroche et sont complétées par des points d'observation localisés. Elles sont donc en partie applicables au territoire de La Houssaye-en-Brie.

La Seine-et-Marne est influencée par le climat océanique du Bassin Parisien, caractérisé par des précipitations réparties toute l'année, avec cependant une pluviosité plus instable l'hiver. La région peut être néanmoins caractérisée par un climat océanique "dégradé" : l'influence continentale est ressentie en période hivernale.

La température moyenne annuelle est de 10,6 ° C. L'écart thermique maximum est de 16,1° et traduit l'abaissement des températures pendant l'hiver. Le nombre de jours de gelée sous abri est en moyenne de 40 jours par an (de début novembre à mi-avril).

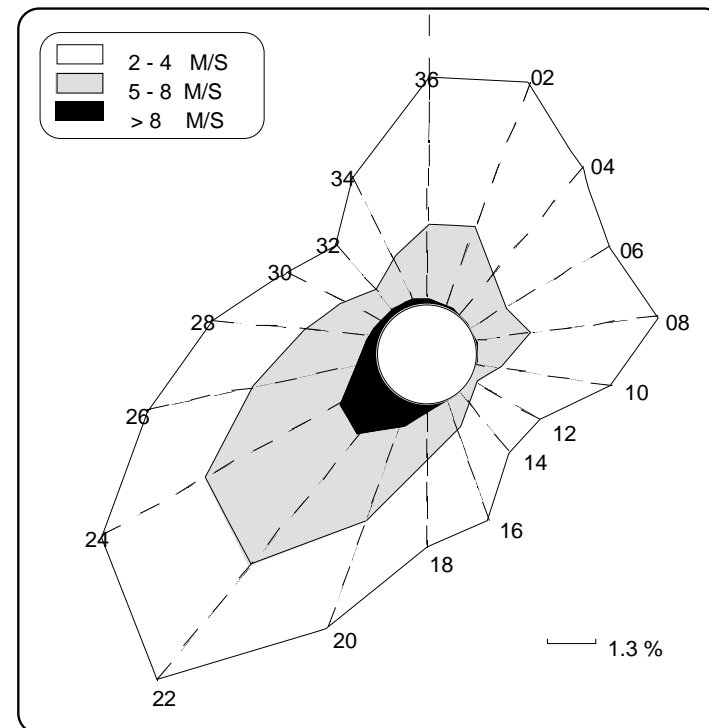
Les précipitations moyennes annuelles sont de 660 mm.

Leur fréquence est relativement élevée : environ 170 jours de pluie par an. Les précipitations sont relativement bien réparties sur toute l'année avec des minima observés en février, avril et août et des maxima en janvier et mai. Le nombre de jours de brouillard se situe dans la normale : il est d'environ 45 jours en moyenne par an, concentrés sur les mois de septembre et février.

Régionalement, les vents dominants (en fréquence et en intensité) sont principalement de secteur ouest / sud - ouest et sud / sud - ouest, mais aussi de secteur nord à nord - est. A l'opposé, les vents de secteur sud-est et nord- ouest sont très faibles en intensité comme en fréquence.

- Station Météorologie Nationale de Melun-Villaroche - Département de Seine-et-Marne - Commune : Période : janvier 1960 à décembre 1990. Altitude : 91.0 m - Latitude - 48°37'0 N - Longitude : 02°41'0 - directions du vent en % par groupes de vitesses : 2-4 m / s, 5-8 m / s, sup. à 8 m/s - Type de données : Val

Les étiages sont assez prononcés. Les crues sont caractérisées par une lente montée et une durée du maximum s'étalant sur un à plusieurs jours. Elles se produisent, pour les plus puissantes, de décembre à mars, lorsque le régime océanique d'hiver est bien établi. Si quelques crues apparaissent en été, dues à une situation orageuse, elles sont de plus courte durée et beaucoup moins importantes.

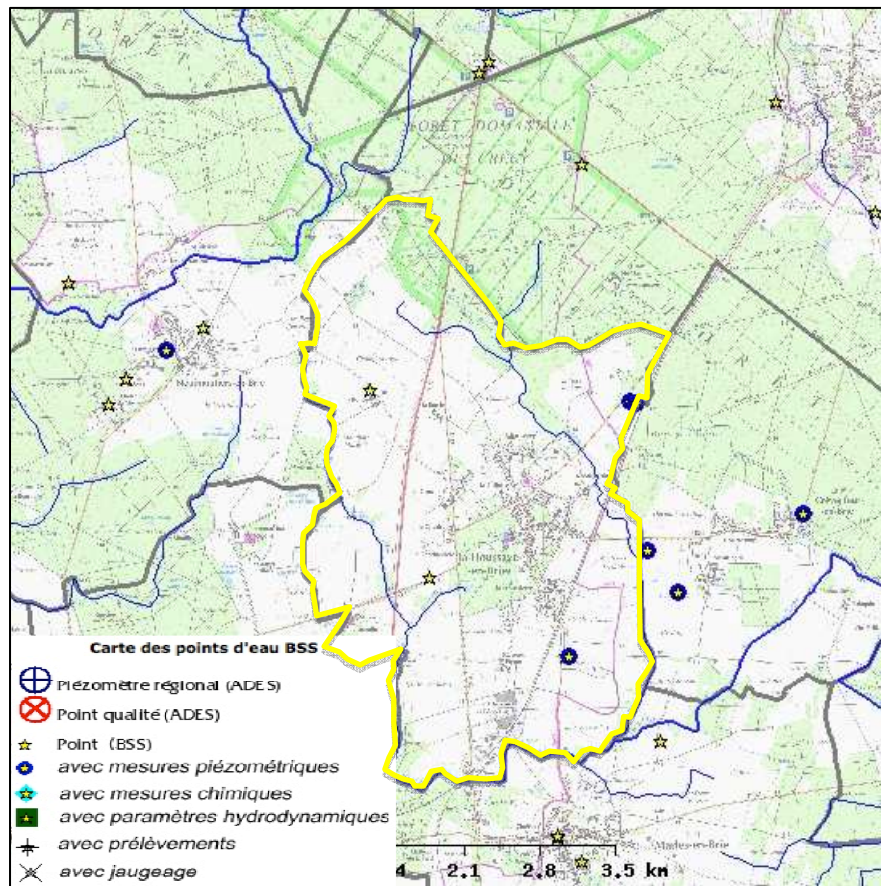


Fréquence des vents inférieurs à 2 m/s : 12.4 %
 Nombre de cas observés : 87 600 –
 Nombre de cas manquants : 2 928.

• **2.5 : Hydrographie, hydrogéologie :** (source : SAGE).

• Le territoire communal est entaillé par un réseau hydrographique constitué par le ru de Bréon, affluent de l'Yerres, au Sud, et par de nombreux petits rus aux débits souvent intermittents : le ru de Certon, affluent du ru de Bréon, qui longe une partie de la limite communale Ouest, le ru de Certeaux, affluent de l'Yerres par le ru de Bréon, à l'Est, ainsi que des ruisseaux qui prennent naissance vers le centre du plateau et sont des affluents des rus précités (ru de Gorneaux, ru de La Jovelle, ru des Roulets, ru du Poirier Espagnol...).

Des mares et marnières ont été creusées sur leur parcours qui se renouvellent au moment des crues.



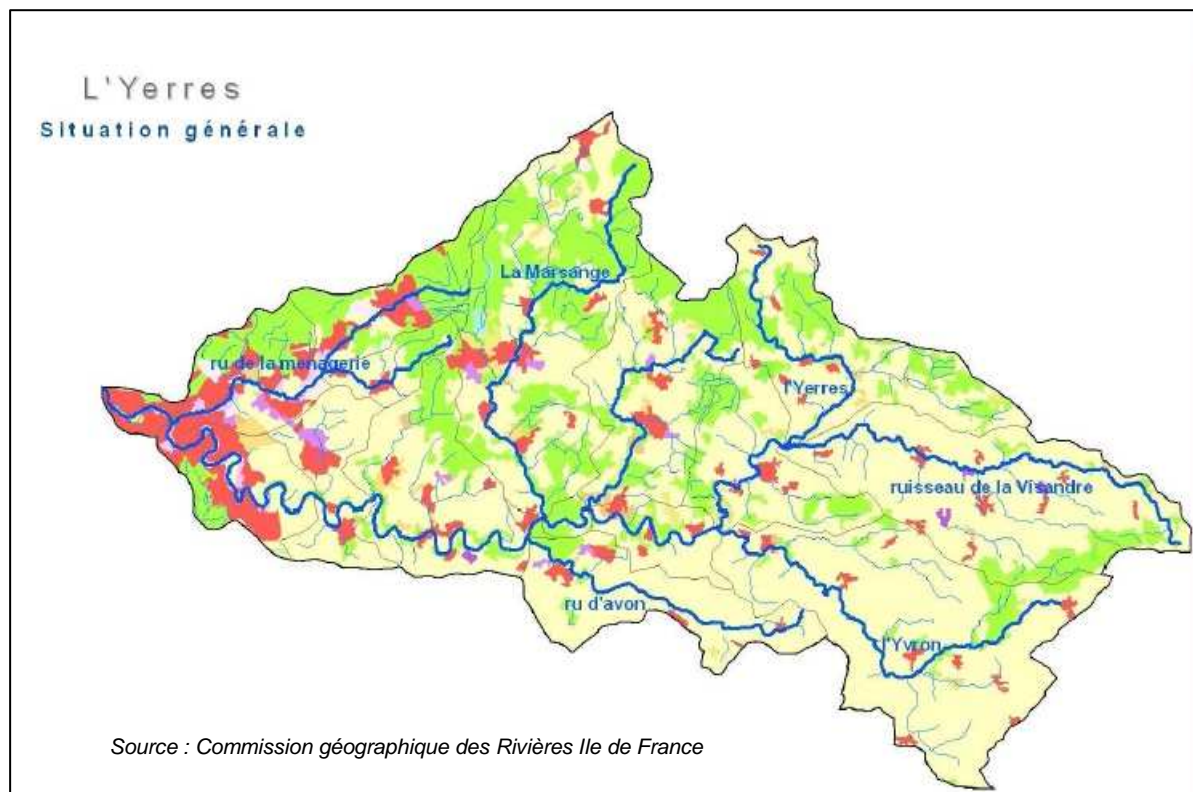
Le Bréon prend sa source en forêt de Crécy dans la commune de Crèvecoeur en Brie.

Après un parcours très rural, il effleure la commune de Fontenay-Trésigny avant de pénétrer dans une zone plus boisée. Il traverse alors, ou alimente en dérivation, de nombreux étangs. Son cours se divise fréquemment en deux bras dans sa partie aval.

Il conflue avec l'Yerres dans la commune de Chaumes en Brie après un parcours d'environ 20 km.

Le bassin versant de l'Yerres est drainé par un réseau hydrographique d'une longueur d'environ 450 kilomètres.

L'Yerres s'écoule depuis la Seine-et-Marne (sa source se situe sur la commune de Hautefeuille) jusqu'en Val-de-Marne (confluence avec la Seine sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges) et reçoit plusieurs affluents principaux en rive gauche et droite. Ainsi de l'amont vers l'aval : ru de l'étang de Beuvron (RG), ru de la Visandre (RG), ru de l'Yvron (RG), ru du Bréon (RD), ru de la Marsange (RD), ru d'Avon (RG), ru de la Barbançonne (RD), ru du Réveillon (RD).



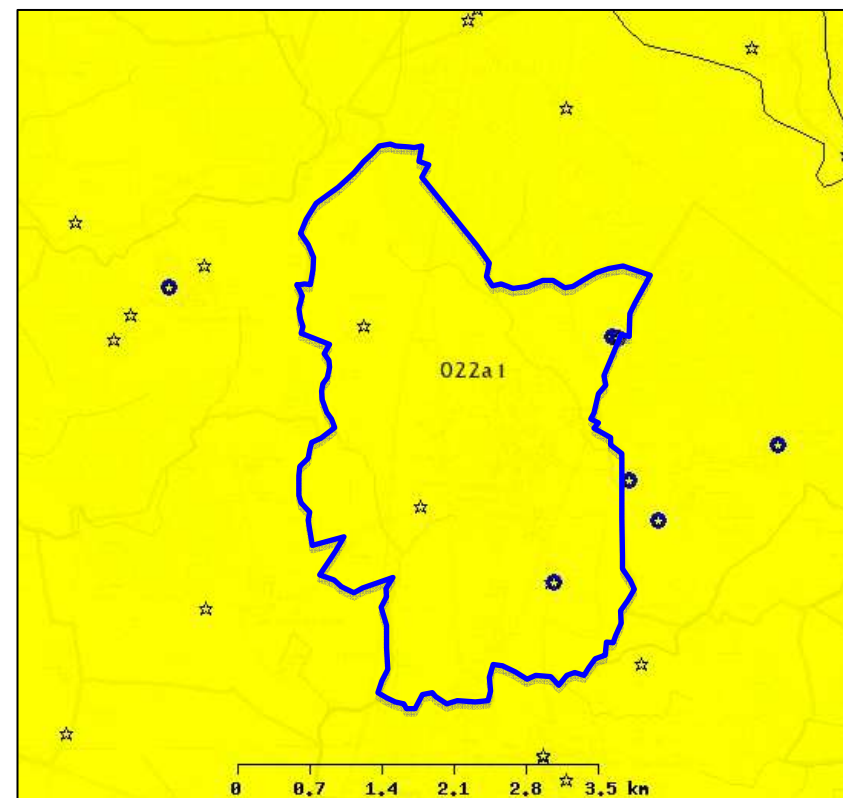
Le cours de la rivière est très irrégulier. Cette dernière présente de très importantes fluctuations saisonnières de débit, avec des hautes eaux en hiver et au printemps portant le débit mensuel moyen à un niveau de 2,23 à 3,71 m³/s, de décembre à début avril inclus (avec un maximum en février), et des basses eaux d'été de mai à novembre inclus avec un minimum mensuel moyen de moins de 0,2 m³ en août et en septembre.

Les crues sont assez importantes et créent des menaces pour certaines zones de son bassin.

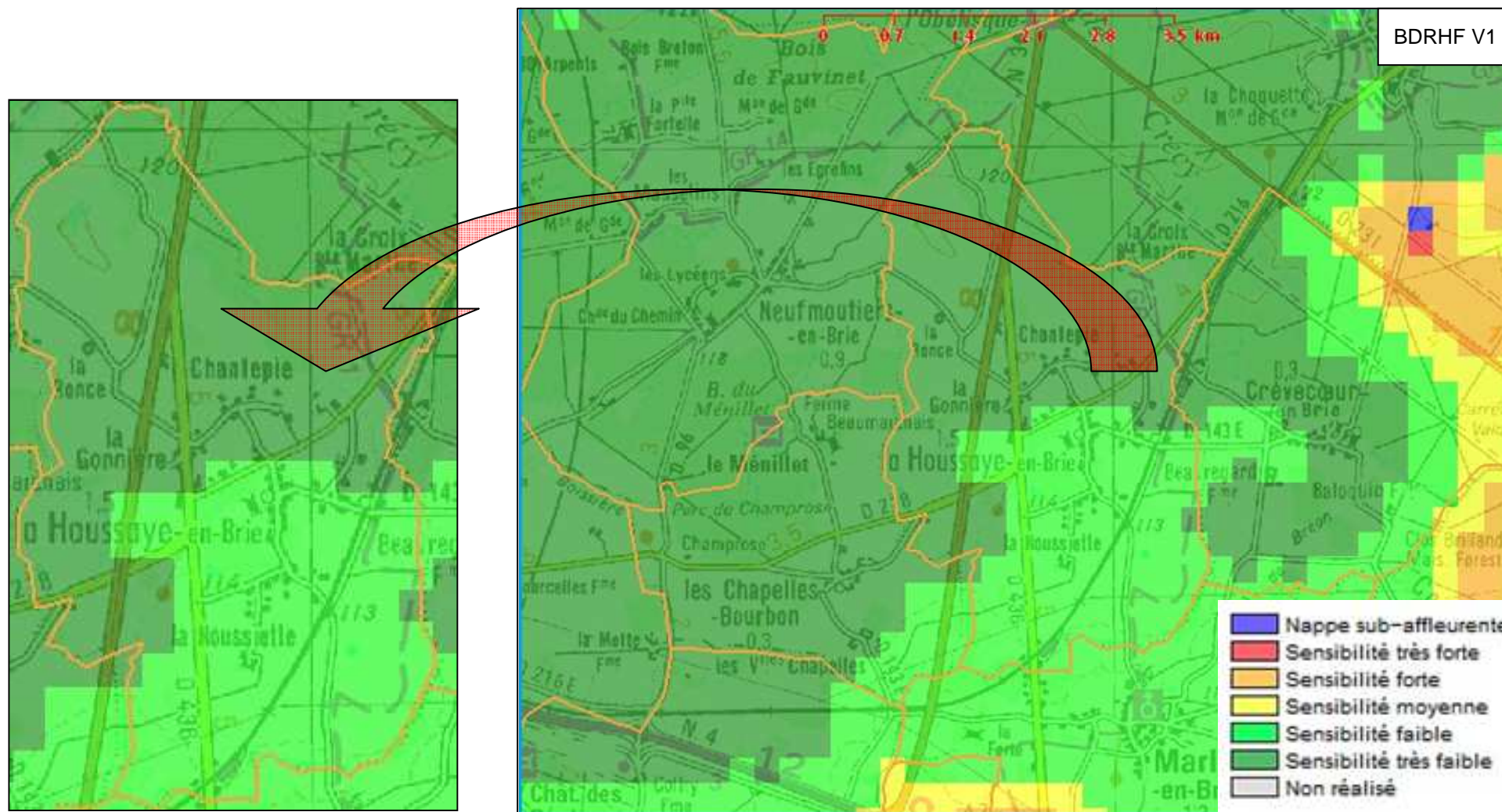
- **Ressources en eau souterraine : (Base de Données sur le Référentiel hydrogéologique Français)**

Le territoire appartient à l'entité hydrogéologique « **BRIE / ENTRE SEINE ET GRAND-MORIN, code 022a** ». Il s'agit d'un aquifère multicouche de l'Eocène-Oligocène entre le Grand Morin et la Seine. Ce système contient plusieurs couches aquifères sableuses ou calcaires séparées par des formations semi-perméables. Les assises éocènes et oligocènes de l'Est du Bassin de l'Île de France présentent une structure sub-tabulaire à léger pendage vers l'Ouest (plateau de la Brie champenoise). Ces assises renferment plusieurs couches aquifères sableuses ou calcaires séparées par des formations semi-perméables. L'ensemble se développe sur une épaisseur maximale de 80 à 90 mètres et repose sur l'argile plastique du Sparnacien. Le système a été subdivisé en deux couches : 022a1 et 022a2.

Le territoire communal appartient à l'ensemble 022a1. Ce dernier correspond à l'aquifère de l'Oligocène (Sables de Fontainebleau et Calcaire de Brie) séparé verticalement de l'aquifère de l'Eocène supérieur (Calcaire de Champigny, Calcaire de Saint-Ouen, Sables de Beauchamp), lui-même séparé de l'aquifère de l'Eocène moyen et inférieur (Calcaire grossier, Sables de Cuise). Calcaire de Brie et Calcaire de Champigny sont séparés par un niveau semi-perméable (Marnes vertes et supragypseuses). Le contact Calcaire de Brie - Marnes vertes définit la limite entre les ensembles 022a1 et 022a2. Il correspond également à la zone de déversement de la nappe de l'Oligocène sur les Marnes vertes, là où se forme une ligne de sources.



- Remontées de nappes :



Le territoire communal présente une sensibilité faible, voire très faible au risque de remontée des nappes.

• **2.6 : Site naturel :** (source Modes d'Occupation des Sols - MOS 2008 - IAURIF)

La superficie du territoire de La Houssaye-en-Brie est d'environ 1 243 ha. L'occupation du sol actuelle est pour l'essentiel composée de grandes cultures, les boisements représentant près de 16 % de l'ensemble. L'urbanisation constitue 8,8 % de l'espace communal.

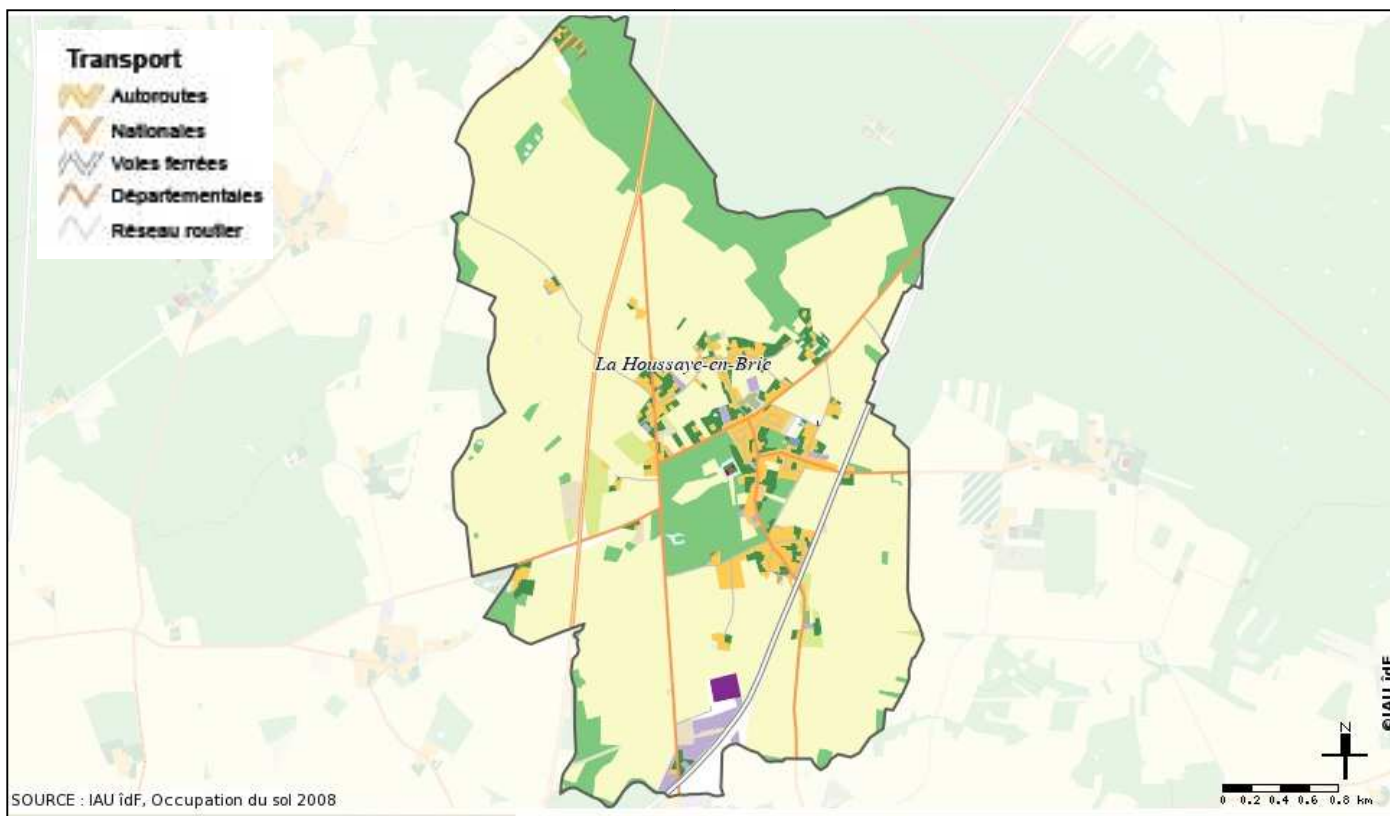
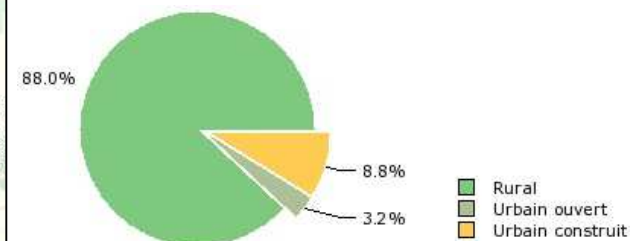
La répartition de l'occupation du sol est la suivante :

- boisements (Bois et bosquets) : 198 hectares ;
- grandes cultures : 863 hectares ;
- site construit : 149 hectares (urbain construit et urbain ouvert).

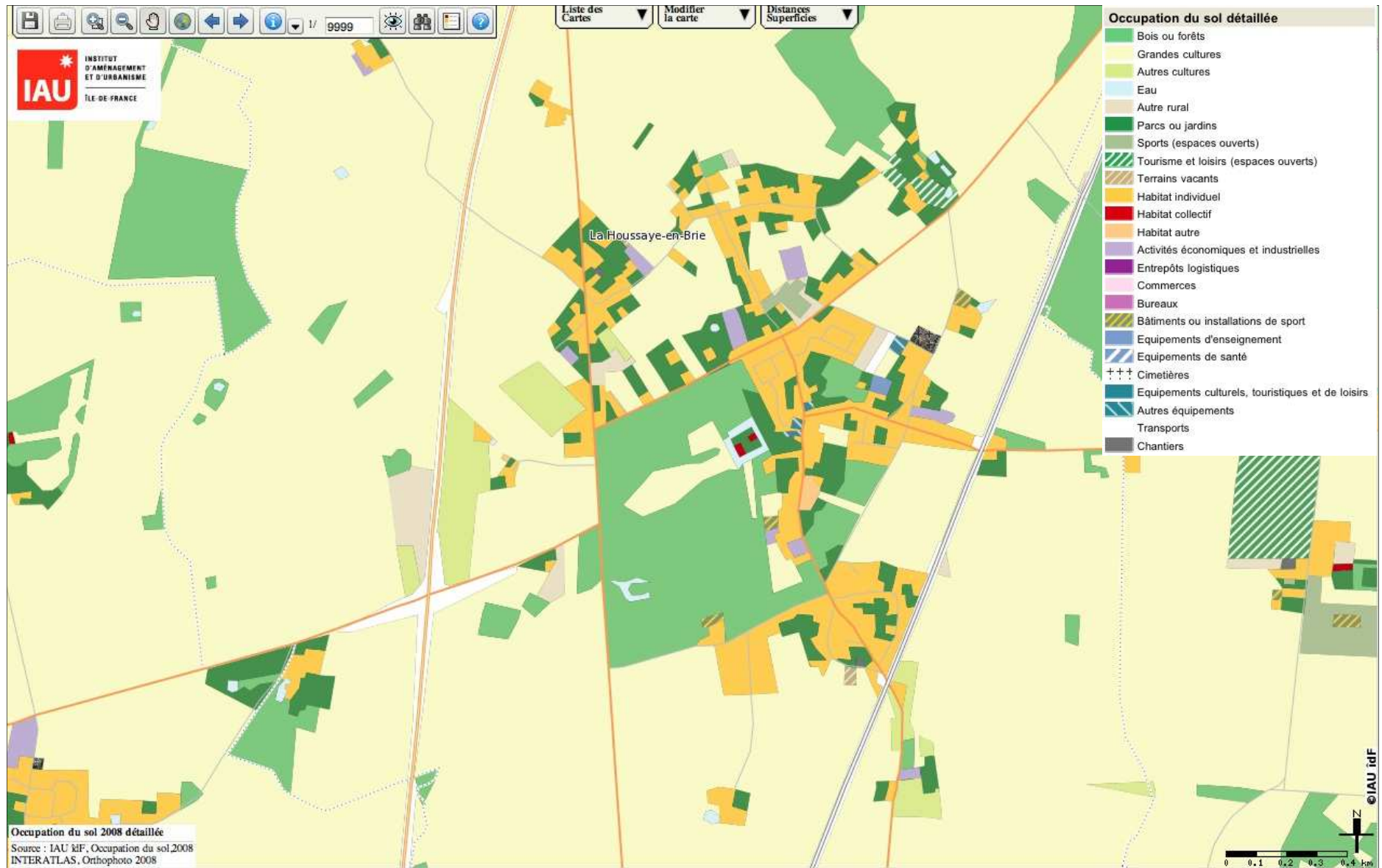
On observera que la densité de population (données 2008) s'élève à 1 626 habitants / 56 ha (logements) = **29 habitants/ha**, et la densité en logements à 609 / 56 ha = **10,9 logements / ha**.

| Occupation du sol détaillée | Superficie (ha) |
|---|-----------------|
| Bois ou forêts | 198.05 |
| Grandes cultures | 862.52 |
| Autres cultures | 16.67 |
| Eau | 2.71 |
| Autre rural | 10.56 |
| Parcs ou jardins | 36.64 |
| Sports (espaces ouverts) | 0.99 |
| Tourisme et loisirs (espaces ouverts) | 1.39 |
| Terrains vacants | 0.29 |
| Habitat individuel | 55.16 |
| Habitat collectif | 0.16 |
| Habitat autre | 0.62 |
| Activités économiques et industrielles | 11.22 |
| Entrepôts logistiques | 3.12 |
| Commerces | 0.00 |
| Bureaux | 0.00 |
| Bâtiments ou installations de sport | 2.69 |
| Equipements d'enseignement | 0.34 |
| Equipements de santé | 0.00 |
| Cimetière | 0.55 |
| Equipements culturels, touristiques et de loisirs | 0.00 |
| Autres équipements | 0.58 |
| Transports | 34.74 |
| Chantiers | 0.14 |

| | Rural | Urbain ouvert | Urbain construit |
|----|----------|---------------|------------------|
| % | 88.0 | 3.2 | 8.8 |
| ha | 1 090.51 | 39.31 | 109.33 |



• Carte de l'occupation des sols détaillée (source IAU Rif) :

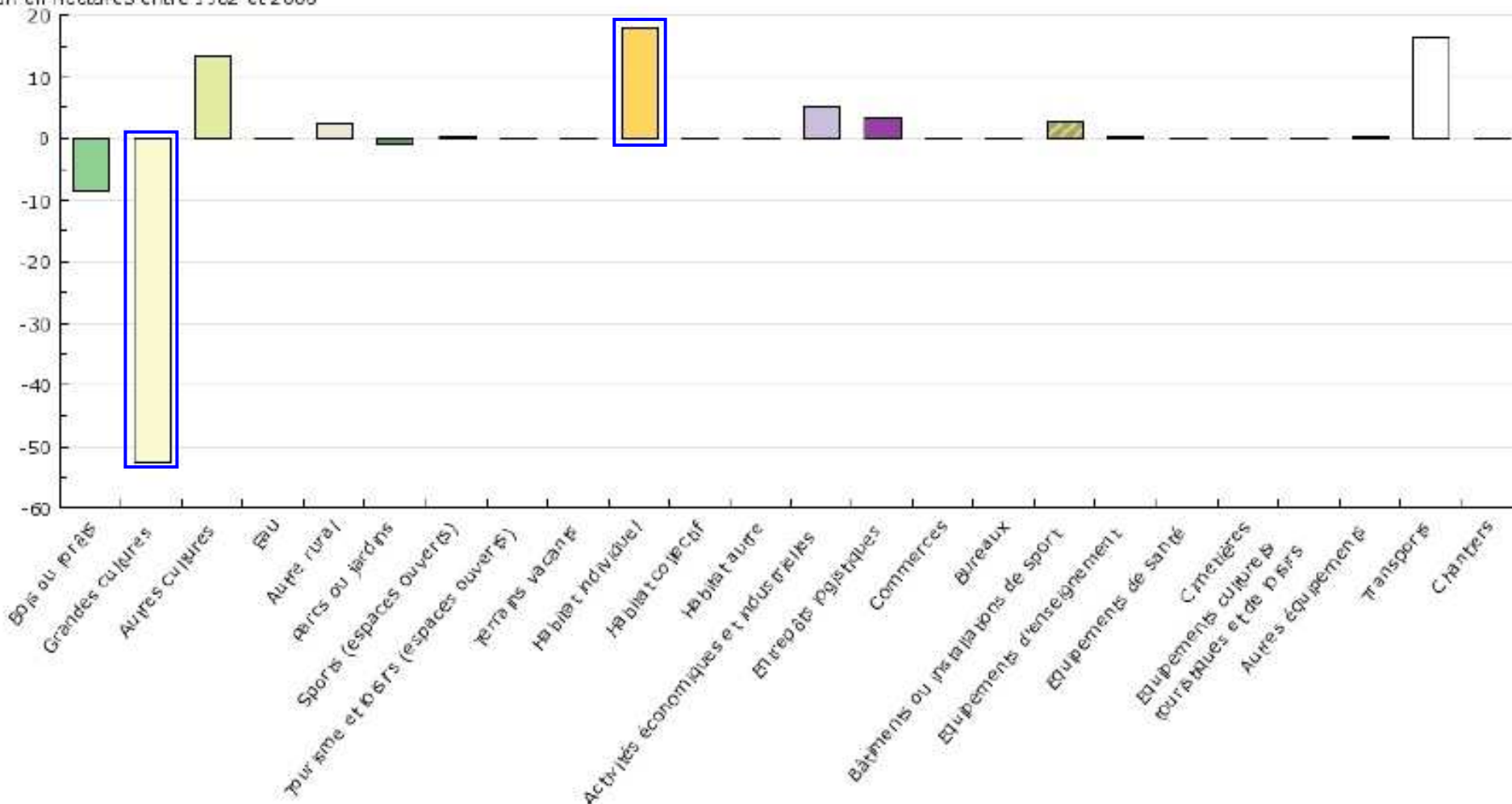


• Evolution de l'occupation des sols en hectares entre 1982 et 2008 : (source : Modes d'Occupation des Sols - MOS 2008 – IAU Rif)

| MOS | Surface 1982 | Disparition | Apparition | Surface 2008 | Bilan | Variation |
|--|-----------------|---------------|--------------|-----------------|---------------|----------------|
| 1 Bois ou forêts | 206,48 | -10,32 | 1,89 | 198,05 | -8,43 | -4,08 % |
| 2 Grandes cultures | 914,99 | -60,46 | 7,98 | 862,52 | -52,47 | -5,73 % |
| 3 Autres cultures | 3,23 | -2,78 | 16,20 | 16,67 | 13,44 | 415,81 % |
| 4 Eau | 2,61 | 0,00 | 0,10 | 2,71 | 0,10 | 3,87 % |
| 5 Autre rural | 8,11 | -6,48 | 8,92 | 10,56 | 2,44 | 30,13 % |
| Rural | 1 135,43 | -45,31 | 0,38 | 1 090,50 | -44,93 | -3,96 % |
| 6 Parcs ou jardins | 37,74 | -8,42 | 7,32 | 36,64 | -1,10 | -2,92 % |
| 7 Sports (espaces ouverts) | 0,65 | 0,00 | 0,35 | 0,99 | 0,35 | 53,38 % |
| 8 Tourisme et loisirs (espaces ouverts) | 1,39 | 0,00 | 0,00 | 1,39 | 0,00 | 0,00 % |
| 9 Terrains vacants | 0,27 | -0,20 | 0,23 | 0,29 | 0,03 | 10,37 % |
| Urbain ouvert | 40,04 | -8,63 | 7,90 | 39,31 | -0,73 | -1,82 % |
| 10 Habitat individuel | 37,19 | -0,80 | 18,78 | 55,16 | 17,98 | 48,34 % |
| 11 Habitat collectif | 0,16 | 0,00 | 0,00 | 0,16 | 0,00 | 0,00 % |
| 12 Habitat autre | 0,51 | 0,00 | 0,11 | 0,62 | 0,11 | 21,80 % |
| 13 Activités économiques et industrielles | 6,11 | -0,37 | 5,48 | 11,22 | 5,11 | 83,71 % |
| 14 Entrepôts logistiques | 0,00 | 0,00 | 3,12 | 3,12 | 3,12 | 0,00 % |
| 15 Commerces | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 16 Bureaux | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 17 Bâtiments ou installations de sport | 0,00 | 0,00 | 2,69 | 2,69 | 2,69 | 0,00 % |
| 18 Equipements d'enseignement | 0,00 | 0,00 | 0,34 | 0,34 | 0,34 | 0,00 % |
| 19 Equipements de santé | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| ++ 20 Cimetières | 0,55 | 0,00 | 0,00 | 0,55 | 0,00 | 0,00 % |
| 21 Equipements culturels, touristiques et de loisirs | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 22 Autres équipements | 0,35 | 0,00 | 0,24 | 0,58 | 0,24 | 68,95 % |
| 23 Transports | 18,61 | 0,00 | 16,13 | 34,74 | 16,13 | 86,72 % |
| 24 Chantiers | 0,21 | -0,21 | 0,14 | 0,14 | -0,07 | -33,55 % |
| Urbain construit | 63,68 | -0,74 | 46,39 | 109,33 | 45,66 | 71,70 % |
| Total | 1 239,15 | -54,67 | 54,67 | 1 239,15 | 0,00 | 0,00 % |

- **Graphique de l'évolution de l'occupation des sols entre 1982 et 2008 :** (source : Modes d'Occupation des Sols - MOS 2008 – IAU Rif)

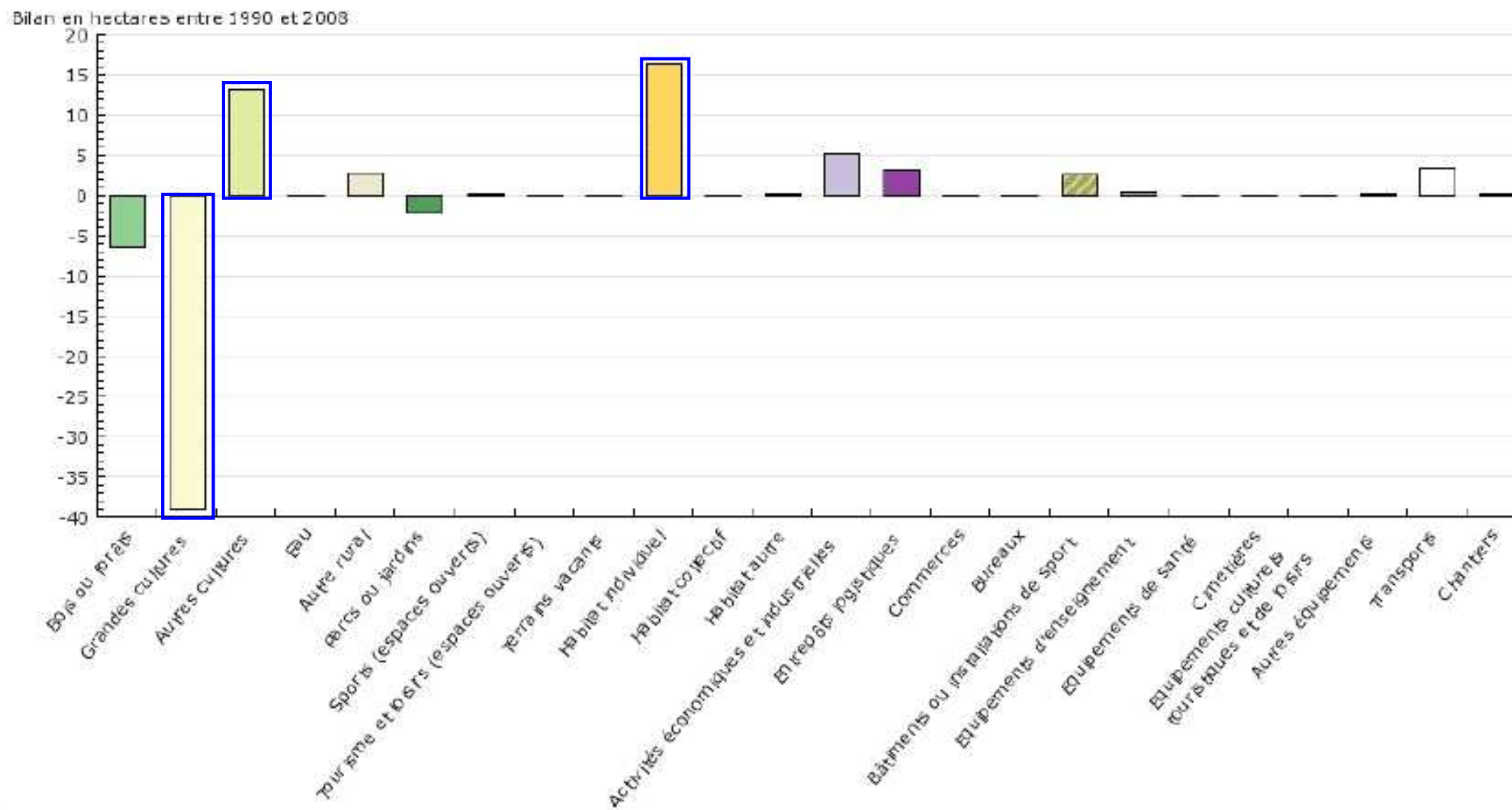
Bilan en hectares entre 1982 et 2008



- Evolution de l'occupation des sols en hectares entre 1990 et 2008 : (source : Modes d'Occupation des Sols - MOS 2008 – IAU Rif)

| MOS | Surface 1990 | Disparition | Apparition | Surface 2008 | Bilan | Variation |
|--|-----------------|---------------|--------------|-----------------|---------------|----------------|
| 1 Bois ou forêts | 204,54 | -8,38 | 1,89 | 198,05 | -6,48 | -3,17 % |
| 2 Grandes cultures | 901,52 | -44,92 | 5,92 | 862,52 | -39,00 | -4,33 % |
| 3 Autres cultures | 3,54 | -2,76 | 15,89 | 16,67 | 13,13 | 371,17 % |
| 4 Eau | 2,68 | 0,00 | 0,03 | 2,71 | 0,03 | 1,25 % |
| 5 Autre rural | 7,69 | -5,92 | 8,78 | 10,56 | 2,86 | 37,19 % |
| Rural | 1 119,96 | -29,84 | 0,38 | 1 090,50 | -29,46 | -2,63 % |
| 6 Parcs ou jardins | 38,91 | -8,56 | 6,29 | 36,64 | -2,27 | -5,84 % |
| 7 Sports (espaces ouverts) | 0,89 | -0,24 | 0,35 | 0,99 | 0,10 | 11,70 % |
| 8 Tourisme et loisirs (espaces ouverts) | 1,39 | 0,00 | 0,00 | 1,39 | 0,00 | 0,00 % |
| 9 Terrains vacants | 0,27 | -0,20 | 0,23 | 0,29 | 0,03 | 10,37 % |
| Urbain ouvert | 41,46 | -9,01 | 6,86 | 39,31 | -2,14 | -5,17 % |
| 10 Habitat individuel | 38,73 | -0,80 | 17,24 | 55,16 | 16,44 | 42,44 % |
| 11 Habitat collectif | 0,16 | 0,00 | 0,00 | 0,16 | 0,00 | 0,00 % |
| 12 Habitat autre | 0,51 | 0,00 | 0,11 | 0,62 | 0,11 | 21,60 % |
| 13 Activités économiques et industrielles | 6,11 | -0,37 | 5,48 | 11,22 | 5,11 | 83,71 % |
| 14 Entrepôts logistiques | 0,00 | 0,00 | 3,12 | 3,12 | 3,12 | 0,00 % |
| 15 Commerces | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 16 Bureaux | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 17 Bâtiments ou installations de sport | 0,00 | 0,00 | 2,69 | 2,69 | 2,69 | 0,00 % |
| 18 Equipements d'enseignement | 0,00 | 0,00 | 0,34 | 0,34 | 0,34 | 0,00 % |
| 19 Equipements de santé | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 20 Cimetières | 0,55 | 0,00 | 0,00 | 0,55 | 0,00 | 0,00 % |
| 21 Equipements culturels, touristiques et de loisirs | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 22 Autres équipements | 0,35 | 0,00 | 0,24 | 0,58 | 0,24 | 68,95 % |
| 23 Transports | 31,33 | 0,00 | 3,41 | 34,74 | 3,41 | 10,88 % |
| 24 Chantiers | 0,00 | 0,00 | 0,14 | 0,14 | 0,14 | 0,00 % |
| Urbain construit | 77,73 | -0,74 | 32,34 | 109,33 | 31,60 | 40,66 % |
| Total | 1 239,15 | -39,58 | 39,58 | 1 239,15 | 0,00 | 0,00 % |

- Graphique de l'évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2008 : (source : Modes d'Occupation des Sols - MOS 2008 – IAU Rif)



- **2.7 : Site construit :** *Espace bâti : source Géoportail*



- Le site construit se caractérise par une partition de l'espace, avec un centre ancien de type villageois (village et hameau édifiés sur plan linéaire), mais aussi des opérations réalisées dans la seconde moitié du XX^e siècle sous le coup d'opportunités foncières, avec un développement le long des voies, ou l'apparition de quartiers d'habitat individuel (lotissements).

La configuration et la localisation des secteurs bâtis ont été, à l'origine, déterminées par la présence des infrastructures de desserte, RD 143 E, et RD 216 dans une moindre mesure.

- Le centre du village s'est étendu le long de la RD 143 E en direction de Marles-en-Brie, puis vers Crèvecœur-en-Brie et les écarts et lieux-dits environnants (Chantepie, La Houssiette, La Garenne). Le tissu bâti, ancien, est assez resserré dans ce secteur, implanté le plus souvent à l'alignement des voies sur un parcellaire de forme longitudinale. Des murs de clôture, élevés en pierre de pays (meulière) dans la continuité des façades sur rue, renforcent cet effet.

Quelques maisons, élevées en retrait de la départementale, sont précédées d'un jardin. De rares constructions sont implantées « en deuxième rideau ».

Des constructions plus récentes caractérisent également le tissu bâti du village en extension linéaire, notamment le long de la RD 216 ou sous forme de lotissements (au Nord et à l'Ouest de la RD 143 E, au Sud de la RD 216 ainsi qu'au Sud du parc du château).

- Entre la RD 216 et l'orée de la forêt de Crécy, le hameau de Chantepie a connu également un développement important ces dernières années. Aux maisons traditionnelles, se sont juxtaposées des constructions plus récentes de type pavillonnaire.

- L'urbanisation s'est également développée le long de la RD 436, aux lieux-dits de la Gonnière et du Calvaire.

- Au Sud-Est du parc du château, le hameau de la Houssiette comprend un noyau ancien implanté en continu à l'alignement des voies. Les constructions plus récentes, souvent de type pavillonnaire, sont implantées en retrait.

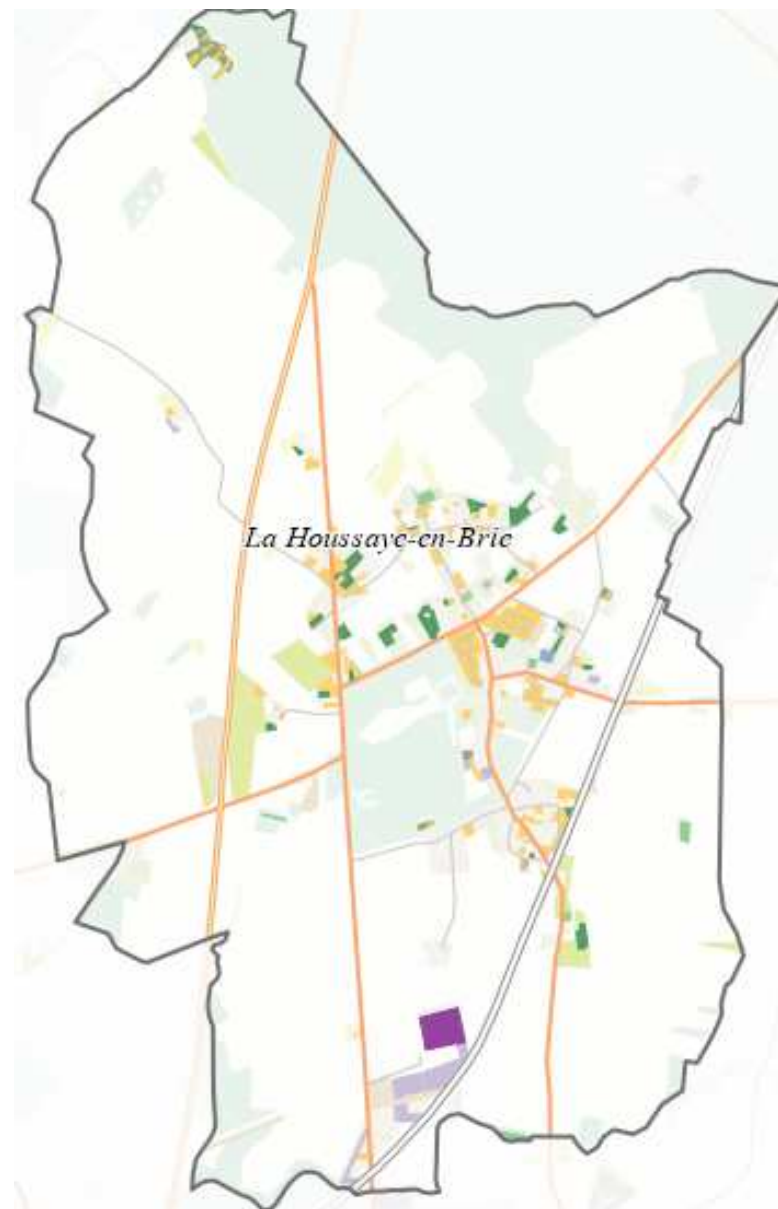
Les caractéristiques de l'urbanisation ont induit une typologie de logements spécifique mais aussi une forme de dispersion de l'espace et d'étalement notamment entre La Houssaye-en-Brie et son hameau.

- L'espace bâti de La Houssaye-en-Brie se distingue aussi par une imbrication des jardins, voire d'espaces cultivés, jusque dans la trame construite.
- Quelques corps de fermes sont dispersés sur le territoire communal :
 - au Nord, la ferme des Pigeonnières, la ferme des Ruelle, la ferme de la Ronce ;
 - à l'Ouest, la ferme de la Blanchardièrè ;
 - au Sud, la ferme des Sausseux .
- Enfin, à l'extrême Sud du territoire communal, près de la gare SNCF de Marles-en-Brie, la zone d'activités regroupe d'importants bâtiments à usage industriel et d'entrepôt (parc d'activités de l'Alouette).

- La carte ci-dessous, éditée par l'IAURIF, présente les évolutions observées entre 1982 et 2008

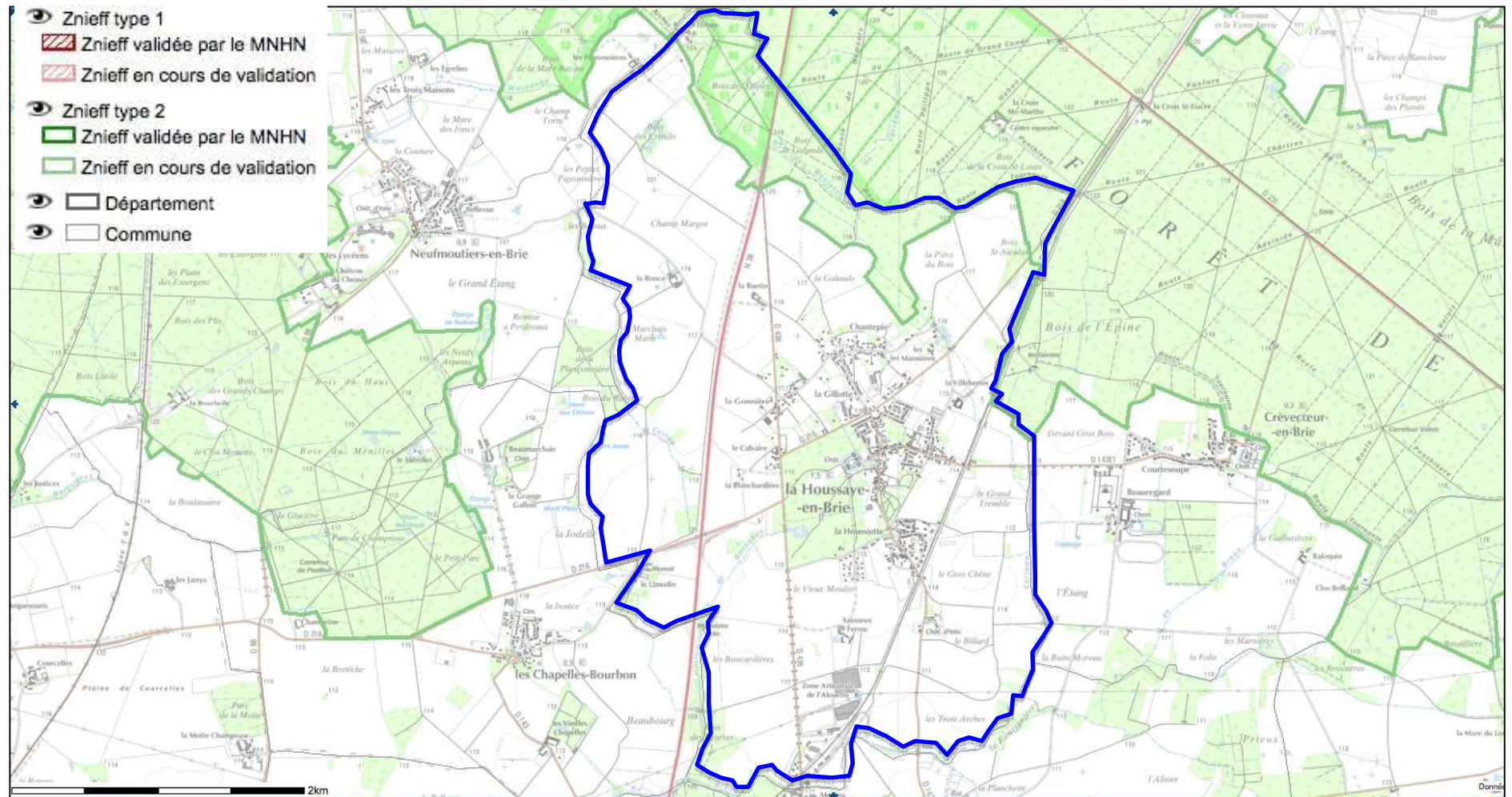
On constate que, depuis 1982, l'urbanisation s'est effectuée sous forme d'extension sur les parcelles agricoles périphériques, essentiellement sous forme de lotissements (principalement au Nord du centre ancien, avec les lotissements du Verger et du Parc) mais également par remplissage de dents creuses ou d'espaces interstitiels dans le bâti existant.

On peut également observer un développement important du parc d'activités, au Sud du territoire communal.



- **2.8 : La sensibilité des milieux naturels :**
- **ZNIEFF :** (zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique)

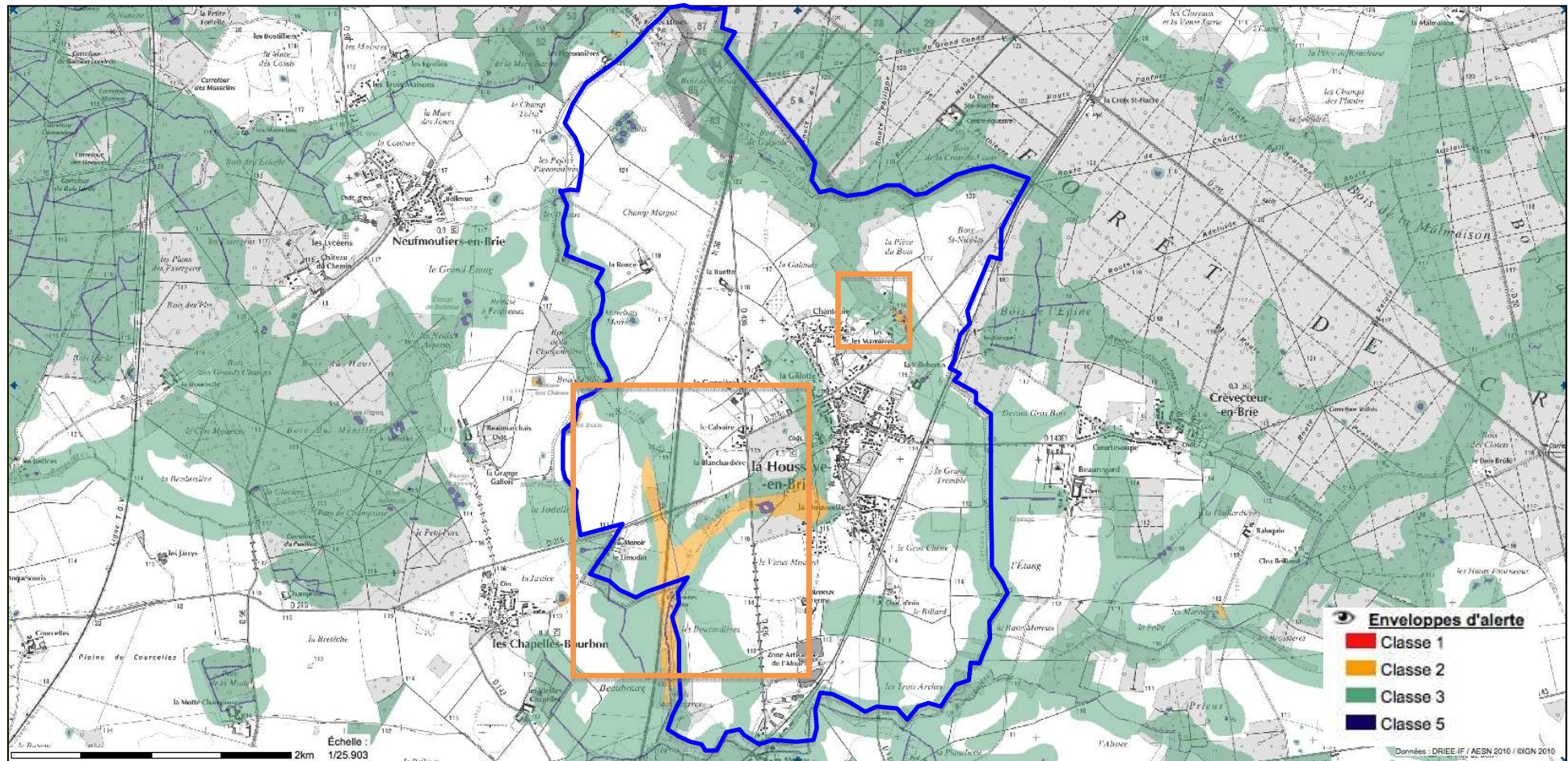
La DRIEE d'Ile-de-France (cartographie CARMEN) identifie une ZNIEFF de type II, en cours de validation, en limite Nord et Nord-Est du territoire communal (forêt de Crécy). Les **ZNIEFF de type II** sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.



- **Zones humides :**

En matière d'inventaires écologiques et de mesures de protections des milieux naturels, La Houssaye-en-Brie est concernée par la présence de zones humides (enveloppes d'alerte, en vert et orange). **La commune présente de nombreuses zones humides de troisième classe et deux secteurs identifiés en zone humide de deuxième classe.**

Extrait de la carte des enveloppes d'alerte des zones humides (source DRIEE).



Menaces et enjeux portant sur les zones humides : Les aménagements susceptibles de compromettre l'existence des zones humides et leur qualité hydrologique et biologique, les comblements, exhaussements, affouillements, le drainage, le remblaiement ou le comblement, dépôt divers, etc.

Les zones humides ont un rôle important dans la **préservation de la ressource en eau**. D'un point de vue quantitatif, elles permettent de stocker de grandes quantités d'eau lors des périodes de crues, qui seront par la suite relarguées dans le cours d'eau tout au long de la saison sèche (étiage), permettant de maintenir un débit constant et d'éviter les assècs. D'un point de vue qualitatif, elles sont d'excellents filtres naturels, grâce aux espèces végétales qui s'y développent (roseaux, massettes, joncs...) et dont les capacités d'épuration sont avérées.

Enfin, ces espaces naturels sont également **d'importants réservoirs de biodiversité** : flore caractéristique, oiseaux, amphibiens, libellules...

Leur superficie, et leur qualité ont fortement diminué dans les 30 dernières années. Elles nécessitent à ce titre la mise en place d'une politique de protection et de restauration ambitieuse.

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Île-de-France, la DRIEE a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères mises en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié - critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse. Elle s'appuie sur :

- un bilan des études et une compilation des données préexistantes ;
- l'exploitation d'images satellites pour enrichir les informations sur le critère sol.

L'ensemble de ces données ont ainsi été croisées, hiérarchisées et agrégées pour former une cartographie des enveloppes d'alerte humides.

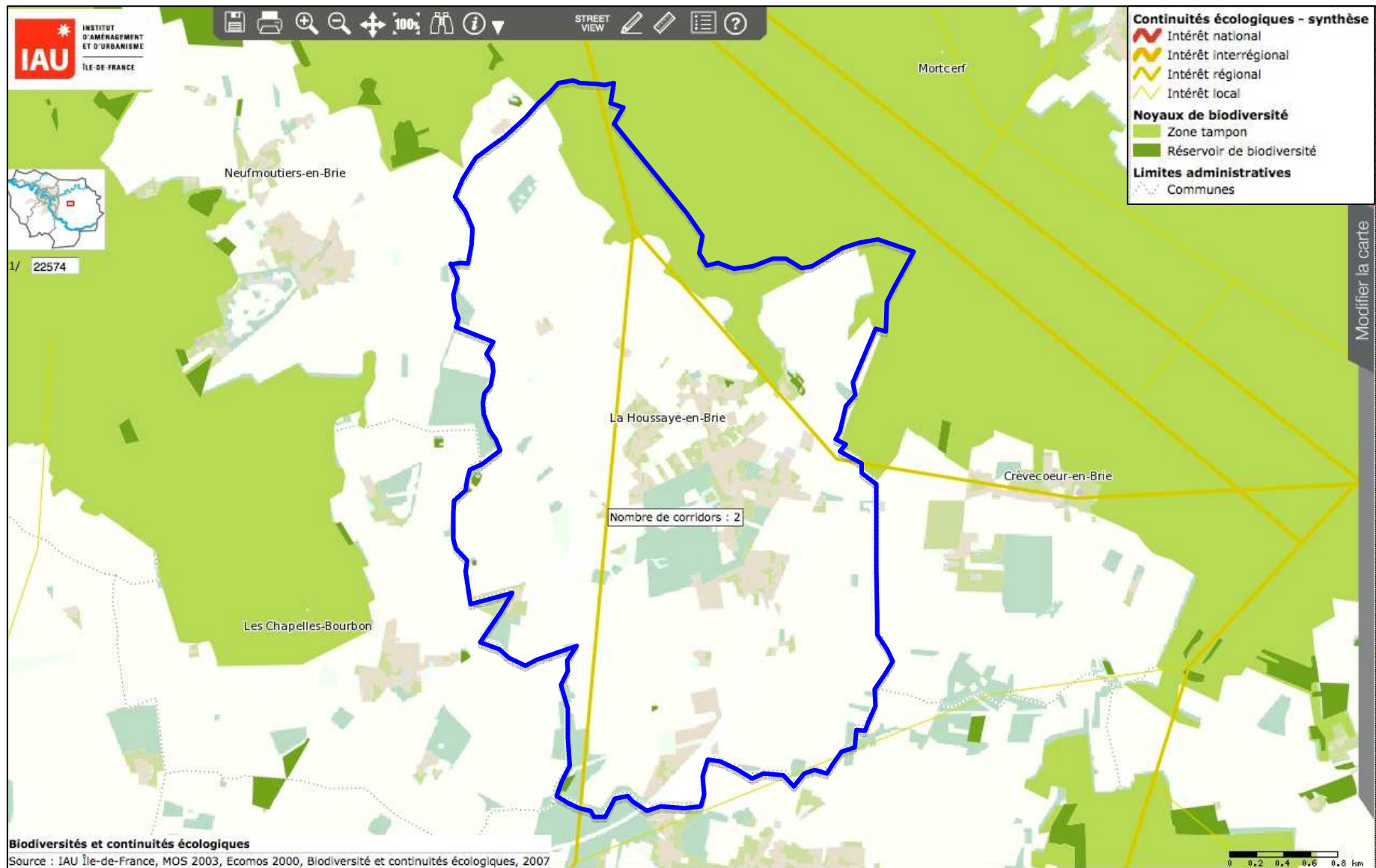
Le tableau ci-contre donne la surface des enveloppes d'alerte une fois les données hiérarchisées et agrégées ; il présente également une description succincte des différentes classes.

Les zones humides recouvrent des milieux très différents : vasières, marais et lagunes littorales, étangs, prés salés, prairies humides, mares, forêts alluviales, tourbières...

Ce sont des milieux intermédiaires entre la terre et l'eau avec pour caractéristiques : présence d'eau au moins une partie de l'année, présence de sols hydromorphes (saturés en eau, présence de végétation hygrophile – "qui aime l'eau" – adaptées à la submersion ou aux sols saturés d'eau.

| Classe | Type d'information |
|-----------------|--|
| Classe 1 | Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié |
| Classe 2 | Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté |
| Classe 3 | Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. |
| Classe 4 | Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide. |
| Classe 5 | Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides |

• **Trame verte :**



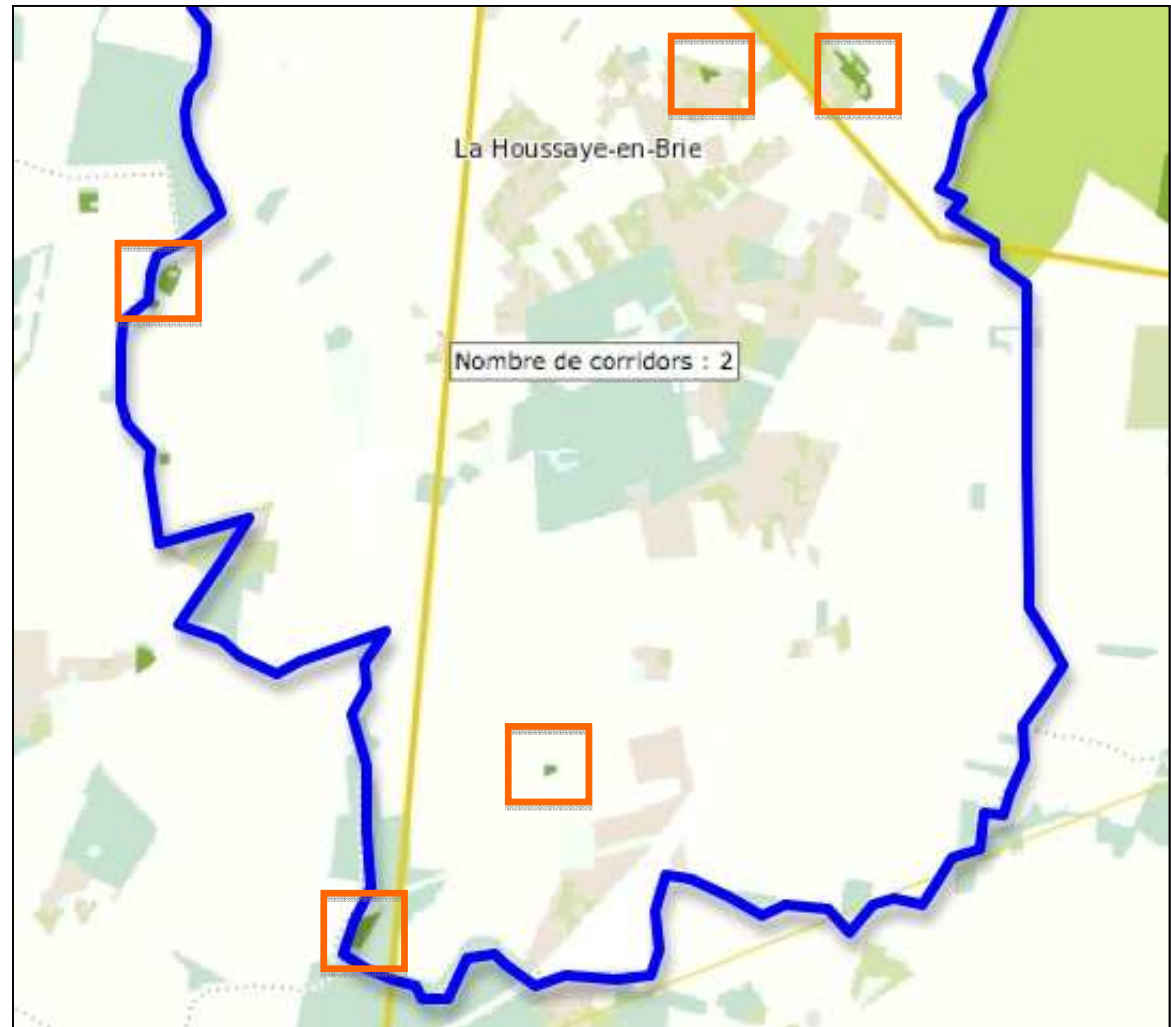
Par définition déterminée par la loi Grenelle 2, la trame verte repose :

- d'une part, sur les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et notamment tout ou partie des espaces visés aux livres III et IV du code de l'environnement ;
- d'autre part, sur les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent ;
- enfin, sur les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (bandes enherbées).

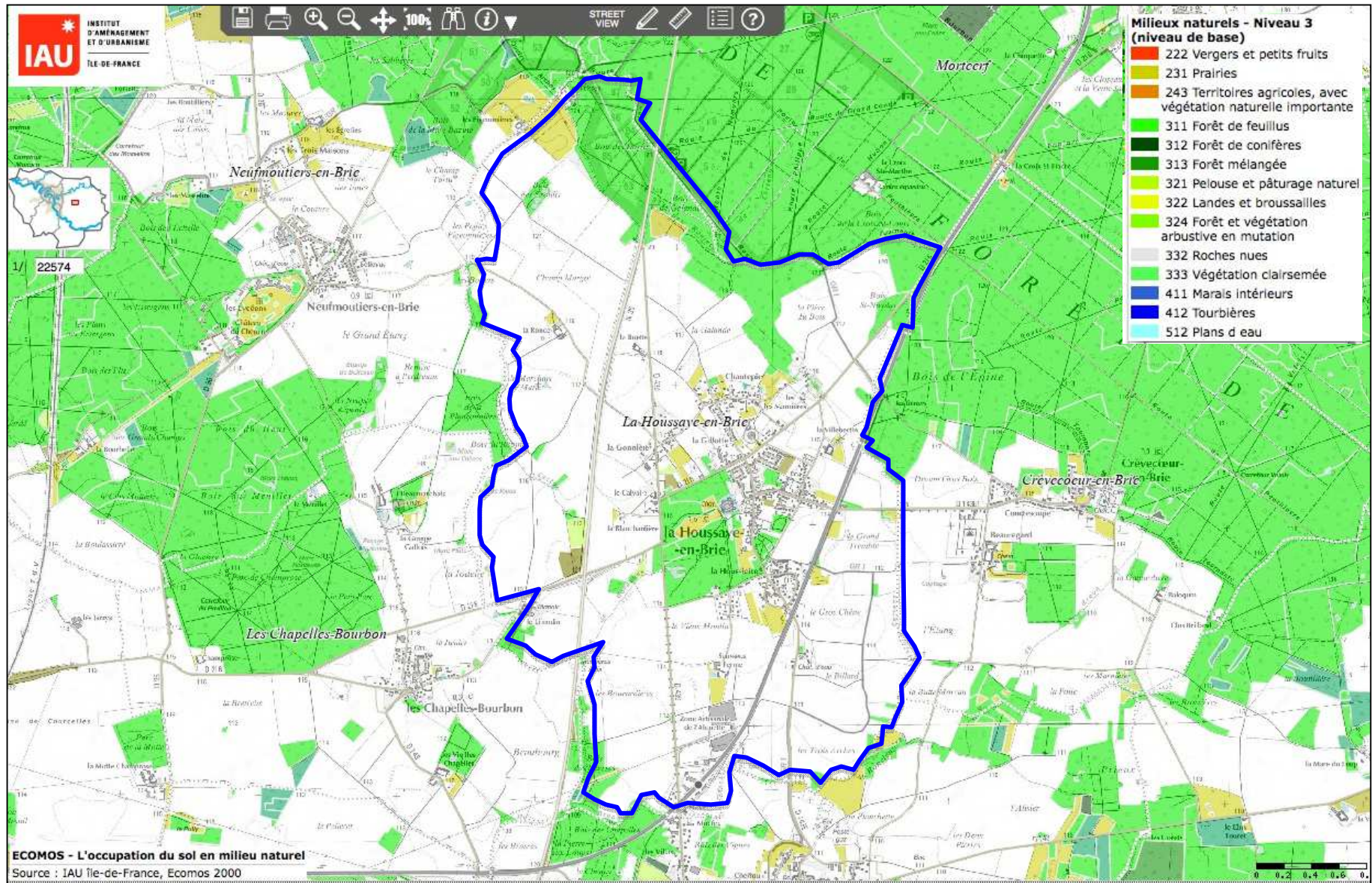
La trame verte est constituée au minimum de deux composantes principales : **les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** (ces derniers permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité). Deux réservoirs de biodiversité peuvent être connectés par un ou plusieurs corridors notamment parce que les espèces présentes ont des exigences différentes. Les réservoirs de biodiversité fonctionnant en réseau jouent aussi le rôle de continuité écologique.

Plusieurs réservoirs de biodiversité sont disséminés sur le territoire communal.

Deux continuités écologiques d'intérêt régional sont également identifiées.



- Les milieux naturels (sources : IAU)



• **La flore et la faune**

• LA FLORE :

Dans la commune de La Houssaye, quatre espèces végétales protégées ont été recensées lors des inventaires effectués par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et par les naturalistes locaux.



Ophrys abeille



Myosotis des marais



Sison amome



Fougère des marais

| Nom valide | Nom vernaculaire |
|---|--------------------------------------|
| <i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762 | Ophrys abeille |
| <i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753 | Myosotis des marais, |
| <i>Sison amomum</i> L., 1753 | Sison, Sison amome, Sison aromatique |
| <i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834 | Fougère des marais |

• LA FAUNE :

| Nom valide | Nom vernaculaire |
|---|---|
| <i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758) | Chevreuil européen, Chevreuil |
| <i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758) | Lapin de garenne |



Lapin de garenne



Chevreuil européen

Les données disponibles concernant la faune présente dans le territoire communales sont faibles. Très peu d'inventaires faunistiques ont été réalisés. Nous pouvons donc indiquer que des espèces de faune restent encore méconnues. En effet, l'intérêt faunistique des espaces résulte essentiellement de l'intérêt floristique et de la diversité des habitats qui caractérisent le territoire d'une commune.

L'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) indique la présence de deux espèces protégées sur le territoire communal : le lapin de garenne et le chevreuil européen.

• **2.9 : Les types de paysages :**

• **Introduction théorique et principaux types.**

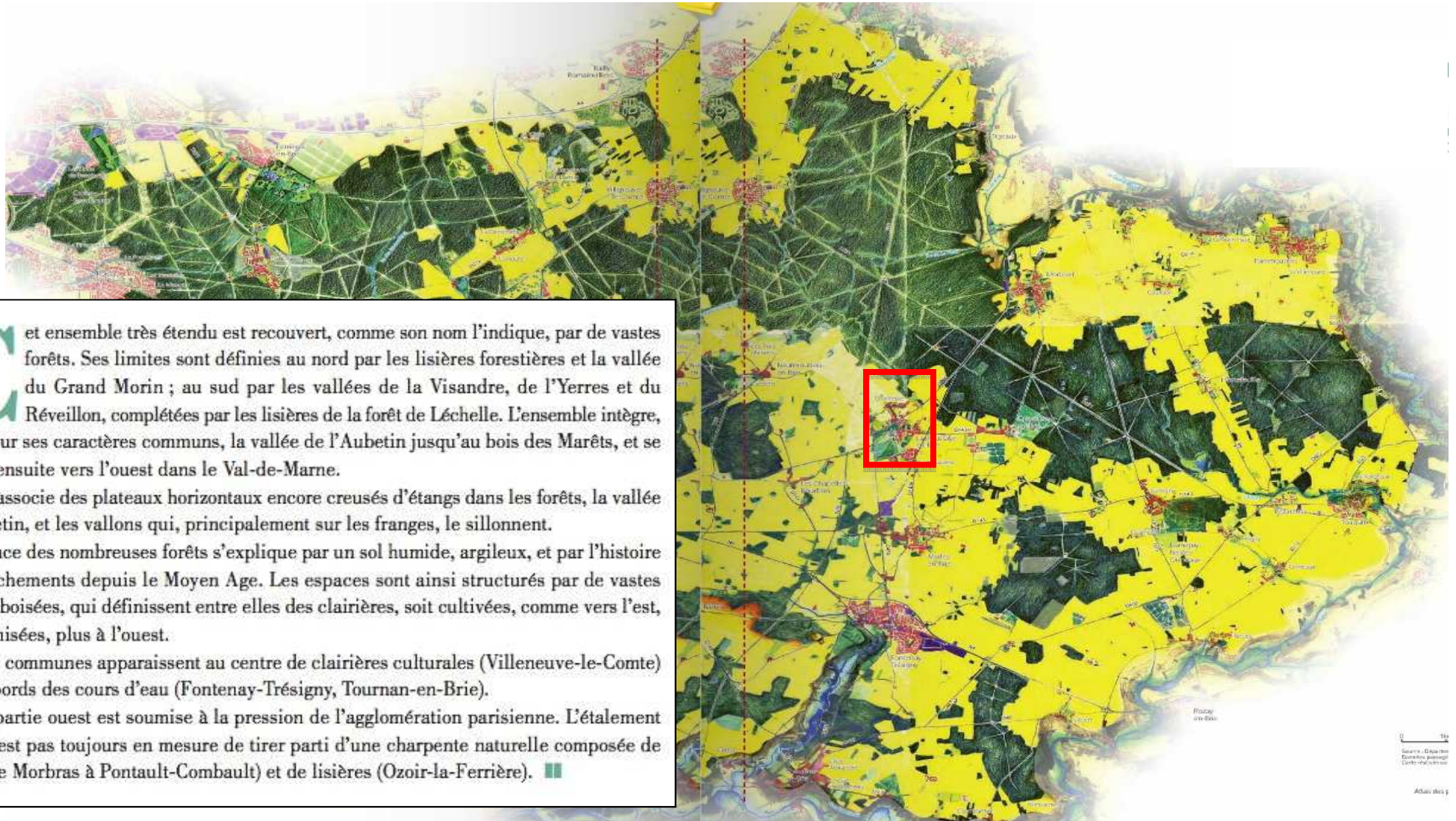
Une définition du terme « paysage », aujourd'hui largement partagée, est celle contenue dans la Convention européenne du paysage, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe en 2000. Selon cette définition, « **le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ».

La typologie établie ici à partir de la géomorphologie identifie, d'une part, en termes de reliefs : les plaines ou plateaux et les grandes vallées fluviales, les lacs ou étangs, les côtes (ou « cuesta »), les petites vallées, les pénéplaines, et les vallées encaissées.

D'autre part, en termes d'occupation du sol, les cultures ou prés, les boisements continus, les bocages (système de haies) et des alternances de bois et cultures. À partir de cette analyse, on retiendra trois grands types d'espaces : les paysages ouverts ; les paysages séquentiels ; les paysages fermés. Ces trois grands paysages, observables à La Houssaye-en-Brie, peuvent être tabulaires ou orientés, en fonction du mode d'occupation du sol, comme du relief.

| Typologie établie à partir de la géomorphologie | Plaine ou plateau, grande vallée fluviale | Lacs, étangs | Côte (ou cuesta) | Petite vallée | Pénéplaine | Vallée encaissée |
|---|---|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| Les paysages ouverts | Paysage tabulaire ouvert | Paysage lacustre ouvert | Paysage de côte ouvert | Paysage orienté ouvert | Paysage collinaire ouvert | |
| Les paysages séquentiels | Paysage tabulaire séquentiel | Paysage lacustre séquentiel | Paysage de côte séquentiel | Paysage orienté séquentiel | Paysage collinaire séquentiel | |
| Les paysages fermés | Paysage tabulaire fermé | <i>Source Agence Eu.créal</i> | Paysage de côte fermé | Paysage orienté fermé | Paysage collinaire fermé | Paysage orienté fermé, paysage fermé |

- La commune appartient à l'ensemble paysager de la Brie boisée (Source : Atlas paysager 77).



Cet ensemble très étendu est recouvert, comme son nom l'indique, par de vastes forêts. Ses limites sont définies au nord par les lisières forestières et la vallée du Grand Morin ; au sud par les vallées de la Visandre, de l'Yerres et du Réveillon, complétées par les lisières de la forêt de Léchelle. L'ensemble intègre, à l'est, pour ses caractères communs, la vallée de l'Aubetin jusqu'au bois des Marêts, et se poursuit ensuite vers l'ouest dans le Val-de-Marne.

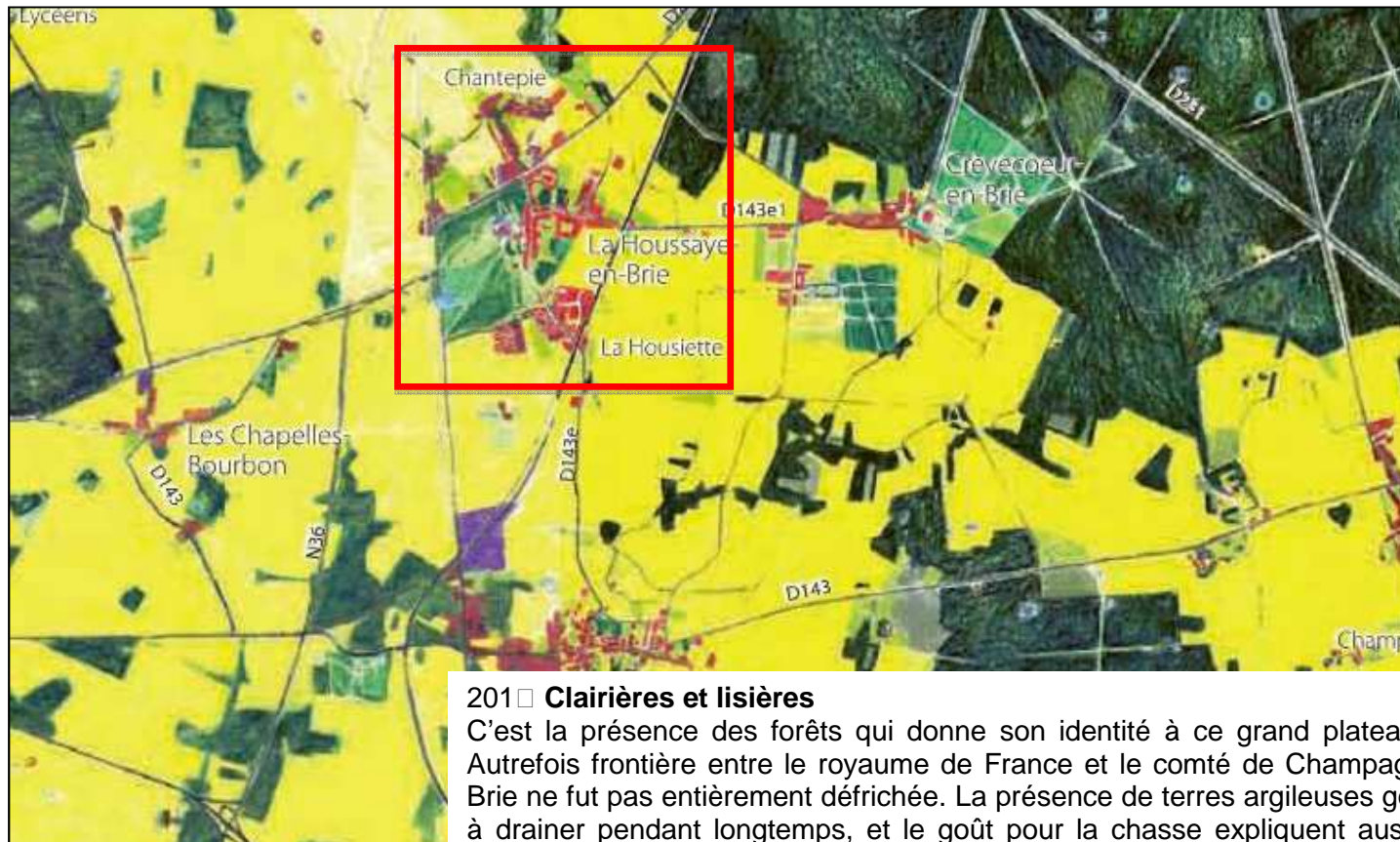
Le relief associe des plateaux horizontaux encore creusés d'étangs dans les forêts, la vallée de l'Aubetin, et les vallons qui, principalement sur les franges, le sillonnent.

La présence des nombreuses forêts s'explique par un sol humide, argileux, et par l'histoire des défrichements depuis le Moyen Age. Les espaces sont ainsi structurés par de vastes étendues boisées, qui définissent entre elles des clairières, soit cultivées, comme vers l'est, soit urbanisées, plus à l'ouest.

Certaines communes apparaissent au centre de clairières culturales (Villeneuve-le-Comte) ou aux abords des cours d'eau (Fontenay-Trésigny, Tournan-en-Brie).

Toute la partie ouest est soumise à la pression de l'agglomération parisienne. L'étalement urbain n'est pas toujours en mesure de tirer parti d'une charpente naturelle composée de vallons (le Morbras à Pontault-Combault) et de lisières (Ozoir-la-Ferrière). ■■

- Plus particulièrement, La Houssaye appartient à l'entité dénommée « Brie boisée centrale ».



201 □ Clairières et lisières

C'est la présence des forêts qui donne son identité à ce grand plateau entouré de vallées. Autrefois frontière entre le royaume de France et le comté de Champagne, cette partie de la Brie ne fut pas entièrement défrichée. La présence de terres argileuses gorgées d'eau, difficiles à drainer pendant longtemps, et le goût pour la chasse expliquent aussi le maintien de ces forêts. De nombreuses mares attestent d'une humidité latente. La forêt compose comme une matière dans laquelle le défrichement a creusé les espaces ouverts de référence. Ces clairières, où se sont installés les villages, forment les unités de lieu que renforcent les limites très lisibles des lisières, en contact avec les sols cultivés. Quelques bosquets ponctuent l'espace de ces clairières, de même que certaines fermes aux franges des forêts.

Dans cette sorte de « labyrinthe » où alternent les pleins et les vides, les routes et les chemins jouent un rôle majeur de découverte, et structurent le territoire, notamment en forêt où ils obéissent au schéma des bois de chasse, rayonnant en étoile autour d'un carrefour. □ Le schéma « rural » des clairières culturelles domine vers l'est, mais se trouve soumis aux pressions urbaines vers l'ouest et le long de la RN 4. ■ ■

Renforcer la structure des forêts et des cultures

Les rapports entre les « pleins » boisés et les « vides » cultivés font l'identité de ce paysage. Il faut donner forme aux développements urbains en s'inscrivant dans la structure des clairières et en les confortant, notamment en garantissant la présence des dégagements cultivés au contact des lisières. ■ ■

Localement, la perception du paysage naturel (en termes de grands paysages) est structurée par deux éléments principaux, lesquels ont déterminé le site d'implantation du bâti :

- **Le plateau agricole :**

Le territoire communal est situé sur le plateau de Brie. Il s'agit d'un vaste espace agricole, légèrement ondulé, occupé par les grandes cultures.

Le plateau est ponctué par des boisements épars et sillonné par plusieurs rus (rus de Certeau, de Certon, rus Gorneau et de Bréon).

De nombreuses mares, souvent produites par d'anciennes marnières, caractérisent également le territoire communal, jusqu'au sein du tissu construit du village, et sont révélatrices d'un sol peu perméable.

- **Les espaces boisés**

Le territoire communal se situe dans un espace de clairière au sein de la « Brie Boisée », situé entre la forêt de Crécy, au Nord, le bois de Lumigny, à l'Est et le bois du Ménillet, à l'Ouest.

Divers massifs boisés, moins étendus mais structurant le paysage, sont implantés au Sud de la RN 36.

Au centre du territoire communal, un magnifique espace boisé est préservé : il s'agit du parc du château de La Houssaye, à proximité duquel s'est développé le village.



B - LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN :

1 : Les lignes du paysage naturel :



Les paysages présentent un caractère très rural, marqué par de larges perspectives sur les espaces agricoles et la coupure des massifs boisés ainsi que des bosquets dispersés sur le plateau.

2 : Les caractéristiques du paysage construit

2.1 Historique de l'occupation humaine récente : Sources : Monographie de Monsieur Fontaine, instituteur, vers 1880 - AD 77 – topic-topos

Le village de La Houssaye-en-Brie est officiellement créé au V^e siècle. Au XII^e siècle, le village est appelé « Hosseia ». Il dépend alors en partie du roi de France, et en partie du comte de Champagne. Le territoire appartient alors à la famille Garlande. Les Seigneurs de La Houssaye occupent le château de Garlande dont on aperçoit encore les vestiges dans la forêt du même nom.

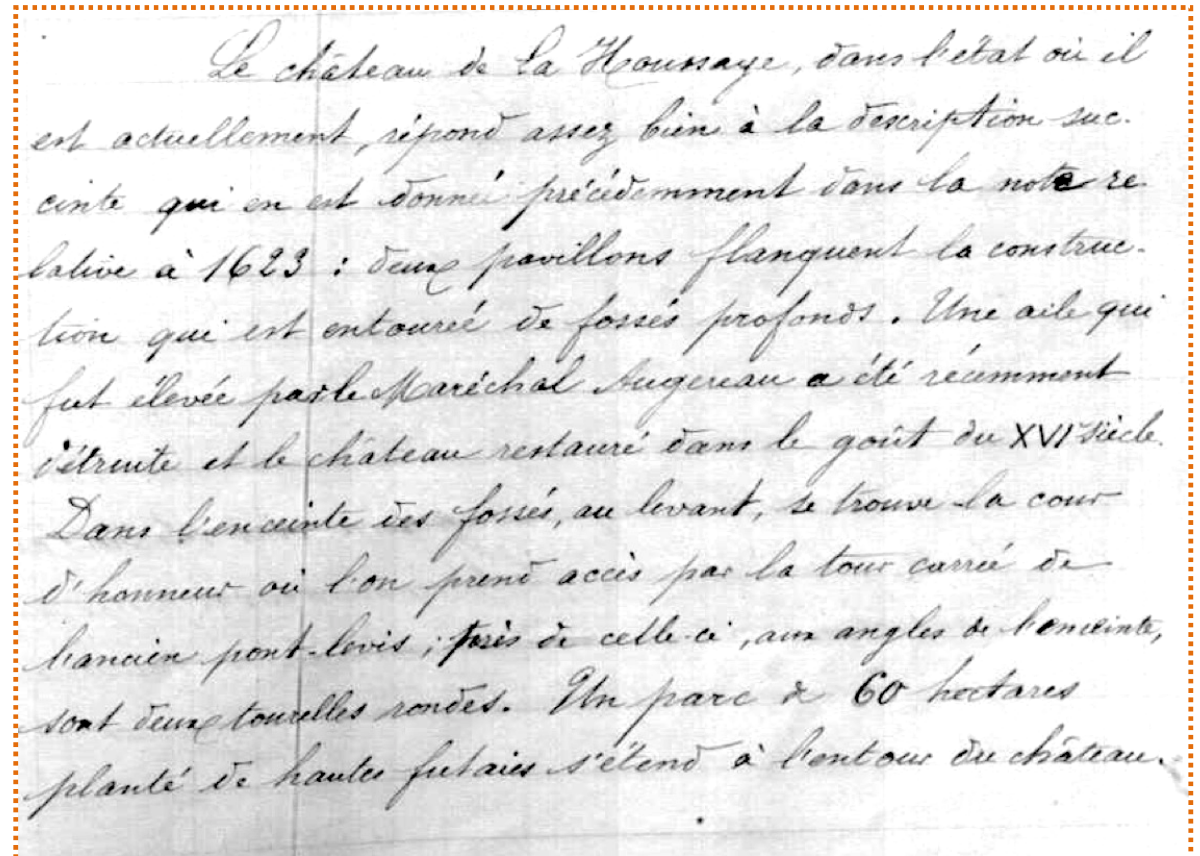
La construction du château de La Houssaye, semble remonter à 1300, date à laquelle la terre de Garlande fut partagée en deux portions toutes deux portées par mariage.

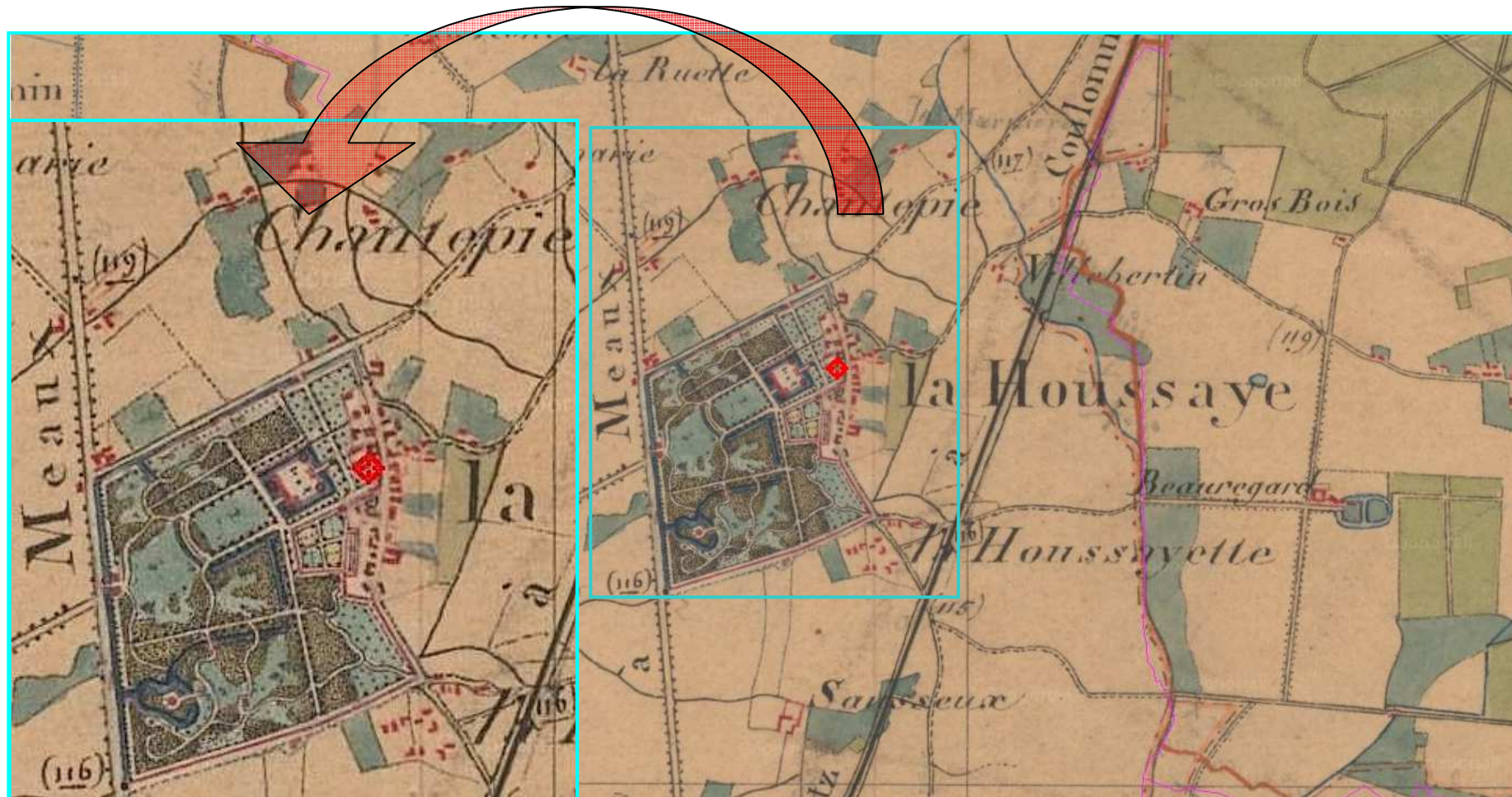
En 1623, François de Monceau, chevalier des ordres du Roy, obtient de faire célébrer les saints offices en son château. Ce dernier est alors flanqué de pavillons avec des tourelles.

Le village de La Houssaye se groupe peu à peu autour de son château féodal et prend de bonne heure l'importance d'un petit bourg. Au temps de François 1^{er}, il devient le siège de deux foires annuelles (jours de la Saint-Nicolas et de la Saint-Blaise) et d'un marché, tous les vendredis. Les habitants obtiennent alors la permission du Roy de se clore de murs. On peut encore observer les vestiges des murailles et des fossés d'enceintes. Le village comprenait également quelques hameaux aujourd'hui disparus: le château de Garlande, La Blanchardièrre, les Bossus, Bel Air, le Marchais-Marie, le Parc aux Veaux ainsi que la ferme de la Basse-Cour, qui se tenait dans l'enceinte du Château.

À la fin du XVIII^e siècle, le maréchal Augereau acquiert le château. Il y meurt le 12 juin 1816.

Le chemin de fer arrive à La Houssaye en 1860 avec l'ouverture de la gare de Marles, construite sur le territoire de la commune, ainsi que la gare de La Houssaye (route de Crévecoeur).





- **Détail cartographique (source : IGN, carte d'état major, 1820-1825) :** historiquement, le village de La Houssaye s'est développé selon un axe Nord-Sud, en limite Est du parc du château. Le bourg est implanté sur un plan linéaire selon un axe Nord-Sud. Les rues de Bussière et Jodelle, ainsi que la rue du M^{al} Leclerc ont longtemps constitué les seuls supports d'urbanisation (si l'on excepte le hameau de la Houssiette et quelques implantations éparses). Ce n'est que dans le dernier quart du XX^e siècle que l'urbanisation s'est étendue le long de la RD 216, pour développer de nouveaux quartiers au Nord du parc du château. Entre 1972 et 1974, deux lotissements, sont construits, l'un au Grand Tremble et l'autre au Vieux Moulin, totalisant une vingtaine de pavillons. Puis deux autres lotissements voient le jour entre 1994 et 1997 : « Les Vergers » sur les terres d'une ancienne ferme, suivi peu de temps après par « Le Parc », construit sur une petite partie du parc du château.

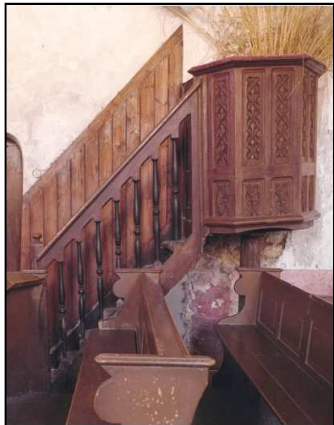
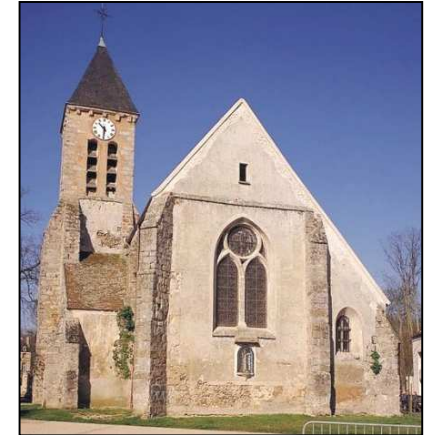
2.2 Les caractéristiques du tissu construit

- **Constructions remarquables :** (sources : topic-topos – MERIMEE – site internet de la mairie) :

- **L'église Saint Nicolas**

Datation XII^{ème} siècle

Le chœur voûté date du début du XIV^{ème} siècle mais les chapiteaux à crochets de la colonne à gauche du chœur et les colonnes cylindriques à socle carré semblent dater de la seconde moitié du XII^{ème} siècle. Le clocher carré, au sommet duquel se trouve un modillon, datant du XVI^{ème} siècle. L'intérieur comprend une nef principale juxtaposée au chœur et au sanctuaire. Un collatéral est prolongé par la sacristie. Le chœur se divise en 3 travées et remonte au XIII^{ème} ou XIV^{ème} siècle. La petite chapelle (la chapelle seigneuriale) a été ajoutée dans la 2^o moitié du XVI^{ème} siècle par Gérard Lecoq, alors seigneur de La Houssaye. Elle est dédiée à Saint Joseph. Le chœur est éclairé par un vitrail rond de 70 cm "La Crucifixion" datant du XVI^{ème} siècle. La nef est éclairée par cinq fenêtres cintrées, la sixième étant en ogive. Le mur percé en cintre serait un vestige du XII^{ème} siècle. La porte Sud est précédée d'un porche charpente, et surmontée d'un arc surbaissé compris sous une moulure originale. L'édifice abrite de nombreux objets classés MH notamment trois statuettes en bois (Saint Nicolas et Saint Blaise, datant du XV^{ème} siècle, ainsi qu'un Saint Sébastien datant du XVI^{ème} siècle) ainsi que trois tableaux (La Vierge de Pitié : XVII^{ème} siècle - Le Baptême du Christ : XVI^{ème} / XVII^{ème} siècle - l'Adoration des bergers : XVII^{ème} siècle).



- **Chaire**

Classée MH : 1906

Datation : XVI^{ème} siècle

Cette chaire est composée de cinq panneaux gothiques en chêne sculpté ornés de fleurs de lys et mutilés pendant la Révolution.

- **Monument funéraire du maréchal Augereau**

Classé MH : 1906

En forme de sarcophage double, ce monument abrite les restes du maréchal Augereau et de Jeanne de Chavanges, morts au château de La Houssaye, respectivement le 12 juin 1816 et le 7 juillet 1912.



- **Prieuré Saint Martin**

Datation : XVIII^{ème} siècle

L'ancien fief du Palis, situé dans un parc de 6 hectares, abrite la congrégation religieuse des « frères missionnaires des campagnes. Cette maison bourgeoise possède une chapelle moderne.



- **Château du maréchal Augereau**

Inscrit MH : 1999

Éléments protégés : façades et toitures du château ; pavillon d'entrée, les deux tours rondes, le parc dans ses limites actuelles, en totalité.

Le château de La Houssaye a très vraisemblablement été construit vers la fin du XIII^{ème} siècle. De cette époque, il ne reste que 2 tours d'angle. Le donjon serait du XV^{ème} siècle. Ce château comporte un pigeonnier comprenant environ 4000 cases en pisé. Les rainures de l'ancien pont-levis servant d'entrée à une avant-cour joignant les trois bâtisses sont encore visibles. Les douves qui entourent l'édifice ont une largeur de 20 à 25 mètres pour une profondeur moyenne de 1,80 à 2 mètres. La façade arrière est de l'époque Renaissance alors que la façade principale ouvrant sur la cour d'honneur se rattache davantage à l'époque Henri IV ou Louis XIII.



Un parc d'environ 60 hectares entoure le château. L'édifice a été transformé en habitations et en bureaux à la fin du XX^{ème} siècle.



- **Stèle d'Étienne Jodelle**

Datation : 1950

Le poète Étienne Jodelle (1532-1573), Sieur du Limodin où il réside, est l'un des sept fondateurs de la Pléiade et gentilhomme de petite noblesse.

- **Manoir du Limodin**

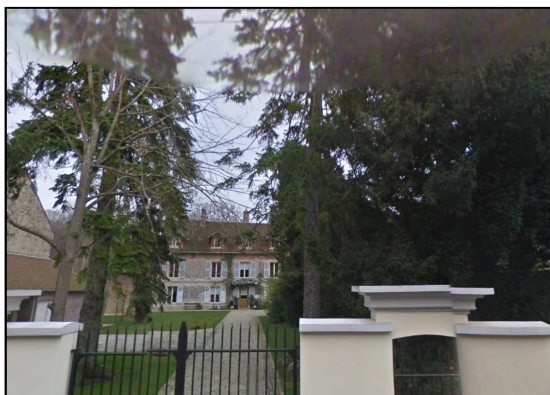
Inscrit MH : 1987

Datation : XVIII^{ème} siècle

Éléments protégés : façades et toitures ; grille d'entrée ; douve ; pièce d'eau (cad. E 3, 9). Ce bâtiment d'architecture briarde caractéristique abrite aujourd'hui un gîte rural.



- **Le bâti ancien présente également un intérêt patrimonial pour les typo-morphologies des constructions.**





*Un habitat traditionnel : longères et maisons rurales et des extensions plus récentes
Un tissu urbain dispersé, une imbrication de jardins et espaces cultivés jusque dans la trame construite.*

2.3 Les entrées du village



C – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION :

1 : Structure démographique et évolution

- Taux d'accroissement annuels :

Source : INSEE RP 2009 - POP T2M

- entre 1975-1982 : + 0,7% (dont - 0,4% taux de variation annuel du mouvement naturel et + 1,1% taux de variation annuel du solde migratoire) ;

- entre 1982-1990 : + 3,5% (dont + 0,4% taux de variation annuel du mouvement naturel et + 3,1% taux de variation annuel du solde migratoire) ;

- entre 1990-1999 : + 3,8% (dont + 0,6% taux de variation annuel du mouvement naturel et + 3,3% taux de variation annuel du solde migratoire) ;

- entre 1999-2009 : + 0,9% (dont + 0,9% taux de variation annuel du mouvement naturel et + 0,1% taux de variation annuel du solde migratoire).

L'analyse présentée **ci-après se fonde uniquement sur des données officielles et légales**, c'est-à-dire celles des différents recensements généraux de population.

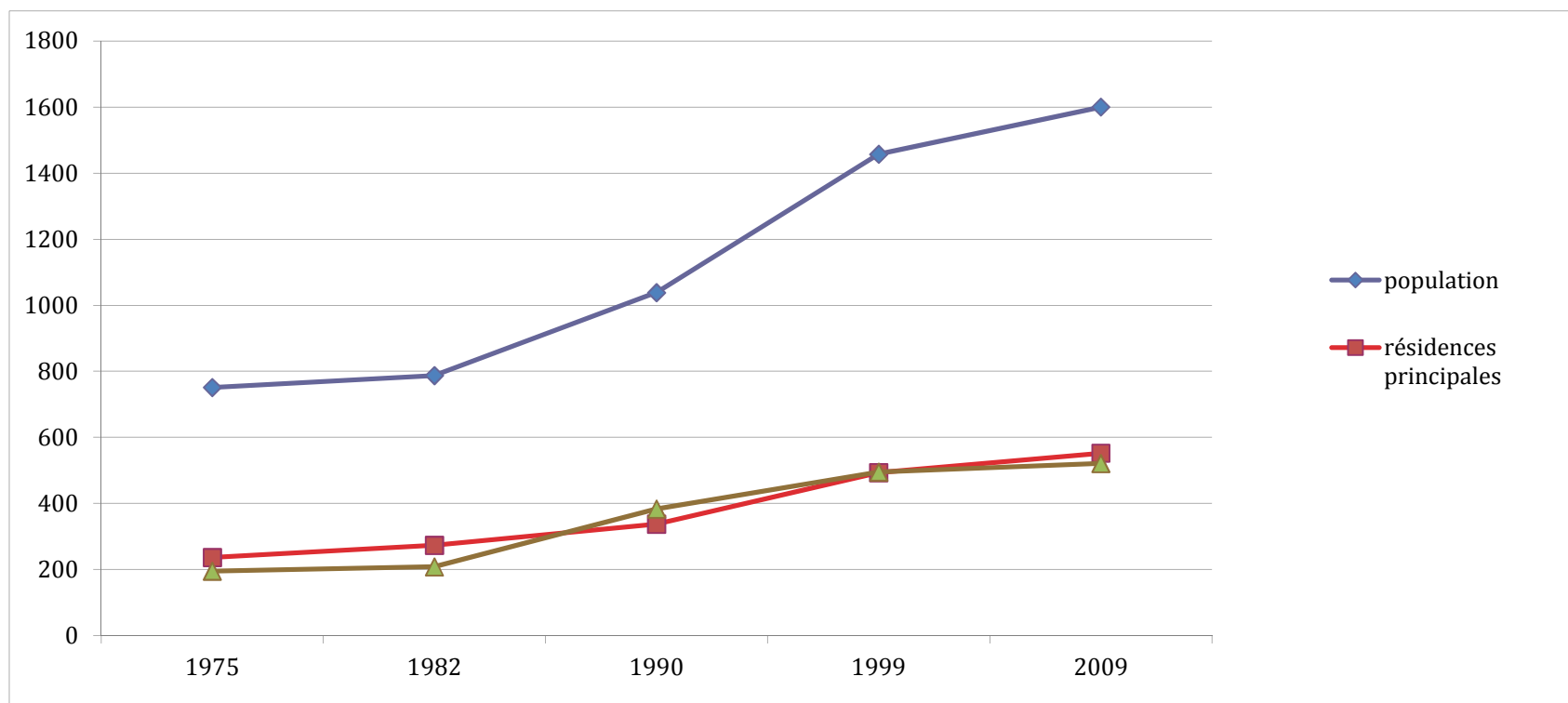
| population sans double compte | | commune | % canton | canton |
|-------------------------------|-------------------------|--------------|-------------|---------------|
| population 1975 | niveau | 751 | 5,6% | 13 424 |
| | solde migratoire | 5,0% | | |
| | solde naturel | -0,3% | | |
| population 1982 | niveau | 787 | 4,9% | 16 044 |
| | solde migratoire | -0,4% | | |
| | solde naturel | 1,1% | | |
| population 1990 | niveau | 1 038 | 5,2% | 19 834 |
| | solde migratoire | 3,1% | | |
| | solde naturel | 0,4% | | |
| population 1999 | niveau | 1 457 | 6,4% | 22 674 |
| | solde migratoire | 3,3% | | |
| | solde naturel | 0,6% | | |
| population 2009 | niveau | 1 600 | 6,3% | 25 343 |
| | solde migratoire | 0,1% | | |
| | solde naturel | 0,9% | | |

- Si l'on considère ces cinq périodes, on peut constater que la population communale est en augmentation constante, sous l'effet principal, jusqu'en 1999, du solde migratoire (à l'exception toutefois des années 75-82), et d'un solde naturel légèrement positif depuis 1982, en hausse sur la période 1999-2009.

On peut toutefois noter une diminution importante du solde migratoire, entre 1999 et 2009. Après une baisse, entre 1982 et 1990, le solde naturel connaît depuis une reprise et constitue le facteur principal d'accroissement de la population entre 1999 et 2009.

La démographie a connu une forte progression entre 1982 et 1990 (près de 32%), tendance qui s'accélère encore entre 1990 et 1999 (40,4 %), en raison d'un apport migratoire élevé. La période 1999-2009 présente quant à elle une croissance moindre de la population (9,8 %). Il importe de retenir que la population s'est accrue de près 113 % entre 1975 et 2009.

• Graphe des évolutions démographie / logement / emplois:



| | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 |
|------------------------|------|------|------|------|------|
| population | 751 | 787 | 1038 | 1457 | 1600 |
| résidences principales | 236 | 273 | 337 | 493 | 552 |
| emplois | 195 | 208 | 383 | 495 | 521 |

• **Structure par âge :** (source INSEE 1982 et 1999 - 2009)

Les évolutions sont marquées, entre 1990 et 2009, par **une forte représentation, en pourcentages, des moins de 40 ans. La tranche des 0-19 ans enregistre une progression continue, en valeurs relatives comme absolues.** Les effectifs des 20-39 ans sont toutefois en baisse, en valeurs relatives, entre 1990 et 1999, cette tendance s'accroissant au cours de la dernière période.

Les plus de 40 ans présentent une évolution globale contrastée : baisse en pourcentages entre 1982 et 1999, puis hausse entre 1999 et 2009 (41,1 % de la population en 2009, 40,2 % en 1999), et différente selon les tranches d'âge :

- La tranche des 40-59 ans augmente de façon continue entre 1982 et 2009. En 2009, cette tranche d'âge représente plus de 29 % de la population totale.

- Les effectifs des 60-74 ans et des 75 ans et plus diminuent, régulièrement en valeurs relatives, de 1982 à 2009.

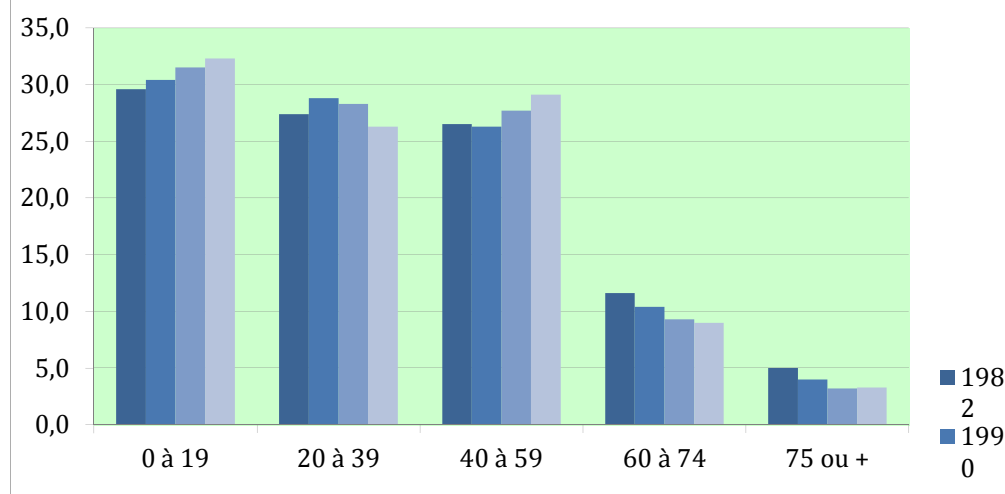
Concernant les moins de 20 ans, la pyramide des âges est marquée, entre 1982 et 1999, par une **régression importante des 15-19 ans et une progression forte des 10-14 ans.** La tranche des 5 à 9 ans est toutefois la plus représentée.

Aucune donnée relative au recensement de 2009 n'est à ce jour disponible.

| | 0 à 4 | 5 à 9 | 10 à 14 | 15 à 19 | TOTAL |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| Seine et Marne 1999 pour comparaison % | 20,5 | 25,8 | 27,3 | 26,4 | 100,0 |
| 1982 % | 29 12,4 | 60 25,8 | 83 35,6 | 61 26,2 | 233 100,0 |
| 1990 % | 83 26,3 | 75 23,7 | 63 19,9 | 95 30,1 | 316 100,0 |
| 1999 % | 103 22,4 | 141 30,7 | 131 28,5 | 84 18,3 | 459 100,0 |

| | 0 à 19 | 20 à 39 | 40 à 59 | 60 à 74 | 75 ou + | TOTAL |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------------|
| Seine et marne 1999 pour comparaison % | 28,8 | 29,3 | 27,3 | 9,6 | 5,0 | 100,0 |
| 1982 % | 233 29,6 | 215 27,4 | 208 26,5 | 91 11,6 | 39 5,0 | 786 100,0 |
| 1990 % | 316 30,4 | 299 28,8 | 273 26,3 | 108 10,4 | 42 4,0 | 1038 100,0 |
| 1999 % | 459 31,5 | 412 28,3 | 403 27,7 | 136 9,3 | 47 3,2 | 1457 100,0 |
| 2009 % | 517 32,3 | 420 26,3 | 466 29,1 | 144 9,0 | 53 3,3 | 1600 100,0 |

Evolution, en pourcentage, de la structure par âge 1982 - 2009



2 : Activités et emplois

- **Population active et emploi :** (source INSEE 1982,1990, 1999 et 2009)

Le taux d'activité : $\frac{\text{population active}}{\text{population totale}}$ **Le taux d'emploi :** $\frac{\text{nombre d'emplois}}{\text{nombre d'actifs}}$

Le taux d'emploi constitue un indicateur du nombre d'emplois offert par l'aire d'étude et donc de sa vitalité économique ; il ne préjuge évidemment pas du niveau de l'emploi sur place de la population active locale (voir deuxième tableau : l'emploi sur place en 1982, 1990, 1999 et 2009).

- À titre de comparaison :

En 2008, l'ensemble de la région Ile-de-France présentait :

- un taux d'activité de près de 75 % ;
- un taux d'emploi de 94 %.

- Le taux d'activité connaît une progression continue entre 1982 et 2009. Cette tendance s'accroît au cours de la dernière période, conséquence d'un nombre important de ménage tous deux actifs.

| | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 |
|------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| population | 787 | 1038 | 1457 | 1600 |
| actifs | 273 | 381 | 591 | 833 |
| emplois | 208 | 383 | 495 | 521 |
| taux d'activité | 34,7 | 36,7 | 40,6 | 52,1 |
| taux d'emploi | 76,2 | 100,5 | 83,8 | 62,5 |

- On peut observer une très forte baisse du taux d'emploi entre 1990 et 1999, baisse qui se poursuit pendant la période suivante, liée à l'accroissement du nombre d'actifs plus important que celui du nombre d'emplois.

- Concernant l'évolution de l'emploi sur place, on observe une polarisation accentuée de la population vers les centres d'emplois, avec un taux d'emploi sur place qui passe de 34,6 % en 1982 à 15,3 % en 2009.

- En 2009, le nombre de chômeurs représente 4,6 % de la population active.

| | nombre d'actifs | total des emplois | actif ayant son emploi ds la commune | venant de commune extérieure | actifs allant à l'extérieur | % actifs ayant son emploi sur place | chômeurs |
|-------------|-----------------|-------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------|
| 1982 | 384 | 208 | 133 | 75 | 226 | 34,6% | 25 |
| 1990 | 507 | 383 | 170 | 213 | 313 | 33,5% | 24 |
| 1999 | 735 | 495 | 122 | 373 | 562 | 16,6% | 51 |
| 2009 | 842 | 521 | 129 | 392 | 674 | 15,3% | 39 |

- **Migrations professionnelles domicile – travail :** (Sources : fichiers MIRABEL 1990 et 1999 – [les données de 2007 sont en sondage « au quart »](#)).

| Entrées 1990 | | Sorties 1990 | | Entrées 1990 | | Sorties 1990 | | Entrées 2007 | | Sorties 2007 | | Entrées 2007 | | Sorties 2007 | |
|--------------------|-----|----------------------|-----|--------------|--|------------------------|----|----------------------|-----|-----------------------|-----|---------------------|----|--------------------------|----|
| CHAPELLES-BOURBON | 3 | PARIS | 49 | | | ROZAY-EN-BRIE | 4 | BERNAY-VILBERT | 8 | LEYMENT | 4 | PECY | 8 | SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES | 4 |
| COULOMMIERS | 3 | BRIE-COMTE-ROBERT | 3 | | | TOURNAN-EN-BRIE | 24 | BRIE-COMTE-ROBERT | 3 | PARIS | 104 | PLESSIS-FEU-AUSSOUX | 4 | SAVIGNY-LE-TEMPLE | 4 |
| FONTENAY-TRESIGNY | 4 | COULOMMIERS | 5 | | | MALAKOFF | 3 | CHAILLY-EN-BRIE | 4 | BAILLY-ROMAINVILLIERS | 4 | PRESLES-EN-BRIE | 4 | SERRIS | 8 |
| HOUSSAYE-EN-BRIE | 170 | EMERAINVILLE | 3 | | | DRANCY | 3 | CHAMPS-SUR-MARNE | 3 | BOIS-LE-ROI | 4 | PROVINS | 4 | SERVON | 4 |
| MARLES-EN-BRIE | 3 | FONTENAY-TRESIGNY | 11 | | | MONTREUIL | 3 | CHAPELLES-BOURBON | 4 | BRIE-COMTE-ROBERT | 4 | REAU | 4 | THORIGNY-SUR-MARNE | 8 |
| POMMEUSE | 3 | GRETZ-ARMAINVILLIERS | 19 | | | NOISY-LE-GRAND | 6 | CHAUMES-EN-BRIE | 16 | BUSSY-SAINT-GEORGES | 4 | REBAIS | 16 | TORCY | 12 |
| PONTCARRE | 3 | HOUSSAYE-EN-BRIE | 170 | | | CHAMPIGNY-SUR-MARNE | 5 | CHENOISE | 4 | CESSON | 4 | ROISSY-EN-BRIE | 4 | TOURNAN-EN-BRIE | 20 |
| SAINT-AUGUSTIN | 4 | LAGNY-SUR-MARNE | 3 | | | CHENNEVIERES-SUR-MARNE | 5 | COULOMMIERS | 44 | CHATRES | 8 | ROZAY-EN-BRIE | 12 | VILLENEUVE-SAINT-DENIS | 4 |
| VILLIERS-SUR-MORIN | 3 | LOGNES | 4 | | | CRETEIL | 3 | CUCHARMOY | 4 | CHESSY | 8 | SAINT-AUGUSTIN | 4 | ELANCOURT | 4 |
| | | MARLES-EN-BRIE | 6 | | | FONTENAY-SOUS-BOIS | 8 | GRETZ-ARMAINVILLIERS | 4 | CHEVRY-COSSIGNY | 4 | SAINT-LEGER | 4 | VELIZY-VILLACOUBLAY | 4 |
| | | MELUN | 3 | | | NOGENT-SUR-MARNE | 3 | EVERLY | 4 | CLAYE-SOUILLY | 4 | SAINT-REMY-LA-VANNE | 8 | EVRY | 12 |
| | | NEUFMOUTIERS-EN-BRIE | 4 | | | SAINT-MAUR-DES-FOSSES | 4 | FAREMOUTIERS | 4 | COUBERT | 4 | SANCY-LES-PROVINS | 8 | COURBEVOIE | 4 |
| | | OZOIR-LA-FERRIERE | 9 | | | SUCY-EN-BRIE | 3 | FAVIERES | 4 | COULOMMIERS | 4 | SAVINS | 4 | ISSY-LES-MOULINEAUX | 4 |
| | | PONTAULT-COMBAULT | 7 | | | VILLIERS-SUR-MARNE | 4 | FERTE-SOUS-JOUARRE | 4 | CRECY-LA-CHAPELLE | 4 | SOLERS | 4 | NANTERRE | 4 |
| | | ROISSY-EN-BRIE | 5 | | | ROISSY-EN-FRANCE | 4 | FONTENAY-TRESIGNY | 44 | CROISSY-BEAUBOURG | 4 | THORIGNY-SUR-MARNE | 4 | PUTEAUX | 4 |
| | | | | | | | | GRETZ-ARMAINVILLIERS | 4 | EMERAINVILLE | 4 | TORCY | 3 | BAGNOLET | 4 |
| | | | | | | | | GUIGNES | 8 | FAVIERES | 4 | TOURNAN-EN-BRIE | 4 | MONTREUIL | 8 |
| | | | | | | | | HAUTEFEUILLE | 4 | FONTENAY-TRESIGNY | 12 | VILLIERS-SUR-MORIN | 4 | NOISY-LE-GRAND | 4 |
| | | | | | | | | HOUSSAYE-EN-BRIE | 152 | GOUVERNES | 4 | VOINSLES | 4 | PANTIN | 4 |
| | | | | | | | | LAGNY-SUR-MARNE | 6 | GRETZ-ARMAINVILLIERS | 12 | | | ROSNY-SOUS-BOIS | 4 |
| | | | | | | | | LESIGNY | 4 | GRISY-SUISNES | 4 | | | BRY-SUR-MARNE | 4 |
| | | | | | | | | LIEUSAIN | 4 | JOSSIGNY | 4 | | | CHAMPIGNY-SUR-MARNE | 20 |
| | | | | | | | | LIVERDY-EN-BRIE | 4 | LAGNY-SUR-MARNE | 8 | | | CHENNEVIERES-SUR-MARNE | 24 |
| | | | | | | | | MARLES-EN-BRIE | 12 | LESIGNY | 4 | | | CRETEIL | 28 |
| | | | | | | | | MAUPERTHUIS | 8 | MARLES-EN-BRIE | 8 | | | FONTENAY-SOUS-BOIS | 20 |
| | | | | | | | | MEAUX | 12 | MEAUX | 12 | | | IVRY-SUR-SEINE | 4 |
| | | | | | | | | MEE-SUR-SEINE | 3 | MELUN | 12 | | | NOGENT-SUR-MARNE | 4 |
| | | | | | | | | MEILLERAY | 8 | MITRY-MORY | 4 | | | NOISEAU | 4 |
| | | | | | | | | MELUN | 4 | MOISSY-CRAMAYEL | 4 | | | ORMESSON-SUR-MARNE | 4 |
| | | | | | | | | MORTCERF | 4 | NOISIEL | 4 | | | SAINT-MANDE | 4 |
| | | | | | | | | MOUROUX | 4 | ORMESSON | 4 | | | SAINT-MAUR-DES-FOSSES | 24 |
| | | | | | | | | MOUY-SUR-SEINE | 4 | OZOIR-LA-FERRIERE | 40 | | | THIAIS | 4 |
| | | | | | | | | NANDY | 5 | PONTAULT-COMBAULT | 16 | | | VINCENNES | 4 |
| | | | | | | | | NEUFMOUTIERS-EN-BRIE | 4 | ROISSY-EN-BRIE | 4 | | | CERGY | 4 |
| | | | | | | | | OZOIR-LA-FERRIERE | 11 | ROZAY-EN-BRIE | 28 | | | ROISSY-EN-FRANCE | 4 |

| Entrées 1999 | | Sorties 1999 | | Entrées 1999 | | Sorties 1999 | |
|------------------------|-----|------------------------|-----|-----------------|----|------------------------|----|
| BOISSY-LE-CHATEL | 4 | PARIS | 104 | TOURNAN-EN-BRIE | 12 | STIGNY-SIGNETS | 5 |
| CHAUMES-EN-BRIE | 12 | BRIE-COMTE-ROBERT | 7 | VOINSLES | 5 | TORCY | 5 |
| COULOMMIERS | 39 | BUSSY-SAINT-GEORGES | 6 | | | TOURNAN-EN-BRIE | 12 |
| FAVIERES | 4 | CHAMPS-SUR-MARNE | 8 | | | PUTEAUX | 5 |
| FERRIERES-EN-BRIE | 4 | CHESSY | 7 | | | BAGNOLET | 6 |
| FERTE-GAUCHER (LA) | 11 | CROISSY-BEAUBOURG | 11 | | | MONTREUIL | 6 |
| FONTENAY-TRESIGNY | 45 | EMERAINVILLE | 6 | | | NEUILLY-PLAISANCE | 4 |
| GRETZ-ARMAINVILLIERS | 17 | FONTENAY-TRESIGNY | 21 | | | NOISY-LE-GRAND | 18 |
| HOUSSAYE-EN-BRIE (LA) | 122 | GRETZ-ARMAINVILLIERS | 21 | | | ROSNY-SOUS-BOIS | 4 |
| MARLES-EN-BRIE | 6 | HOUSSAYE-EN-BRIE (LA) | 122 | | | BONNEUIL-SUR-MARNE | 4 |
| MEAUX | 6 | LAGNY-SUR-MARNE | 9 | | | CHAMPIGNY-SUR-MARNE | 10 |
| MELUN | 4 | LOGNES | 7 | | | CHENNEVIERES-SUR-MARNE | 11 |
| MORTCERF | 5 | MARLES-EN-BRIE | 8 | | | CRETEIL | 8 |
| MOUROUX | 12 | MEAUX | 4 | | | FONTENAY-SOUS-BOIS | 9 |
| OZOIR-LA-FERRIERE | 4 | MELUN | 9 | | | IVRY-SUR-SEINE | 4 |
| PONTAULT-COMBAULT | 7 | NEUFMOUTIERS-EN-BRIE | 7 | | | NOGENT-SUR-MARNE | 5 |
| ROISSY-EN-BRIE | 4 | OZOIR-LA-FERRIERE | 14 | | | SAINT-MAUR-DES-FOSSES | 9 |
| ROZAY-EN-BRIE | 9 | PONTAULT-COMBAULT | 18 | | | ROISSY-EN-FRANCE | 4 |
| SAINT-AUGUSTIN | 6 | ROISSY-EN-BRIE | 6 | | | | |
| TORCY | 6 | ROZAY-EN-BRIE | 6 | | | | |

Les données 1990 et 2007 ne sont pas exhaustives car elles ne prennent en compte que les déplacements supérieurs à 2.

Les évolutions, en termes de migrations domicile – travail, sont marquées avant tout par une accentuation continue des mouvements pendulaires.

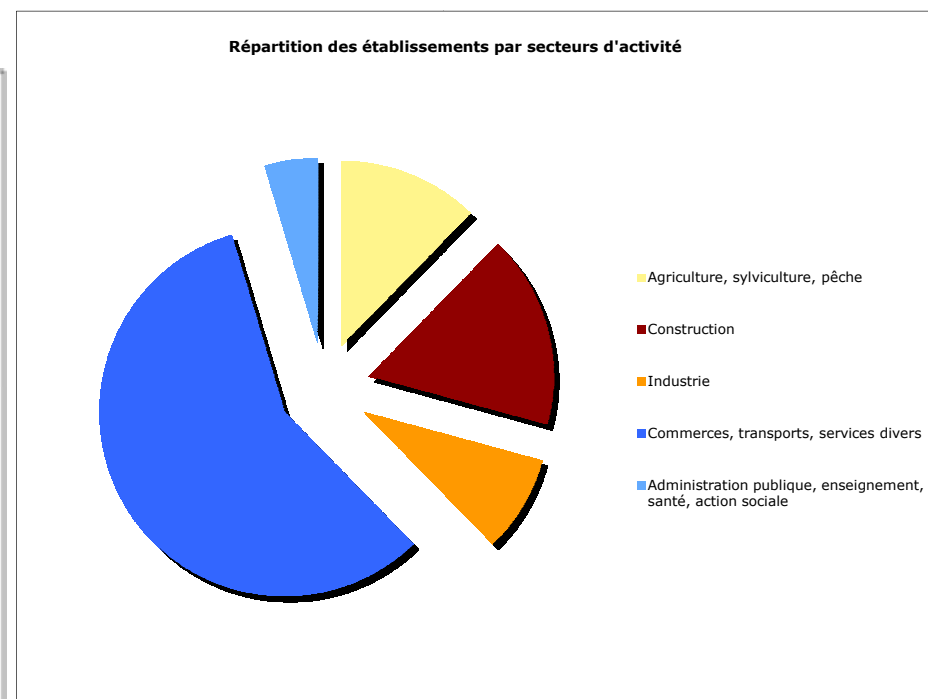
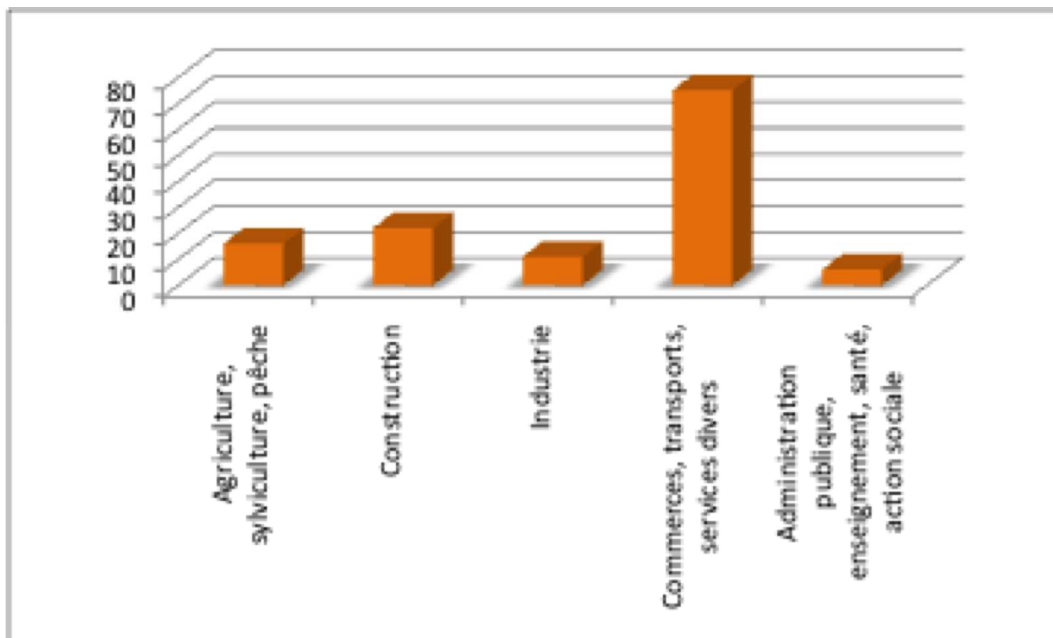
Les grands centres d'emplois intéressant la population active de La Houssaye-en-Brie sont tout d'abord Paris (aux alentours de 13 % des sorties en 2007), Ozoir-la-Ferrière, Rozay-en-Brie, Tournan-en-Brie et le département 94 (Créteil, Chennevières-sur-Marne...).

Quant aux origines des migrants venant travailler à La Houssaye, on observe un rôle de pôle d'emploi local, attractif pour des communes proches, notamment Coulommiers, Fontenay-Trésigny, Chaumes-en-Brie, Marles-en-Brie, Rebais, Rozay-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière.

• **Emploi sur place par secteurs d'activités :** (source INSEE, CLAP)

Etablissements par secteur d'activité au 31 décembre 2010

| | Nb | % | 0 salariés | 1 à 9 salarié(s) | 10 à 19 salarié(s) | 20 à 49 salarié(s) | 50 salarié(s) ou + |
|--|------------|------------|------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Agriculture, sylviculture, pêche | 16 | 12,1 | 13 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Industrie | 11 | 8,3 | 4 | 7 | 0 | 0 | 0 |
| Construction | 22 | 16,7 | 14 | 8 | 0 | 0 | 0 |
| Commerces, transports, services divers dont réparation auto | 75 | 56,8 | 53 | 20 | 0 | 1 | 1 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 21 | 15,9 | 17 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 6 | 6,1 | 5 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Total | 132 | 100 | 89 | 40 | 1 | 1 | 1 |



D - LE LOGEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS :

1 : Structure et évolution du logement

• **La notion de point mort** correspond aux logements construits dans une hypothèse de stabilité démographique : s'il y a croissance de population des résidences principales, la production de logements est supérieure au point mort, s'il y a régression, elle lui est inférieure.

Les besoins en logements liés au point mort sont de trois types :

- le renouvellement, c'est-à-dire le remplacement des logements détruits ou désaffectés, (ainsi que la suppression de logements dans un même immeuble) ;
- la compensation de l'accroissement (ou de la diminution...) du nombre de résidences secondaires et de logements vacants ;

| La Houssaye-en-Brie : le point mort | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 | delta 1975/82 | delta 1982/90 | delta 1990/99 | delta 1999/09 |
|---|------|------|------|------|------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| population sans double compte | 751 | 787 | 1038 | 1457 | 1600 | 36 | 251 | 419 | 143 |
| taux d'occupation | 3,03 | 2,84 | 2,94 | 2,89 | 2,88 | -0,19 | 0,10 | -0,05 | -0,01 |
| population résidences principales | 715 | 775 | 991 | 1425 | 1590 | 60 | 215 | 434 | 165 |
| résidences principales | 236 | 273 | 337 | 493 | 552 | 37 | 64 | 156 | 59 |
| résidences secondaires | 89 | 73 | 56 | 41 | 17 | -16 | -17 | -15 | -24 |
| logements vacants | 15 | 26 | 18 | 18 | 30 | 11 | -8 | 0 | 12 |
| parc total | 340 | 372 | 411 | 552 | 599 | 32 | 39 | 141 | 47 |
| logements construits | | | | | | 40 | 57 | 146 | 30 |
| renouvellement (logt T0- logt T1 + construits) | | | | | | 8 | 18 | 5 | -17 |
| variation RS + LV | | | | | | -5 | -25 | -15 | -12 |
| deserrement (population RP en T0/ taux d'occupation T1) - RP en T 0 | | | | | | 16 | -9 | 6 | 2 |
| point mort | | | | | | 19 | -16 | -4 | -27 |
| effet démographique | | | | | | 21 | 73 | 150 | 57 |

- la compensation du deserrement, c'est-à-dire l'impact de la baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale, sur la part des logements construits.

• **L'effet démographique** mesure la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de population = nombre de logements construits - point mort = variation du nombre d'habitants des RP en T1 / taille moyenne des ménages en T1. Source des logements construits entre 1999 et 2009 : données communales.

• Il faut ici en particulier noter le « renouvellement » des logements : entre 1975 et 1982, 20 % des logements créés correspondent soit à des reconstructions, soit à des diminutions de logements dans un même immeuble. Entre 1982 et 1990, le renouvellement s'élève à 31,6 %. En revanche, entre 1990 et 1999, cette tendance s'infléchit (3,4 %), signe d'un mouvement de division d'immeubles (*données 1975-1999 – à actualiser pour 2009/ nombre de constructions*).

• Un phénomène de deserrement des ménages entre 1975 et 1982, puis de resserrement entre 1982 et 1990, et enfin de deserrement au cours des deux périodes suivantes, bien qu'en régression entre 1999 et 2009.

• Le rythme moyen annuel de construction, **de 1975 à 1999**, est d'environ 10 logements par an (à actualiser/ 2009). La diminution du nombre de résidences secondaires sur l'ensemble de la période constitue également une source d'augmentation du nombre de résidences principales et contribue de façon non négligeable à préserver le patrimoine bâti tout en permettant l'accueil d'une population sans consommation de foncier.

• En ce qui concerne l'incidence nette, en termes d'augmentation du nombre d'habitants dans les résidences principales, de l'accroissement du parc de résidences principales, on note les évolutions ci-après :

Entre 1975 et 1982, le nombre de résidences principales augmentait de 37 et la population (des résidences principales) de 60 habitants, soit une incidence de **1,62 habitants par logement nouveau** ce qui traduit un desserrement des ménages (et plus vraisemblablement de **décohabitation** - départ des jeunes du logement familial, divorces, décès ... etc.).

Entre 1982 et 1990, le nombre de résidences principales augmentait de 64 et la population (des résidences principales) de 215 habitants, soit une incidence de **3,36 habitants par nouvelle résidence principale**. Ce chiffre indique un resserrement des ménages, vraisemblablement du fait de l'arrivée de nouveaux ménages ayant de jeunes enfants.

Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales augmentait de 156, et la population de 434 habitants, soit une incidence d'environ **2,78 habitants par logement**, soit une nouvelle tendance au desserrement des ménages.

Entre 1999 et 2009, le nombre de résidences principales augmentait de 59, et la population de 167 habitants, soit une incidence d'environ **2,83 habitants par logement**, le phénomène de desserrement se stabilisant.

Cette tendance au desserrement des ménages constitue une caractéristique importante de la population communale.

- On notera que, **sur 32 ans**, l'évolution a été de : $(60 + 215 + 434 + 167) / (37 + 64 + 156 + 59) = 876 / 316 = 2,77$ habitants par logement nouveau.

Cette réalité doit inciter à la prudence quant aux perspectives démographiques futures, établies au regard de la construction de logements.

*

*

*

CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Source : Recensement de la Population 1990 et 1999 et 2009

| nombre de résidences principales | type | | statut d'occupation | | | nombre de pièces | | | | | installations sanitaires | | nombre de voitures | | | époque d'achèvement (ensemble logements) | | | | |
|----------------------------------|--------------|--------------|---------------------|-----------|--------------|------------------|--------|---------|---------|---------|--------------------------|-------------------|--------------------|---------|---------|--|---------|--------|--------|--------|
| | maison indiv | logt collect | ptaire | locataire | logé gratuit | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 et + | WC ext | ni bain ni douche | 0 | 1 | 2&+ | <49 | 49-74 | 75-81 | 82-89 | >90 |
| 1990 | 309 | 19 | 282 | 39 | 16 | 6 | 23 | 53 | 101 | 154 | 10 | 12 | 37 | 163 | 137 | 195 | 110 | 48 | 58 | - |
| 337 | 91,7 | 5,6 | 83,7 | 11,6 | 4,7 | 1,8 | 6,8 | 15,7 | 30,0 | 45,7 | 3,0 | 3,6 | 11,0 | 48,4 | 40,7 | 47,4 | 26,8 | 11,7 | 14,1 | - |
| 1999 | 446 | 40 | 407 | 67 | 19 | 11 | 32 | 44 | 168 | 238 | 9 | 3 | 29 | 224 | 240 | 194 | 115 | 40 | 57 | 146 |
| 493 | 90,5 | 8,1 | 82,6 | 13,6 | 3,9 | 2,2 | 6,5 | 8,9 | 34,1 | 48,3 | 1,8 | 0,6 | 5,9 | 45,4 | 48,7 | 35,1 | 20,8 | 7,2 | 10,3 | 26,4 |
| 2009 | - | - | 456 | 76 | 20 | 13 | 33 | 59 | 137 | 310 | - | - | 26 | 215 | 311 | - | - | - | - | - |
| 552 | - | - | 82,6 | 13,8 | 3,6 | 2,4 | 6,0 | 10,7 | 24,8 | 56,2 | - | - | 4,7 | 38,9 | 56,3 | - | - | - | - | - |
| 1999 Canton | 6 649 | 1 084 | 5 838 | 1 694 | 371 | 202 | 627 | 1 338 | 2 201 | 3 535 | 213 | 120 | 714 | 3 595 | 3 594 | 3 558 | 1 836 | 1120 | 1231 | 1305 |
| 7 903 | 84,1 | 13,7 | 73,9 | 21,4 | 4,7 | 2,6 | 7,9 | 16,9 | 27,9 | 44,7 | 2,7 | 1,5 | 9,0 | 45,5 | 45,5 | 39,3 | 20,3 | 12,4 | 13,6 | 14,4 |
| 2009 Canton | - | - | 6 905 | 1 950 | 285 | 227 | 515 | 1 317 | 2 116 | 4 765 | - | - | 644 | 3 724 | 4 771 | - | - | - | - | - |
| 9 139 | - | - | 75,6 | 21,3 | 3,1 | 2,5 | 5,6 | 14,4 | 23,2 | 52,1 | - | - | 7,0 | 40,7 | 52,2 | - | - | - | - | - |
| 1999 Seine-et-Marne | 267 242 | 155 026 | 263 832 | 152 546 | 15 973 | 21 508 | 44 927 | 94 770 | 119 553 | 151 593 | 9 529 | 4 643 | 63 537 | 218 433 | 150 381 | 122 782 | 147 394 | 72 868 | 73 734 | 69 575 |
| 432351 | 61,80 | 35,9 | 61,0 | 35,3 | 3,7 | 5,0 | 10,4 | 21,9 | 27,6 | 35,1 | 2,2 | 1,1 | 14,7 | 50,5 | 34,8 | 25,2 | 30,3 | 15,0 | 15,2 | 14,3 |
| 2009 Seine-et-Marne | - | - | 316 583 | 173 186 | 11 282 | 25 165 | 54 707 | 101 417 | 126 437 | 193 325 | - | - | 72 294 | 237 625 | 191 131 | - | - | - | - | - |
| 501051 | - | - | 63,2 | 34,6 | 2,3 | 5,0 | 10,9 | 20,2 | 25,2 | 38,6 | - | - | 14,4 | 47,4 | 38,1 | - | - | - | - | - |

En termes de composition du parc de logements, les données **2009** indiquent une forte dominante de maisons individuelles (**90,2 % de l'ensemble des logements, selon l'enquête annuelle de recensement 2009**)

En ce qui concerne **les résidences principales**, on peut relever un pourcentage de logements locatifs relativement élevé pour une commune rurale (13,8 %) et une proportion importante de logements de 5 pièces et plus (56,2 %).

On peut constater un taux de motorisation des ménages possédant deux voitures et plus élevé (56,3 %), en hausse depuis 1999.

2 : Les équipements : facteurs du développement

• Eau :

Le réseau est géré en régie directe par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de la Houssaye en Brie, qui regroupe les communes de La Houssaye-en-Brie, Marles-en-Brie, Crèvecœur-en-Brie et des Chapelles-Bourbon. La commune dispose d'un réseau de distribution complet, présentant des diamètres de \varnothing 40 mm à \varnothing 160mm. Elle exploite un puits au Sud du bourg (débit moyen de 85 m³/h). L'eau souterraine provient d'un forage situé à La Houssaye-en-Brie captant la nappe des calcaires de Champigny.

Le stockage de l'eau est effectué dans un réservoir de 400 m³ pour les quatre communes (Château d'eau de La Houssaye). **A VERIFIER**

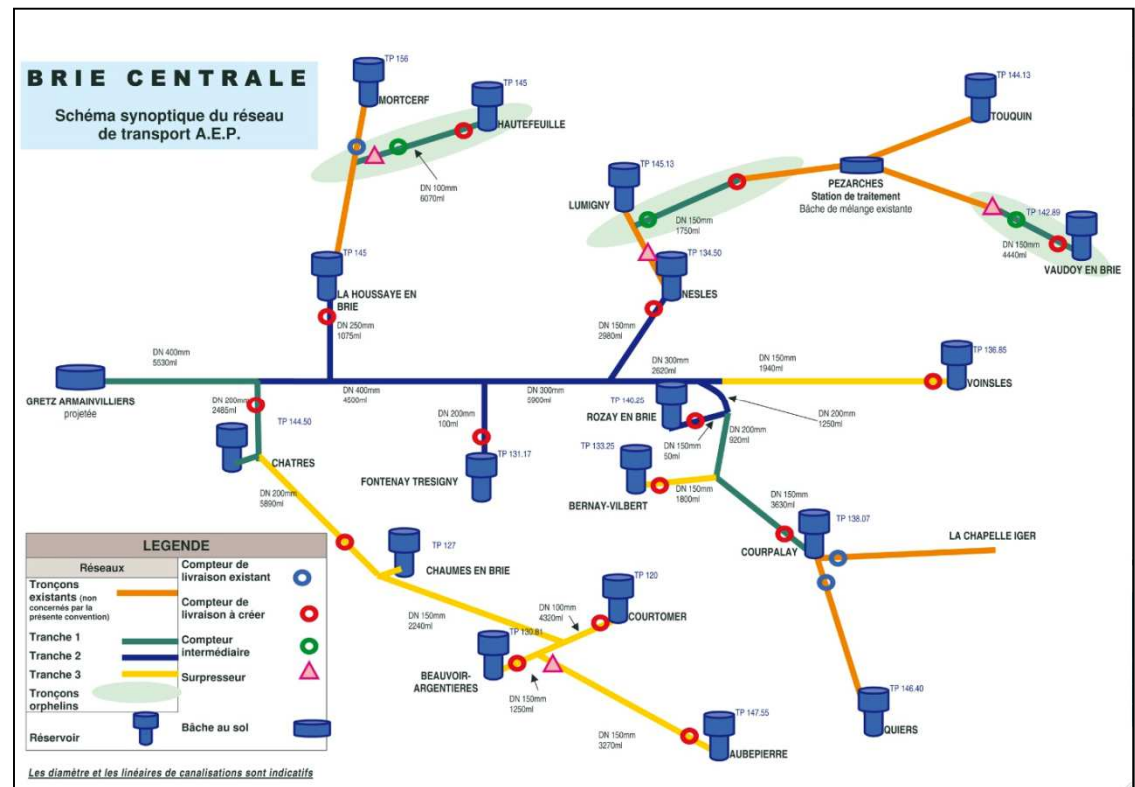
Toutefois, afin de sécuriser son alimentation en eau potable qualitativement et quantitativement, La Houssaye-en-Brie est interconnectée, depuis XXXX, au réseau AEP de la Brie Centrale.

Il s'agit d'un raccordement au réseau de l'Eau du Sud parisien (filiale de la Lyonnaise des Eaux). L'eau potable y est produite par traitement des eaux de la Seine par l'usine de Morsang-sur-Seine, dont la capacité s'élève à 225 000m³/j.

Pour ce faire, une unité de surpression a été renforcée à Varennes-Jarcy (Essonne), l'unité de pompage de Brie-Comte-Robert étant complétée, deux bâches de stockage de 2500m³ associées à une station de pompage ont été construites à Gretz-Armainvilliers et enfin 67km de canalisation ont été posés pour raccorder les nouvelles communes.

A terme, les captages de la nappe de Champigny existants seront rebouchés, ou conservés comme ressource de secours.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la future liaison Seine-amont/Marne qui vise à interconnecter les ressources issues de la Seine et de la Marne.



- **Assainissement :**

source : <http://eau.seine-et-marne.fr/tout-sur-ma-commune>

Le réseau est exploité en régie directe par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Potable et d'assainissement La Houssaye - Marles. Il est, pour l'essentiel, de type séparatif.

Données 2011

- Nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif : 58.
- Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif : 553.

La station d'épuration (d'une capacité 4 800 équivalents habitants) est située au Sud du territoire communal. La filière de traitement est de type boues activées - aération Prolongée. Le fonctionnement de la station est satisfaisant. Le traitement des boues est effectué par déshydratation mécanique et leur conditionnement par chaulage. La destination principale des boues est le recyclage agronomique.

- **Déchets ménagers :**

La commune de La Houssaye-en-Brie fait partie, **via la communauté de communes du Val-Bréon**, du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la région de Coulommiers. Des conteneurs sont mis à disposition des habitants dans le village pour la collecte de verre. Trois points de collecte du verre ménager sont à la disposition des habitants (Route de Coulommiers, Gare de Marles, Route de Marles à l'angle de la sente de Butte Verte).

La collecte des déchets ménagers intervient chaque jeudi. Le ramassage des emballages a lieu le lundi, chaque semaine paire. La collecte des déchets verts est hebdomadaire (le mercredi, d'avril à Novembre). Les objets encombrants sont collectés le premier lundi des mois pairs.

Une déchetterie est mise à disposition par le Syndicat Intercommunal à Coulommiers **et une seconde à Serris**.

- **Equipement administratif :**

- Mairie.
- La Poste.

- **Equipement culturels :**

- L'église Saint Nicolas.
- Un cimetière.
- le Prieuré Saint-Martin (Frères Missionnaires des Campagnes).



- **Equipements sportifs :**

- Un terrain de sports communal de grands jeux.
- Un terrain de petits jeux.
- Deux terrains de tennis.

Le groupe scolaire dispose en outre d'un terrain de petits jeux (basket-ball, hand-ball, volley-ball).

- **Equipements culturels :**

- Une bibliothèque communale.
- Un centre aéré (centre de loisirs).
- Des locaux mis à la disposition des associations.
- Une salle communale.
- Une salle des fêtes.



- **Equipements touristiques :**

Le GR n°1 traverse le territoire communal à la périphérie est de l'agglomération, et mène au nord de la commune au GR 14 dans la forêt de Crécy. Celui-ci rejoint par ailleurs le GR de pays " Vallées et forêts briardes", en direction de la forêt de Ferrières.

Un terrain de camping est situé sur la commune voisine de Crèvecœur.

Le manoir du Limodin abrite un gîte rural, ainsi que la ferme de la Ronce.

- **Equipements scolaires :**

Le groupe scolaire communal comprend : 2 classes de maternelle et 5 classes primaires, une cantine ainsi qu'une garderie (effectifs 2012-2013 158 enfants : 49 en maternelle et 109 en primaire).

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, les élèves fréquentent le collège et le lycée de Tournan-en-Brie.

• **Equipements généraux :**

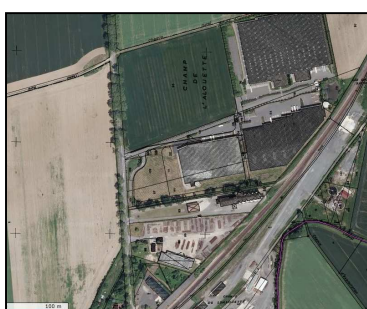
a : inventaires communaux de l'INSEE 1988.

b : exploitation des « Pages Jaunes », actualisée et complétée.

L'inventaire communal de 1988 identifiait en outre les services suivants : une association sportive, un comité des fêtes.

En 2013, la commune comprend en outre six associations sportives, deux associations de parents d'élèves et onze associations socio-culturelles (*source : site internet de la mairie*).

On observe un « taux d'équipement » relativement important (au sens des inventaires communaux) pour une commune rurale. On peut toutefois observer la disparition de quelques commerces de proximité entre les deux périodes.



La commune abrite une zone d'activités (*parc d'activités de l'Alouette*), située au Sud du territoire.

Les principales sources d'emplois de la commune se répartissent entre :

- un important entrepôt (service logistique) des magasins « Printemps »,
- des services artisanaux dans le bâtiment et l'industrie,
- des activités agricoles, encore bien représentées.

| | 1988 a | 2013 |
|---|-----------|-----------|
| . office religieux hebdomadaire | 1 | 1 |
| . alimentation générale | 1 | 0 |
| . café | 3 | 1 |
| . tabac | 1 | 1 |
| . vente de quotidiens | 1 | 0 |
| . maçonnerie | 1 | 1 |
| . plâtrerie - peinture | 1 | 1 |
| . menuiserie - charpente | 3 | 4 |
| . plomberie - couverture | 1 | 1 |
| . réparation auto | 2 | 1 |
| . ligne d'autocar ou SNCF | 1 | 6 |
| A - DE BASE PRIVÉS | 16 | 17 |
| . école maternelle | 1 | 1 |
| . école primaire | 1 | 1 |
| . terrain de grands jeux | 1 | 1 |
| . terrain de petits jeux | 1 | 1 |
| . salle des fêtes | 0 | 1 |
| . Bibliothèque (fixe ou mobile) | 1 | 1 |
| A' - DE BASE PUBLIC | 5 | 6 |
| . boulangerie - pâtisserie | 1 | 1 |
| . boucherie - charcuterie | 1 | 0 |
| . coiffeur | 0 | 0 |
| . carburant | 1 | 0 |
| . électricité générale | 1 | 1 |
| . médecin généraliste | 0 | 0 |
| . infirmier | 0 | 2 |
| . restaurant, café-restaurant | 2 | 0 |
| B - INTERMÉDIAIRES (plus "urbains") | 6 | 4 |
| . hospice, maison de retraite | 0 | 0 |
| . ambulance | 0 | 0 |
| . collège | 0 | 0 |
| . droguerie-quincaillerie | 1 | 0 |
| . réparation machines agricoles | 0 | 0 |
| . banque ou caisse d'épargne | 0 | 0 |
| . librairie-papeterie | 0 | 0 |
| . vêtements | 0 | 0 |
| . marché (nombre de jours par mois) | 0 | 4 |
| . chaussures | 0 | 0 |
| . supermarché, grandes surfaces | 0 | 0 |
| . pharmacie | 0 | 0 |
| . vétérinaire | 0 | 0 |
| C - SUPÉRIEURS (les plus rares) | | |
| TOTAUX | 27 | 27 |

E - UNE POLITIQUE LOCALE ET SOUTENABLE DES TRANSPORTS

1 : La question des transports dans la planification locale : brève approche théorique

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, de décembre 1996, oblige les agglomérations (de plus de 100 000 habitants) à établir un plan de déplacements urbains. Il s'agit de définir les principes d'organisation des déplacements de personnes et du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement.

Cette méthode peut servir de guide pour décliner une réflexion sur les transports à l'échelon local d'un P.L.U.

Quant aux objectifs généraux, il s'agit essentiellement d'organiser *autrement* les déplacements, au service du *développement durable* et dans le respect de six orientations : la diminution de la circulation automobile ; le développement des transports collectifs, de la bicyclette et de la "marche à pied" ; l'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie d'agglomération ; l'organisation du stationnement sur le domaine public ; le transport et la livraison de marchandises ; l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de personnel, l'amélioration de la sécurité des déplacements.

• Le diagnostic :

L'objectif du diagnostic est de traiter des problèmes locaux et de comprendre les raisons des dysfonctionnements en expliquant et en évaluant leur gravité et leur origine. "La finalité du diagnostic est de pouvoir éclairer le choix des solutions à mettre en œuvre"¹. Le point de départ passe par l'étude des données socio-économiques, de la pratique des déplacements et des documents d'urbanisme, afin de dégager les influences réciproques du développement urbain sur les déplacements et de ceux-ci sur l'urbanisation.

La gestion de la circulation et l'aménagement de la voirie devront être évalués à travers :

- l'usage du réseau par les véhicules individuels motorisés (étude des débits et vitesses) ;
- la relativisation des objectifs (en termes de confort des infrastructures) ;
- le stationnement et son usage (occupation, rotation des véhicules, respect de la réglementation) ;
- les outils de mesure (enquêtes d'occupation, de rotation et les données d'exploitation).

• Les scénarios : "À travers les scénarios, il s'agit d'organiser la confrontation des cultures, des enjeux et des critères des différents acteurs, c'est-à-dire de négocier la définition de la stratégie en matière de déplacements"².

• Le projet : "Le projet se concrétise par un ensemble d'actions, répondant aux objectifs précis définis dans le scénario retenu".

Le projet retenu prendra en considération tous les modes de déplacements. Les orientations contenues dans le(s) projet(s) devront être coordonnées avec les différents documents de planification. Il est nécessaire d'identifier les facteurs d'augmentation des distances ainsi que les choix de développement urbain (requalification des tissus existants ou création de nouveaux espaces d'activités ou d'habitats).

¹ p. 52 guide méthodologique relatif au PDU, élaboré en 1996 par le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme.

² p. 119 : Un outil pour concevoir la stratégie des déplacements : l'approche des scénarios.

2 : Le diagnostic de La Houssaye-en-Brie à partir des moyens de transport

- **En matière de circulation routière**, La Houssaye-en-Brie bénéficie de voies de communication importantes.

- la RN 36, axe nord-sud qui permet l'accès à l'A4 au Nord et l'accès à la RN 4 au Sud ;
- la RD 436 (déviation RN 36), en direction de Fontenay-Trésigny, qui rejoint la RD 402 à Chaumes-en-Brie ;
- la RD 216 qui relie au Nord-Est Faremoutiers via Mortcerf à Brie-Comte-Robert au Sud-Ouest, via Les Chapelles-Bourbon ;
- la RD 143 E vers Crèvecœur-en Brie et Marles-en-Brie.

La RD 231, axe Nord-Ouest / Sud-Est structurant à l'échelle du département, tangente le Nord du territoire.

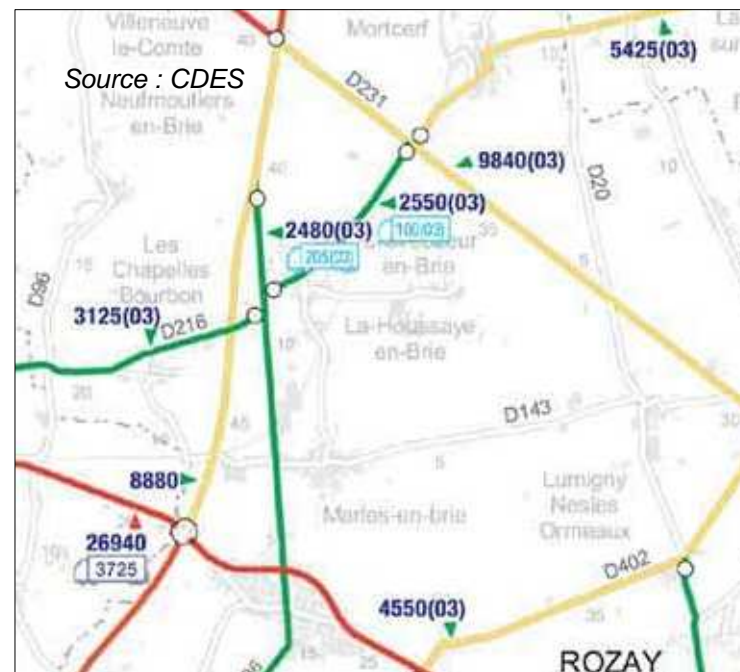
Le site bâti de La Houssaye-en-Brie est desservi par les routes départementales 436 et 216, selon des axes respectivement Nord-Sud et Est-Ouest. A partir de ce système orthogonal, s'est développé un maillage de voies de desserte sur un plan en village-rue.

Les niveaux de trafic sont faibles : 2 500 à 3 000 véhicules / jour sur les deux axes, mais suffisants pour mériter une réflexion en termes de sécurité.

Les voies communales sont souvent étroites. La localisation des équipements généraux et des services, compte tenu de la géométrie des voies du centre ancien, nécessite une offre de stationnement adaptée.

- **En matière de transport en commun**, la commune est desservie par les lignes de bus suivantes :

- Le réseau Darches Gros : ligne 28 Coulommiers-Fontenay-Rozay en Brie, ligne n° 33 reliant Lumigny-Nesles-Ormeaux à Marles-en-Brie SNCF, la ligne 39 (La Houssaye-en-Brie/Rozay-en-Brie : lycée la Tour des Dames).
- Le réseau Sol'R (VEOLIA), ligne 309 reliant Les Chapelles-Bourbon, Tournan-en-Brie (notamment le collège Vernay ainsi que le lycée Clément Ader), La Houssaye-en-Brie, Crèvecœur.
- La ligne 10 (VEOLIA), Courpalay-Marles SNCF.



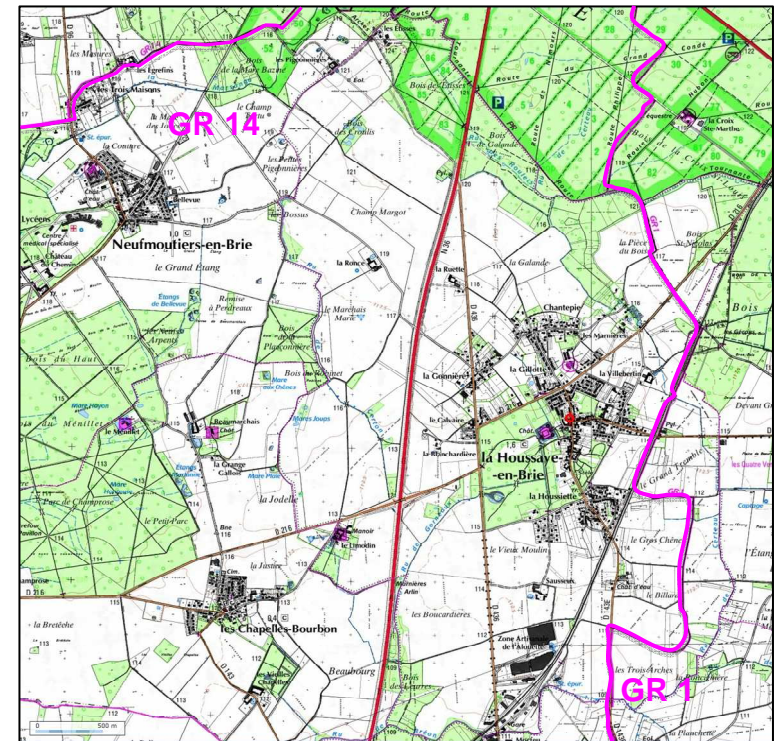
La commune dispose d'une gare ferroviaire dite de Marles-en-Brie, desservie par la ligne P du Transilien (Est de l'Île-de-France). Cette dernière relie Paris-Est à Coulommiers.

- Les habitants de la Houssaye bénéficient d'un **service de transport à la demande** (PROXI'BUS) géré par la Communauté de Communes du Val Bréon.
- **En matière de circulations douces**, de nombreux cheminements relient La Houssaye-en-Brie aux communes limitrophes et sont des facteurs favorisant le développement de la marche et du vélo.

Le GR n°1 notamment traverse le territoire communal à la périphérie Est de l'agglomération, et mène, au Nord de la commune au GR 14, dans la forêt de Crécy.

Celui-ci rejoint par ailleurs le GR de pays "vallées et forêts briardes", en direction de la forêt de Ferrières.

Ces cheminements sont à prendre en considération quant à leur vocation de loisirs ainsi qu'à leur rôle d'itinéraire de liaisons.



*
* *

F - CONTRAINTES PHYSIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

1 : Contraintes liées au site

Les contraintes les plus marquantes sont représentées par :

- [La topographie :](#)
 - Le plateau agricole, aux enjeux à la fois économiques et environnementaux.
- [La protection des milieux naturels :](#)
 - Zones humides, massifs forestiers, boisements épars.
- [Les voies structurantes :](#)

Les contraintes les plus importantes du site communal sont représentées par la présence des infrastructures de desserte routière (RN 36 , RD 436, RD 216, RD 143 E) et ferroviaire (de Paris-Est à Mulhouse-Ville).

Celles-ci constituent à la fois des facteurs de développement pour la collectivité, des sources de nuisances sonores pour les riverains et des équipements ayant leurs contraintes propres (capacité de débit, sécurité routière). Toute extension des sites urbanisés, toute réorganisation de ces espaces doivent donc prendre en compte l'existence de ces axes routiers et ferroviaires et de leurs contraintes spécifiques.

- [L'activité agricole :](#)

La vocation agricole de la commune doit être préservée. La présence de limons des plateaux, d'une qualité agronomique particulièrement riche, est propice à une culture intensive.

*

*

*

2 : Contraintes diverses

• Objectifs de qualité des eaux :

Le territoire communal est aussi l'objet de diverses contraintes d'environnement à portée réglementaires :

| Carte des objectifs de qualité (arrêté préfectoral du 2 novembre 1990) | | |
|---|-------------|-----------|
| Débit d'étiage en l/s | Etat actuel | Objectifs |
| L'Yerres | 2 | 1B |

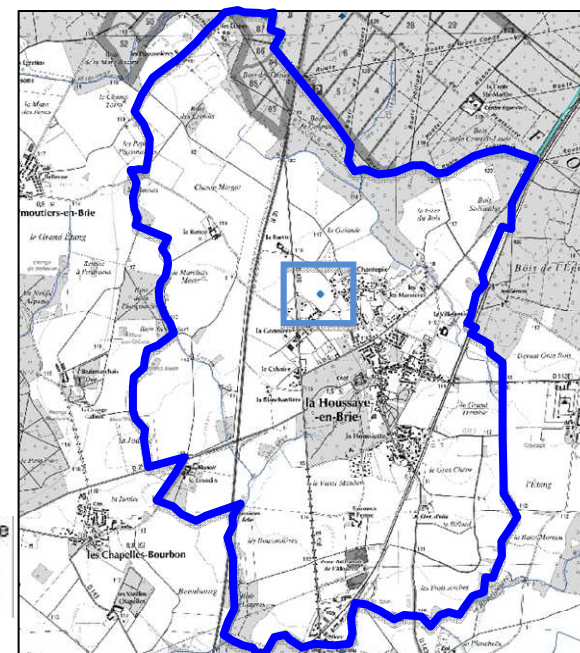
NOTA : Les classes de qualité présentent les principales caractéristiques suivantes, en fonction du degré de salinité du milieu (pour plus de précisions, se reporter aux annexes de l'arrêté préfectoral) :

- Classe 1 A : sans observation
- Classe 1 B : eau potable, abreuvement, poisson vit et se reproduit normalement
- Classe 2 : irrigation possible, poisson vit normalement mais reproduction aléatoire
- Classe 3 : autoépuration, poisson, mais sa survie peut être aléatoire
- Hors Classe : peut constituer une menace pour la santé publique.

• Captages d'eau potable :

Selon la banque de données du sous-sol du BRGM et la DDASS 77, un ouvrage captant la nappe des calcaires de Champigny et destiné à la production d'eau potable (AEP) est présent dans la commune.

Cet ouvrage, faisant l'objet d'une servitude d'utilité publique, représente par ailleurs une contrainte d'urbanisation.



- Captages prioritaires pour la mise en oeuvre
- Captages classés en cas 1 et 2 du SDAGE
- Captages classés en cas 3 et 4 du SDAGE

- Assainissement :

Le réseau est exploité en régie directe par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Potable et d'assainissement La Houssaye - Marles. Il est, pour l'essentiel, de type séparatif.

Il convient de prendre en compte l'article L.2224.10 du dudit code portant sur la délimitation des zonages d'assainissement (assainissement collectif, assainissement non collectif, mesures de limitation du ruissellement des eaux pluviales, voire de traitement de celles-ci). Ces zonages doivent être intégrés au plan local d'urbanisme.

- Monuments historiques :

Le territoire communal est concerné par deux monuments inscrits et leur périmètre de protection (Château et son parc, manoir du Limodin) (*Source : IAU rif*)

- Risques :

Le Centre et le Sud du territoire communal sont identifiés *en aléa faible ou nul* concernant le risque de retrait-gonflement d'argiles. On peut toutefois observer une large bande d'aléa moyen, dans toute la partie Nord, qui s'étend jusqu'à des secteurs urbanisés (Chantepie, La Gillotte ...).

- Classement "bruit" :

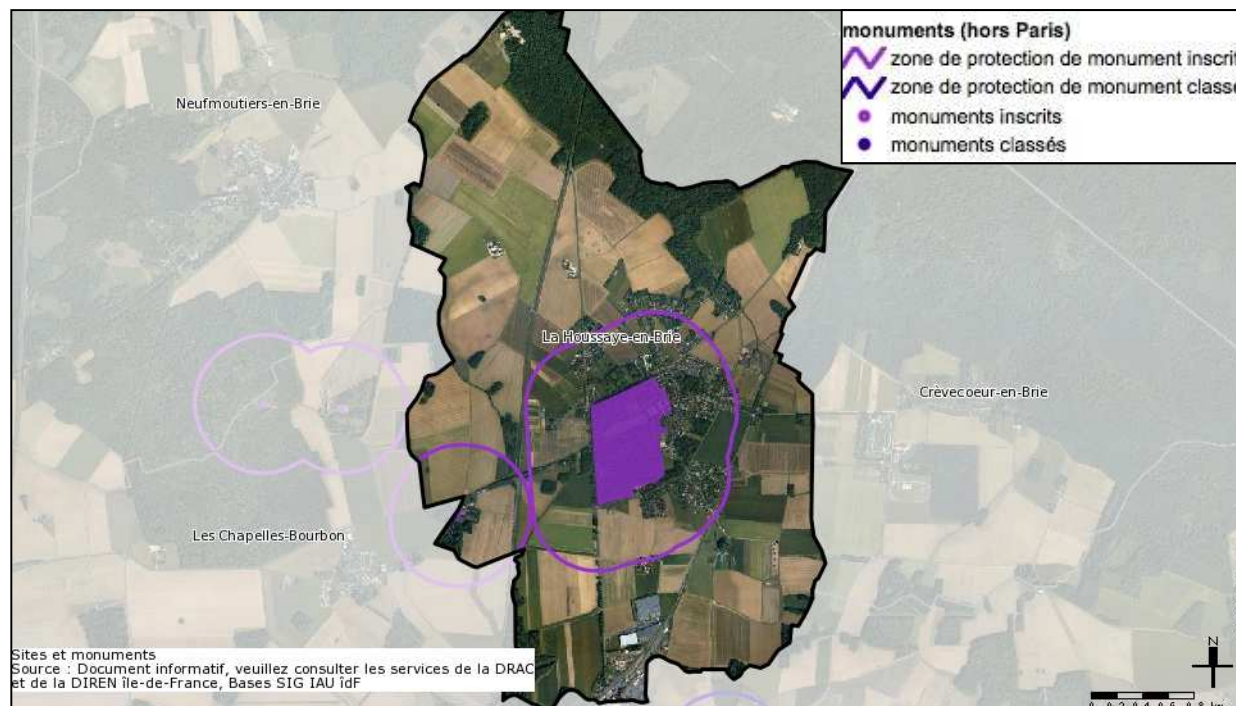
La RN 36 (catégorie 3) est mentionnée dans l'arrêté préfectoral n°99 DAI 1CV 048 du 12 mars 1999 relatif aux secteurs affectés par le bruit.

- Zones archéologiques :

Les prescriptions de la loi du 27 septembre 1941 sont applicables sur le territoire de La Houssaye-en-Brie, selon l'article 14 de l'ordonnance du 13 septembre 1945, qui prévoit que toute découverte fortuite à caractère archéologique devra faire l'objet d'une déclaration immédiate, ainsi que les dispositions de la loi n 80.532 du 15 juillet 1980 protégeant les terrains contenant des vestiges archéologiques.

De plus, la loi n 2001-44 du 17 janvier 2001, relative à l'archéologie préventive, et son décret d'application du 16 janvier 2002 sont également à prendre en considération. La D.R.A.C. devra être consultée pour toute demande relative à l'occupation des sols dans les secteurs archéologiques délimités.

Des secteurs d'intérêt archéologique (voir textes de référence en annexe) sont identifiés sur le territoire communal : au Sud-Ouest du château, église paroissiale, château et leurs abords, Le Limodin, La Blanchardière, Le Gros Chêne, Chantepie, La Houssiette, Le Moulin aux Demoiselles. **A VERIFIER**



G - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS

La commune de La Houssaye-en-Brie, implantée sur le plateau agricole de la Brie, aux franges de l'agglomération parisienne, présente de nombreux atouts, fruits d'une situation privilégiée par rapport à :

- des axes routiers structurants directs (RN 36, RD 436 et RD 216, RD 143 E) ou indirects (RD 231, RN 4, autoroute A 4),
- un site qualitatif d'un point de vue paysager (Massifs forestiers et boisements, rus et mares, espaces agricoles), comme au plan architectural, cette qualité pittoresque assurant pour une bonne part son attractivité.
- L'urbanisme de La Houssaye-en-Brie se caractérise par :
 - **Une « trame verte » omniprésente**, représentée par les espaces cultivés (860 ha), les forêts et boisements du plateau (forêt de Crécy, bosquets épars), avec 200 ha sur un total de 1 239.
 - **Enjeu identifié : préserver ces caractéristiques, protéger et valoriser les espaces naturels.**
 - **Une « trame résidentielle » à densité végétale variable**, représentée par les quartiers d'habitat individuel (≈ 98 % du tissu construit), qui participe de la trame verte, en termes d'ambiance paysagère globale.
 - **Enjeu identifié : gérer une relative densification du tissu construit, tout en préservant les cœurs d'îlots et le fonctionnement urbain.**
 - **Des discontinuités dans l'urbanisation** : représentées par le parc du château, à l'ouest, et les espaces de jardins interstitiels, principalement à l'est des rues Bussière et Jodelle, lesquels confèrent au village un caractère très résidentiel.
 - **Enjeu identifié : préserver les « cœurs verts » (cœurs d'îlots non construits, au sein de la trame construite).**
 - **Une trame bleue qui irrigue le territoire** : sillonné par plusieurs rus (rus de Certeau, de Certon, rus Gorneau et de Bréon) et ponctué de diverses mares, jusqu'au sein du tissu construit du village.
 - **Enjeu identifié : valoriser et protéger les berges et leurs espaces associés (ripisylves), pour préserver le fonctionnement hydrologique (et la valeur biologique).**
 - **Des éléments de développement économique** : la taille de la commune, comme la composition du tissu construit, ne se prêtent pas à l'émergence d'une centralité commerciale et de services forte, **mais les commerces existants représentent un facteur important et le parc d'activités de l'Alouette un levier pour le développement territorial.**
 - **Enjeu identifié : renforcer le rôle économique du village par d'autres implantations d'entreprises ; faciliter le développement des entreprises existantes ; développer la centralité commerciale et de services du centre ancien.**
 - **Une excellente accessibilité routière, mais qui soulève - dans le village - des questions de sécurité comme de stationnement** : commandée par les RN 36, 436 et 216 (ainsi que la RD 231), avec un réseau communal souvent étroit.
 - **Enjeu identifié : améliorer les conditions de circulation, d'accès et de sécurité comme de stationnement.**

- La Houssaye-en-Brie présente ainsi des caractéristiques de **commune résidentielle** de la “banlieue”³ de Paris, affirmées dans les domaines suivants :

- Pour le logement :

- Une offre en logements locatifs (13,8 %) relativement élevé pour une commune rurale.

- Mais un parc de logements insuffisamment diversifié, avec une prédominance d'habitations individuelles de grande taille (les 4 pièces et plus), en 2006 et une sous-représentation des logements de 1 ou 2 pièces.

√ *Cette réalité peut représenter un handicap dans l'optique d'un développement démographique. Il conviendrait de renforcer les équilibres dans la composition des opérations futures, en termes de diversité de l'habitat. Ceci conditionne en effet à long terme, pour partie, la composition démographique d'une population.*

- Pour l'emploi :

- Le taux d'emploi, bien que très important pour une commune rurale est en diminution depuis 1990. Il contribue nécessairement à l'accroissement des migrations alternantes, toujours plus nombreuses et lointaines, notamment en direction de Paris et sa région.

- En ce qui concerne le taux d'activité, celui-ci est en augmentation régulière depuis 1982. Cet état de choses est imputable à la part importante de ménages tous deux actifs.

√ *L'enjeu, en termes d'équilibre habitat – emplois, sera de maintenir la population active (taux d'activité) et de rajeunir la structure par âge, à travers des opérations de logements conçues pour attirer des ménages actifs, sans toutefois compromettre l'équilibre en termes de taux d'emploi : il conviendra donc d'accompagner l'urbanisation d'un effort en matière de développement économique local (artisanat, commerces, services).*

- Pour les commerces et les services :

- Le taux d'équipements en commerces et services (publics ou privés) place La Houssaye-en-Brie dans la catégorie des communes assez bien pourvues en commerces et services de proximité ... même si l'on constate une tendance à la diminution du nombre d'établissements.

- Cette offre s'avère toutefois insuffisante au regard de la diversité des besoins : les habitants se tournent donc vers les commerces des villes alentour (ce que l'on appelle *l'évasion commerciale*).

√ *L'enjeu, en termes d'urbanisme, sera ici de favoriser le maintien des commerces et services existants, et – dans la mesure du possible – de favoriser l'implantation d'autres structures (commerce, artisanat, tourisme...).*

- Pour la desserte routière et ferroviaire :

³ C'est-à-dire sous l'aire d'influence économique ou géographique de cette ville.

- La proximité de grands axes routiers et autoroutiers confère aux habitants de La Houssaye-en-Brie une accessibilité satisfaisante, et représente ainsi un facteur d'attractivité. La desserte en transports en commun s'avère également adéquate, avec principalement, la ligne SNCF, qui confère une bonne accessibilité vers Paris. Des améliorations peuvent cependant être attendues en matière de circulations douces et de stationnement.

√ *Le plan local d'urbanisme ne peut, par lui-même, apporter des réponses à cette difficulté : elles dépendent d'une action publique à mener parallèlement avec la définition du parti d'aménagement du P.L.U. (importance du développement de l'offre en logements, accompagnement économique et en termes d'équipements).*

- Pour les espaces naturels :

- L'intégrité et la diversité des paysages naturels représentent elles aussi un atout réel en termes d'attractivité La Houssaye-en-Brie, pour des populations à la recherche d'un logement en proche banlieue parisienne. Ils constituent en outre une richesse à prendre en compte au plan de la diversité des milieux (boisements, rus et mares).

√ *L'enjeu du P.L.U sera de ne pas compromettre, par une urbanisation mal organisée, ce qui représente la spécificité et la richesse même de La Houssaye-en-Brie.*

*

*

*

ANNEXE 1 : LES SECTEURS ARCHEOLOGIQUES

CODE DU PATRIMOINE

Article L510-1 : Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.

Article L521-1 : L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus.

Article L522-1 : L'Etat veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social. Il prescrit les mesures visant à la détection, à la conservation ou à la sauvegarde par l'étude scientifique du patrimoine archéologique, désigne le responsable scientifique de toute opération d'archéologie préventive et assure les missions de contrôle et d'évaluation de ces opérations.

Répartition des compétences Etat et collectivités territoriales : Articles L522-2 à L522-8

Mise en œuvre des opérations d'archéologie préventive : Articles L523-1 à L523-14

Financement de l'archéologie préventive : Articles L524-1 à L524-16

Ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine Codification à l'article L. 114-2 du code du patrimoine

Article L114-2 (Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 78 XIV a 3° Journal Officiel du 10 décembre 2004)

Les infractions relatives aux destructions, dégradations et détériorations du patrimoine sont sanctionnées par les dispositions des articles 322-1 et 322-2 du code pénal ci-après reproduits :

Art. 322-1 - La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Art. 322-2 - L'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende et celle définie au deuxième alinéa du même article de 7 500 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est :

1° Destiné à l'utilité ou à la décoration publiques et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public ;

2° Un registre, une minute ou un acte original de l'autorité publique ;

3° Un immeuble ou un objet mobilier classé ou inscrit, une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement, un terrain contenant des vestiges archéologiques ou un objet conservé ou déposé dans un musée de France ou dans les musées, bibliothèques ou archives appartenant à une personne publique, chargée d'un service public ou reconnue d'utilité publique ;

4° Un objet présenté lors d'une exposition à caractère historique, culturel ou scientifique, organisée par une personne publique, chargée d'un service public ou reconnue d'utilité publique.

Dans le cas prévu par le 3° du présent article, l'infraction est également constituée si son auteur est le propriétaire du bien détruit, dégradé ou détérioré. Lorsque l'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est commise à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la personne propriétaire ou utilisatrice de ce bien à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, les peines encourues sont également portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende.

Autorisation de fouilles par l'Etat

Article L531-1

Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.

La demande d'autorisation doit être adressée à l'autorité administrative ; elle indique l'endroit exact, la portée générale et la durée approximative des travaux à entreprendre. Dans le délai, fixé par voie réglementaire, qui suit cette demande et après avis de l'organisme scientifique consultatif compétent, l'autorité administrative accorde, s'il y a lieu, l'autorisation de fouiller. Elle fixe en même temps les prescriptions suivant lesquelles les recherches devront être réalisées.

Article L531-2

Lorsque les fouilles doivent être réalisées sur un terrain n'appartenant pas à l'auteur de la demande d'autorisation, celui-ci doit joindre à sa demande le consentement écrit du propriétaire du terrain et, s'il y a lieu, de tout autre ayant droit. Ce consentement ainsi que les stipulations des contrats passés afin de l'obtenir doivent tenir compte des dispositions de la présente section et ne peuvent faire obstacle à l'exercice des droits qu'il confère à l'Etat. Ils ne sauraient davantage être opposés à l'Etat ni entraîner sa mise en cause en cas de difficultés ultérieures entre l'auteur de la demande d'autorisation et des tiers.

Découvertes fortuites

Article L531-14

Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie.

Si des objets trouvés ont été mis en garde chez un tiers, celui-ci doit faire la même déclaration. Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur ses terrains. Le dépositaire des objets assume à leur égard la même

responsabilité. L'autorité administrative peut faire visiter les lieux où les découvertes ont été faites ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes les mesures utiles pour leur conservation.

Objets et vestiges

Article L531-17 : Le droit de revendication prévu par les articles L. 531-5, L. 531-11 et L. 531-16 ne peut s'exercer à propos des découvertes de caractère mobilier consistant en pièces de monnaie ou d'objets en métaux précieux sans caractère artistique.

Article L531-18 : Depuis le jour de leur découverte et jusqu'à leur attribution définitive, tous les objets donnant lieu à partage sont considérés comme provisoirement classés parmi les monuments historiques et tous les effets du classement s'appliquent à eux de plein droit.

Article L531-19 : Les modalités d'application du présent chapitre sont fixées par décret en Conseil d'Etat

ADRESSE DU SERVICE RESPONSABLE : Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC), service régional de l'archéologie d'Ile-de-France, 47 rue Le Peletier 75 009 PARIS.